

DU GOUVERNEMENT  
DE LA FRANCE  
DEPUIS LA RESTAURATION,  
ET DU MINISTÈRE ACTUEL;  
PAR F. GUIZOT.

« Il y a plaisir d'être dans un vaisseau  
battu de l'orage, lorsqu'on est assuré  
qu'il ne périra point. »

( *Pensées de Pascal*, t. 2, p. 225, édit.  
de P. Didot. )

SECONDE ÉDITION.



PARIS,  
A LA LIBRAIRIE FRANÇAISE DE LADVOCAT,  
ÉDITEUR DES FASTES DE LA GLOIRE,  
PALAIS-ROYAL, GALERIE DE BOIS, nos. 197 ET 198.  
M. DCCC. XX.

1820

---

## P R É F A C E.

**L**ES ministres ont cru devoir proposer au Roi d'éloigner quelques hommes de son conseil. J'ai partagé, avec plusieurs de mes amis, l'effet de cette mesure. Je respecte la volonté du Roi et ne me plains point du ministère. Ceux qui liront cet écrit penseront peut-être qu'ayant toujours professé les sentimens qui s'y rencontrent, je n'ai, en effet, nul droit de me plaindre. A Dieu ne plaise qu'une situation différente apporte quelque changement dans ma conduite ou dans mes idées ! je ne cesserai d'y veiller. Je sais la faiblesse humaine et ne m'en crois point à l'abri. Mais il est simple qu'ayant blâmé assez hautement le système du ministère pour qu'il ait voulu me séparer complètement de son administration, j'éprouve le besoin de faire connaître toute ma pensée, que je désire même de la faire partager. Dire au public et au pouvoir ce qu'on juge la vérité, c'est, dans tous les temps, un devoir de l'honnête homme ; mainte-

\*

nant, c'est de plus un droit du citoyen. Lorsque j'étais en fonctions, j'ai rempli le devoir; ce qui m'est arrivé le prouve peut-être; aujourd'hui j'use du droit. Je pourrais dire que je crois encore m'acquiescer d'un devoir. Mais je n'attache point à ce que je puis faire une telle importance, et ce n'est pas de moi qu'il s'agit.

Je n'aurais même point parlé de ce qui me touche si je ne savais que les ministres ou leurs amis ont manifesté quelque surprise de ce que je me proposais d'écrire. C'est trop méconnaître, ce me semble, la nature de notre gouvernement. Les hommes ne s'y vouent point aux hommes. Ils se rangent sous la bannière de certains principes et de certains intérêts généraux qu'ils ne doivent pas cesser de défendre, quand ils ont une fois embrassé leur cause. Je crois ces principes offensés et ces intérêts compromis par la conduite du ministère. Il sait que je le pense. Peut-il s'étonner que je le dise? Si, en entrant dans les affaires, j'avais dû contracter l'obligation de parler ou de me taire au gré d'un ministre, j'y serais demeuré con-

stamment étranger. J'ai peine à supposer que les convenances de la retraite soient plus sévères. En voilà assez, et peut-être trop, à ce sujet.

Quant à l'ouvrage que je publie, je n'ai rien à en dire. J'ai voulu être toujours sincère, sans jamais cesser d'être juste. Non que je me sois flatté; en cherchant la justice, de ne pas offenser des hommes; mais par respect pour la justice même qui fait partie de la vérité.

J'ai seulement deux explications à donner.

En disant que, depuis l'origine de notre monarchie, la lutte de deux peuples agite la France; et que la révolution n'a été que le triomphe de vainqueurs nouveaux sur les anciens maîtres du pouvoir et du sol, je n'ai point entendu établir une filiation historique, ni supposer que le double fait de la conquête et de la servitude s'était perpétué, constant et identique, à travers les siècles. Une telle assertion serait évidemment démentie par les réalités. Dans ce long espace de temps, les vainqueurs et les vaincus, les

possesseurs et les possessions, les deux races enfin se sont rapprochées, déplacées, confondues; elles ont subi, dans leur existence et leurs relations, d'innombrables vicissitudes. La justice, dont la complète absence anéantirait aussitôt la société, s'est introduite dans les effets de la force. Elle a protégé les faibles, contenu les puissans, réglé leurs rapports, substitué progressivement de l'ordre à la violence, de l'égalité à l'oppression. Elle a fait la France enfin, telle que le monde l'a vue, avec son immense gloire et ses époques de repos.

Mais il n'en est pas moins vrai que, depuis treize siècles, par le résultat de la conquête et de la féodalité, la France a toujours renfermé deux situations sociales profondément diverses et inégales, qui ne se sont point amalgamées ni placées, l'une envers l'autre, dans un état d'union et de paix, qui n'ont cessé enfin de lutter, celle-ci pour conquérir le droit, celle-là pour retenir le privilège. La vérité philosophique de cette assertion est indon testable. C'est notre histoire. Tous les

esprits éclairés ont reconnu le fait, même en en déduisant les conséquences les plus contraires. Il est la base de l'ouvrage de M. de Montlosier sur la monarchie française.

C'est en ce sens que j'ai parlé de deux peuples, de vainqueurs et de vaincus, d'amis et d'ennemis, et de la guerre, tantôt publique et sanglante, tantôt intérieure et purement politique, que se sont faite ces deux grands intérêts.

J'ai aussi parlé souvent de la charte et du gouvernement de la charte, comme du seul régime qui pût répondre aux besoins et aux vœux de la France. Il n'est pas impossible que tous les ministères, et non-seulement celui-ci, mais ses plus violens successeurs, s'il en avait de tels, aient la prétention de gouverner par la charte, quand même, dans le fait, elle serait par eux attaquée ou mise en péril. Pour mon compte, j'appelle le gouvernement de la charte celui qui rassurera les intérêts nouveaux et n'offrira aux intérêts anciens nulle chance de succès, celui qui aura la France nouvelle

pour alliée, et l'ancien régime pour adversaire, tant que l'ancien régime conservera quelque espérance. C'est par ses tendances et ses effets, non par son titre et ses paroles, que le gouvernement de la charte se fait reconnaître. Nul homme sensé ne peut croire que le ministère actuel soit dans la même situation et poursuive la même route que le ministère de 1819. L'un marchait au gouvernement de la charte; l'autre se débat sous le joug de la contre-révolution.

Enfin, ai-je besoin de prévenir que, dans tout ce que j'ai pu dire, c'est uniquement des ministres que j'ai pu et voulu parler? Personne ne respecte plus que moi la doctrine constitutionnelle qui arrête sur le ministère la critique comme la responsabilité. C'est le gage de notre liberté aussi-bien que de notre repos. L'honneur et la paix de notre avenir dépendent de sa rigoureuse observation.

Paris, le 28 septembre 1820.

---

# TABLE

## DES CHAPITRES.

---

	Pages.
<b>P</b> RÉFACE. . . . .	I
CHAPITRE PREMIER.	
Changeement de position. . . . .	I
CHAPITRE II.	
De 1814 à 1820. . . . .	9
CHAPITRE III.	
De 1820, et du ministère actuel. . . . .	95
CHAPITRE IV.	
État de la question. . . . .	136
CHAPITRE V.	
De la révolution. . . . .	138
CHAPITRE VI.	
De la contre-révolution. . . . .	168
CHAPITRE VII.	
De la légitimité. . . . .	201
CHAPITRE VIII.	
Que le ministère actuel ne saurait subsister. . . . .	213

CHAPITRE IX.

De l'état actuel de la France envers l'Europe, et de  
l'Europe envers la France. . . . . 241

CHAPITRE X.

De l'influence des chambres sur la chute et la forma-  
tion des ministères. . . , . . . . . 281

FIN DE LA TABLE.

# DU GOUVERNEMENT DE LA FRANCE

DEPUIS LA RESTAURATION,  
ET DU MINISTÈRE ACTUEL.

---

## CHAPITRE PREMIER.

Changement de position.

**E**N donnant la charte à la France, le roi adopta la révolution. Adopter la révolution, c'était se porter l'allié de ses amis, l'adversaire de ses ennemis.

Je me sers de ces mots parce qu'ils sont clairs et vrais. La révolution a été une guerre, la vraie guerre, telle que le monde la connaît entre peuples étrangers. Depuis plus de treize siècles la France en contenait deux, un peuple vainqueur et un peuple vaincu. Depuis plus de treize siècles le peuple vaincu luttait pour secouer le joug du peuple vainqueur. Notre histoire est l'histoire de cette lutte. De nos jours

une bataille décisive a été livrée. Elle s'appelle la révolution.

C'est une chose déplorable que la guerre entre deux peuples qui portent le même nom, parlent la même langue, ont vécu treize siècles sur le même sol. En dépit des causes qui les séparent, en dépit des combats publics ou secrets qu'ils se livrent incessamment, le cours du temps les rapproche, les mêle, les unit par d'innombrables liens, et les enveloppe dans une destinée commune qui ne laisse voir à la fin qu'une seule et même nation là où existent réellement encore deux races distinctes, deux situations sociales profondément diverses.

Francs et Gaulois, seigneurs et paysans, nobles et roturiers, tous, bien long-temps avant la révolution, s'appelaient également Français, avaient également la France pour patrie.

Mais le temps qui féconde toutes choses ne détruit rien de ce qui est. Il faut que les germes une fois déposés dans son sein portent tôt ou tard leurs fruits. Treize siècles se sont employés parmi nous à fondre dans une même existence la race conquérante et la race conquise, les vainqueurs et les vaincus. La division primitive a traversé leur cours et résisté à leur action. La lutte a continué dans tous les âges, sous toutes

les formes, avec toutes les armes ; et lorsqu'en 1789, les députés de la France entière ont été réunis dans une seule assemblée, les deux peuples se sont hâtés de reprendre leur vieille querelle. Le jour de la vider était enfin venu.

Ce fait domine toute notre situation. J'y reviendrai plus tard. Je ne le rappelle en ce moment que pour caractériser avec vérité l'œuvre de la charte, pour bien déterminer la position que prit le roi en nous la donnant.

Le résultat de la révolution n'était pas douteux. L'ancien peuple vaincu était devenu le peuple vainqueur. A son tour, il avait conquis la France. En 1814 il la possédait sans débat. La charte reconnut sa possession, proclama que ce fait était le droit, et donna au droit le gouvernement représentatif pour garantie.

Le roi se fit donc, par ce seul acte, le chef des conquérans nouveaux. Il se plaça dans leurs rangs et à leur tête, s'engageant à défendre, avec eux et pour eux, les conquêtes de la révolution qui étaient les leurs.

La charte emportait, sans nul doute, un tel engagement, car la guerre allait évidemment recommencer. Il était aisé de prévoir que le peuple vaincu ne se résignerait point à sa défaite. Ce n'est pas qu'elle le réduisit à subir la condition qu'il avait imposée jadis. Il re-

trouvait le droit s'il perdait le privilège, et en tombant de la domination il pouvait se reposer dans l'égalité. Mais il n'est pas donné à de grandes masses d'hommes d'abdiquer ainsi la faiblesse humaine, et leur raison demeure toujours bien loin en arrière de la nécessité. Tout ce qui conservait ou rendait aux anciens possesseurs du privilège une lueur d'espérance, les devait porter aussitôt à tenter de le ressaisir. La restauration ne pouvait manquer de produire cet effet : d'abord parce qu'elle était la restauration, ensuite parce qu'elle rétablissait la liberté.

Je n'ai pas besoin d'insister sur le premier fait. Le privilège avait entraîné le trône dans sa chute ; il devait croire qu'en se relevant, le trône le relèverait. Comment n'en eût-il pas eu l'espoir ? La France de la révolution en avait la crainte.

Mais quand les événemens de 1814 n'auraient pas amené la restauration, quand même la charte nous fût venue d'une autre source et par une autre dynastie, le seul établissement du système représentatif, le seul retour de la liberté, auraient remis en lumière et rappelé au combat l'ancien peuple, le peuple du privilège. Ce peuple existe au milieu de nous ; il vit, parle, circule, agit, influe d'un bout de la France à

l'autre. Décimé et dispersé par la Convention, séduit et contenu par Buonaparte, dès que la terreur ou le despotisme cesse (et ni l'un ni l'autre n'est durable), il reparaît, prend sa place et travaille à recouvrer celle qu'il a perdue. Ce phénomène n'est pas nouveau ni subordonné à la présence de telle ou telle dynastie. L'Angleterre a chassé les Stuart et appelé sur leur trône un prince étranger. Les Jacobites sont restés ; ils ont continué de former un parti ; ils ont usé de la liberté de la presse, du droit d'élire ; ils ont siégé dans le parlement ; et pendant soixante ans, le gouvernement a été occupé à s'en défendre. La même nécessité est attachée à notre situation. Nous avons vaincu l'ancien régime ; nous le vaincrons toujours ; mais long-temps encore nous aurons à le combattre. Quiconque veut en France l'ordre constitutionnel, des élections, des chambres, une tribune, la liberté de la presse, toutes les libertés publiques, doit renoncer à prétendre que, dans cette révélation continuelle et si animée de toute la société, la contre-révolution demeure muette et inactive.

Telle fut donc, après 1814, la situation générale des choses : les deux peuples remis en présence ; l'un, fort de son immense victoire, de la charte qui la consacrait, du roi qui, en

lui donnant la charte, s'était donné à lui ; l'autre, puisant, dans la restauration, une espérance secrète, dans la charte, la parole et l'action.

De 1814 à 1820, malgré tant d'événemens, d'oscillations, d'erreurs, de fautes, cette situation n'a pas changé. Le gouvernement, quelque incomplète qu'ait été sa conduite, quelques reproches qu'il ait pu mériter, a constamment fait la guerre avec et pour la France de la révolution, contre le parti ennemi. Regarde-t-on aux personnes ? Plusieurs ministères se sont succédés ; ils sont tombés sous l'accusation de ne pas faire cette guerre avec assez d'habileté ou d'énergie, et on leur a cherché des successeurs qui la sussent mieux soutenir. Chaque ministre remplacé, chaque ministère nouveau a été un progrès dans cette cause. Ce fait évident suffit pour attester la direction. S'agit-il des choses ? Pas une grande mesure de gouvernement, pas une grande loi qui n'ait été dirigée contre le retour de l'ordre ancien et au profit de l'ordre nouveau ; l'ordonnance du 5 septembre 1816, la loi des élections, la loi du recrutement, l'ordonnance du 5 mars 1819, les lois de la presse. Enfin la constante animosité du parti de l'ancien régime contre l'administration, durant cette époque, en in-

dique clairement la tendance. Je sais tout ce qu'on peut dire d'autre part, et je le dirai; il faut bien qu'on n'ait pas fait tout ce qu'il fallait faire, puisqu'enfin on ne s'est pas maintenu. Toujours est-il que, jusqu'en 1820, le gouvernement a vu ses alliés dans le peuple de la charte, ses adversaires dans le peuple du privilège.

En 1820 s'est opéré le grand changement, le seul changement fondamental qui ait eu lieu depuis six années. Un ministère est tombé sous les coups de la contre-révolution; un ministère nouveau s'est formé par son influence et à son profit. Le pouvoir a subitement cherché et trouvé un autre camp, d'autres amis. On sait d'où ils viennent; c'en est assez pour savoir où ils vont.

Voici donc la situation comparative dans sa nue et complète vérité. Jusqu'en 1820, dans le conflit inévitable des deux peuples, le gouvernement se rangeant avec le peuple de la révolution, a essayé de le conduire à l'affermissement de l'ordre constitutionnel et du trône légitime. Aujourd'hui le gouvernement, placé dans les rangs de la contre-révolution, entreprend sans doute d'accomplir avec elle le même dessein.

On voit que je n'accuse ni les intentions, ni

le but. Je décris la marche et raconte des faits.

Comment s'est produite une évolution si complète? Quelles causes l'ont amenée? Quels symptômes la révèlent? Quels en pourraient être les effets? Quelle résistance, quels remèdes y doivent être apportés?

Pour résoudre de telles questions, et en pressentir les conséquences, je suis obligé de reprendre quelques faits.

---

## CHAPITRE II.

De 1814 à 1820.

**J**E ne dirai rien de l'année 1814. C'est une époque vague, molle, sans caractère. L'ancienne et la nouvelle France n'y sont point venues aux mains. Étonnées de se retrouver en présence, elles s'observaient, se tâtaient et se séparaient peu à peu, plutôt comme étrangères que comme ennemies. Rien, dans leurs premières relations, ne parut fort et sérieux, quoique tout fût grave par ses conséquences. Des prétentions ridicules, des vanités susceptibles, des espérances incertaines, des méfiances puisées dans les souvenirs du passé plutôt que dans les agressions du présent, c'est là ce qui se rencontrait, se heurtait, se froissait chaque jour. Il en résultait de l'humeur et une sorte de déplaisance réciproque, plus que de la colère. Un ministère incohérent, sans système, plus inquiet par de petits débats intérieurs que par de grandes influences publiques; la bonne foi suspecte, non à raison d'actes menaçans, mais par un

sentiment secret de l'irrésolution et de l'impuissance ; une chambre des députés, faible, timide, ignorant son importance et comme surprise de sa liberté ; un peuple stupéfait, pour ainsi dire, d'avoir passé tout à coup du régime le plus agité à un état si tiède, et encore tout ému de l'action pesante du despotisme, doutant presque de la réalité d'un gouvernement si inaperçu ; des ambitions individuelles cherchant leur point d'appui dans d'obscures intrigues ou des relations privées, plutôt que dans les sentimens ou les intérêts généraux ; nulle action tant soit peu énergique du pouvoir sur la société ou de la société sur le pouvoir ; un réveil lent, partiel et douteux des esprits ; un bonheur chargé d'inquiétudes et de périls ; une liberté entière, mais sans confiance ; enfin ( qu'on me passe l'expression ), un *rappetissement* universel et subit des événemens, des émotions, des existences, des personnes, des choses ; tel est l'aspect que cette époque nous a offert.

Le 20 mars éclata au milieu de cette atonie générale. C'est un événement immense. Buonaparte en est le plus petit côté ; il n'a servi qu'à le faire. A peine consommé, le 20 mars porta dans son sein tout autre chose que les destinées de son auteur.

L'Europe ne voulait pas et ne devait pas vouloir de Buonaparte. La France le savait et ne soutint que faiblement l'armée elle-même incertaine. La question de l'homme fut vidée en un jour. La seconde restauration eut lieu ; alors reparut la grande question, la lutte de l'ancien régime et de l'ordre nouveau. L'œuvre véritable et féconde du 20 mars est de l'avoir relevée.

La contre-révolution n'aura jamais une si belle chance. Le mouvement révolutionnaire des cent jours, tout impuissant qu'il avait été au fond, n'avait pas laissé d'effrayer l'Europe et la France elle-même. Ceux qui l'avaient secondé ou approuvé en étaient honteux, surtout depuis le mauvais succès. Il y a de plus, dans la nature morale de l'homme, quelque chose qui, en dépit de tous les intérêts, réprouve la déloyauté, et se refuse à croire que ce qui l'explique la justifie. Les quinze jours qui précédèrent le 20 mars en avaient offert de déplorables exemples ; et les patriotes sincères qui admiraient le plus, et avec raison, le courage de Waterloo, éprouvaient un juste et pénible embarras au souvenir de ces premières défections, qu'aucune tyrannie n'avait provoquées. Cela est si vrai qu'en écrivant ceci, et en l'adressant aux amis de la cause nationale, je ne crains pas qu'aucun d'eux me vienne démentir. Enfin l'in-

vasion elle-même, toutes ses calamités, le poids des tributs, étaient autant d'armes que la contre-révolution pouvait retourner contre le 20 mars, Buonaparte et ses adhérens, réels ou prétendus.

Cependant, après le retour du roi, le mouvement contre-révolutionnaire ne fut pas, comme on sait, le premier à éclater. L'étonnante facilité avec laquelle s'était opéré le 20 mars avait profondément décrié le gouvernement de 1814, et fait ressortir la puissance des intérêts nationaux. L'esprit qui s'était manifesté pendant les cent jours, ce réveil des sentimens et des paroles de la révolution, avait également produit, sur beaucoup d'hommes, une impression profonde. Des royalistes très-prononcés, M. de V... par exemple, pensaient et disaient alors qu'il fallait marcher avec la France nouvelle, la prendre pour unique alliée, et non-seulement lui tenir toutes les promesses de la charte, mais peut-être lui faire encore d'importantes concessions. Par-là furent déterminées la composition du conseil et ses premières mesures. L'effet immédiat du 20 mars fut la formation d'un ministère qui se proposait d'être libéral.

Il n'eut ni la force ni le talent d'accomplir son dessein, et à peine le temps de le mon-

trer. L'engagement était devenu trop sérieux pour se terminer ainsi sans contre-coup ; et les vieillards de la révolution trop usés pour la remettre à flot après un tel orage. Je saisis cette première occasion de le dire ; la révolution n'appartient plus aux hommes de son berceau ; elle les a brisés et passés. La construction de l'édifice nouveau ne peut être l'œuvre de mains qui se sont fatiguées et souillées à détruire. Parmi ces hommes, ceux qui ont été habiles sont trop corrompus ; ceux qui ont été honnêtes ne sont pas assez habiles. La France a même , à cet égard , un certain instinct qui l'avertit avec justesse ; elle ne croit pas assez à la bonne foi des premiers, ni au savoir-faire des seconds , pour leur prêter avec confiance tout son appui. Aussi, quand ils arrivent au pouvoir, ils se sentent frappés d'une sorte d'impuissance. Vulnérables sur tant de points, ils sont toujours moins vivement soutenus que poussés, et mieux attaqués par leurs adversaires que défendus par leurs partisans. Tel fut, en 1815, le sort de M. le duc d'Otrante ; il se portait l'homme de la révolution ; au premier choc un peu violent qu'elle eut à subir, il se trouva hors d'état de la défendre. L'influence étrangère elle-même, en coopérant à la chute de ce ministère, ne

fut que l'alliée et l'instrument d'une force supérieure qui la dominait, peut-être à son insu.

Cette force approchait. Les élections étaient consommées ; la chambre de 1815 se réunit. Le parti royaliste la remplissait. Un petit nombre d'hommes de la révolution et des cent jours y siégeaient en silence. Elle demanda un ministère royaliste ; il fut formé. Elle désira des lois d'exception ; on lui donna des lois d'exception. Elle réclama de fortes lois répressives contre les écrits, les discours, les actes séditieux ; on lui donna la loi du 9 novembre et les cours prévôtales. Elle exigea des mesures de rigueur contre les personnes ; on prit des mesures de rigueur. Elle aspirait aux destitutions, aux épurations ; elle les obtint. Et malgré tant de concessions, et pendant qu'elles se succédaient, la chambre de 1815 ne fut point satisfaite ; il lui fallait, je ne dirai pas davantage, mais tout autre chose. Pour la première fois depuis trente ans la contre-révolution se sentait en position d'oser ; elle se précipita sur sa force avec une ardeur novice, comme sur un bien inouï, inespéré, fugitif. A l'instant les royalistes se divisèrent ; une portion notable d'entre-eux embrassa vivement la défense des intérêts nationaux ; et le ministère lui-même hésitant, louvoyant, chan-

celant, sacrifiant maintes fois ses alliés à ses adversaires; prêta cependant son faible secours à la charte et à la France contre leurs ennemis. La faction contre-révolutionnaire forma l'opposition.

C'est un souvenir plein d'honneur que celui de la minorité de 1815. Je l'ai vue paraître pour la première fois dans cette sombre séance où la loi du 29 octobre fut en un jour discutée et adoptée, où M. d'Argenson n'eut pas la permission de soutenir ce qu'il avait eu le courage de dire au sujet des massacres du midi. La chambre ne se connaissait pas encore; les partis n'étaient point formés, ni les hommes classés. MM. Royer-Collard, de Serre, Pasquier, Corbière, attaquèrent le projet de loi, et dénoncèrent les périls de cet arbitraire prodigué sans discernement et sans mesure. Cinq ans se sont écoulés, et des hommes que je viens de nommer, M. Royer-Collard est le seul qui parle et vote encore aujourd'hui pour la cause qu'il choisit alors.

Le ministère n'osa embrasser franchement cette cause, quoiqu'il ne voulût pas se donner à l'autre. On eût dit qu'il aimait mieux se défendre timidement contre une majorité ennemie, que faire ce qu'il eût fallu pour rallier et garder la majorité. A chaque grande occasion,

effrayé de l'invasion contre-révolutionnaire, il pressait les amis de la charte de s'engager, promettant de s'engager lui-même avec eux. Le jour de la décision arrivait, et il sentait son courage faillir ; et ses promesses, faites la veille, au pied de la tribune, pour ainsi dire, s'évanouissaient devant l'impuissance de vouloir. La discussion de la loi d'amnistie et celle du budget en offrirent d'étranges exemples. C'est ainsi que la contre-révolution, énergiquement combattue dans la chambre, désavouée par le gouvernement, faisait chaque jour un pas, redoublant chaque jour de confiance dans ses succès futurs, et d'humeur contre des ministres qui, ne voulant pas la servir, se montraient incapables de la vaincre.

La France elle-même, je le dirai sans détour, prêtait alors peu d'appui aux hommes qui soutenaient sa cause. Les crises terribles des révolutions apprennent aux partis comment on se venge, mais non comment on se défend. Quand le péril est là, quand on n'a plus le pouvoir, on ne s'oppose point ; on se tait et on attend son tour. Les principes de la résistance légale n'existent pas dans les esprits, ni ses moyens dans les lois. On sait se saisir de la tyrannie et non revendiquer la liberté. A peine une ou deux des voix qu'on pouvait regarder comme celles

du parti opprimé s'élevèrent-elles dans la chambre en sa faveur. Tout l'effort du combat fut supporté par des hommes naguères étrangers aux affaires publiques. Au dehors, le silence demeura presque aussi universel, aussi profond. Ce qui se passait en 1815 avait d'ailleurs pour ce peuple quelque chose de nouveau et d'incompréhensible qui le frappait de stupeur, en même temps que de crainte. Après plus de vingt ans de victoires non interrompues sur l'ancien régime et sur l'Europe, après une possession si longue et si incontestée des résultats et des triomphes de la révolution, voir tout-à-coup la contre-révolution et l'Europe couvrir notre territoire, y posséder l'empire, y parler avec hauteur, y proclamer leurs desseins; ce brusque déplacement des positions, des influences, des forces; ce passage si subit de la domination de l'ordre nouveau aux essais de résurrection de l'ordre ancien; ce déluge d'émigrés et d'étrangers, civilement et militairement maîtres de la France; c'était là pour la plupart des Français, un de ces événemens étranges, inexplicables, qui, ne s'étant pas même laissés entrevoir d'avance à la pensée, la saisissent, la bouleversent et lui ôtent jusqu'à la liberté de les mesurer et de les juger. Si le gouvernement, à cette époque, au lieu de refuser l'alliance de la contre-révolution,

s'en fût rendu le complice, il eût sans doute mis le pied dans un abîme ; mais le bouleversement de notre état social eût fait d'immenses progrès avant de rencontrer une résistance victorieuse.

La session fut close. La faction ennemie se retira, profondément irritée contre le ministère, et se promettant bien de lui porter, l'année suivante, des coups plus sûrs. A peine la chambre était-elle dispersée que M. de Vaublanc fut éloigné ; il s'était fait avec une violence plus présomptueuse qu'habile, le serviteur de la contre-révolution. Sa retraite fut l'œuvre de M. Decazes ; et, bien qu'au même moment M. Dambray remplaçât M. de Marbois au ministère de la justice, ce changement dans le conseil fut, à tout prendre, une attaque au parti qui avait dominé dans la chambre.

Cependant l'administration ne prit pas d'abord plus de caractère qu'elle n'en avait eu durant la session. Le pays ne cessa point d'être agité. L'esprit de 1815 continuait à faire rage dans les départemens. Tout l'effort ou tout le pouvoir de M. Decazes et de M. Lainé se bornait à ralentir les épurations, à modérer l'emploi des lois d'exception, à protéger des individus, à contenir des violences.

L'été s'écoulait ; la session de 1816 approchait, également menaçante pour la France et

pour le ministère. M. Decazes en particulier, le plus jeune des ministres, le moins fort de position et d'antécédens, était devenu l'objet de la haine de la faction. Armé des lois d'exception, il ne les lui avait pas entièrement livrées, et la contrariait dans ses vengeances. Il était d'ailleurs un homme de notre temps, un enfant de la France nouvelle. Il reconnut le danger du pays, celui du trône, le sien propre. On assure qu'avant la clôture de la session, il avait pressenti que la dissolution de la chambre serait nécessaire et possible. Quoi qu'il en soit, il la conseilla positivement au roi et à ses collègues. Dans le public, les deux partis étaient si loin de l'espérer ou de la craindre, qu'on en parlait à peine et comme d'une chimère. La contre-révolution était déjà si enivrée de sa force, qu'elle ne soupçonnait pas la possibilité d'une telle audace. La France était si abattue, se croyait si délaissée, qu'elle n'entrevoyait guère ce moyen de salut. Le ministère avait été si faible, qu'une telle résolution semblait inabordable pour lui. C'est quelque chose dans la vie d'un homme, que d'avoir entrepris et exécuté ce que, la veille, nul, au dehors, ne jugeait probable.

Où en serions-nous si l'ordonnance du 5 septembre n'eût pas été rendue? mais aussi que

nous serions loin d'être où nous sommes si elle eût été réellement accomplie ! Dans la lutte que nous soutenons depuis cinq ans, le pouvoir semble, comme l'abeille, n'avoir qu'un coup à porter, et condamné à laisser son aiguillon dans la blessure qu'il a faite. C'est le propre d'une politique ferme et sage de se montrer constamment progressive, de s'enhardir par le succès, de ne faire un pas que pour pousser aussitôt plus loin. C'est déjà un grand tort que de se reposer dans la victoire ; qu'est-ce donc que d'en avoir peur ? L'ordonnance du 5 septembre était à peine sortie des mains des ministres qu'ils la laissèrent tomber à leurs pieds, comme saisis d'inquiétude et d'effroi. Nous portons aujourd'hui la peine de cette pusillanimité inhabile.

Les amis de la France ne tardèrent pas à la déplorer. La session de 1816 n'était pas ouverte que déjà ils se plaignaient des incertitudes de l'administration, faible dans ses discours, molle dans ses actes, et laissant presque partout le pouvoir local, le pouvoir réel, aux mains de ses ennemis. Ceux-ci s'aperçurent bientôt que, malgré leur échec, ils pouvaient reprendre l'offensive. Peu de jours après l'ouverture de la session, M. de la Bourdonnaye disait dans la

chambre : « Eh bien, voilà donc les ministres qui se livrent encore ? »

Cependant une mesure importante mit de nouveau le système constitutionnel en progrès, et la contre-révolution en alarmes. La loi sur les élections fut proposée. Cette loi a exercé sur notre sort une telle influence, que je crois devoir entrer dans quelques détails.

Dans son court ministère, M. de Talleyrand sentit la nécessité d'arrêter les bases du système électoral. Quelques hommes (j'étais du nombre) furent invités à s'en occuper (1). Leurs conférences eurent pour résultat l'adoption de deux principes, savoir : l'élection directe et l'appel avec un droit égal, de tous les contribuables payant 300 fr. Plusieurs projets de loi, divers quant au mode d'exécution, furent préparés dans cette double vue.

La session de 1815 les fit oublier. Leurs auteurs eux-mêmes n'y songeaient plus et ne s'occupaient qu'à combattre les projets tout différents que M. de Vaublanc avait présentés. En 1816, quand il fut de nouveau question de régler le droit d'élire, les premiers projets furent repris et offerts aux ministres. M. Lainé

---

(1) M. le comte Molé, M. Royer-Collard et M. de Barante faisaient également partie de cette commission.

hésita long-temps à en adopter les principes. Je dois dire qu'il manifesta dès-lors plusieurs des craintes qui ont déterminé ses dernières opinions. Cependant l'extrême difficulté du sujet, les objections qui se pressaient en foule contre tout autre système, et auxquelles M. Lainé lui-même semblait ne pas trouver de réponse, le décidèrent à accepter celui-ci. Il le proposa à la chambre. La désapprobation parut générale. Le projet de loi ne fut d'abord compris que de ses ennemis. Leurs attaques en mirent bientôt au grand jour les principes et la tendance. Dès-lors l'opinion se forma. Ce qui avait paru étrange et douteux tant qu'on n'avait regardé qu'aux théories, devint clair et populaire dès qu'on se fut tourné vers les circonstances. La question se posa entre l'égalité et le privilège, la classe moyenne et l'ancienne aristocratie. M. Royer-Collard dans la chambre des députés, et M. le duc de Broglie dans la chambre des pairs, firent très-bien voir comment nous échappions enfin par là, et aux desseins de la contre-révolution, et à l'anarchie révolutionnaire, et aux déceptions impériales. Seul parmi les orateurs de la minorité de 1815, M. de Serre combattit le système proposé. Mais son opposition, puisée dans des idées générales sur l'organisation des sociétés modernes, demeura

isolée et sans effet. Le mouvement était donné : le gouvernement tout entier soutint le projet avec énergie, et M. Lainé avec éloquence. Il fut adopté.

C'était une mesure bien autrement décisive que l'ordonnance du 5 septembre, car elle était féconde par elle-même, que les ministres le voulussent ou non. Les hommes qui, les premiers, conçurent le plan de la loi du 5 février 1817, n'en avaient probablement pas entrevu d'abord toute la portée, et l'on peut croire que l'instinct de la raison les avait guidés plutôt qu'une prévoyance de parti. Mais la discussion les dut promptement éclairer sur la gravité d'une telle œuvre. C'était la nécessité placée sur la tête du gouvernement, la nécessité sévère, inflexible, inexorable, telle qu'elle se montre dès le premier jour, quand on lui permet de parler, et qu'elle arrive tôt ou tard, quand on est parvenu à l'éluder quelque temps. Le véritable caractère de notre situation politique étant, comme je me suis hâté de le dire, la lutte de l'ancien régime et de l'ordre nouveau, la loi du 5 février était, aux mains de celui-ci, une arme certaine, infaillible, qu'on ne pouvait lui remettre sans imposer au gouvernement l'obligation de le rassurer dans tous ses intérêts, de le satisfaire dans tous ses be-

soins, de lui répondre dans tous ses sentimens. La nécessité est dure, je le sais, très-dure, car elle est mortelle si elle n'est acceptée. On a beaucoup parlé depuis des défauts de la loi du 5 février; je lui en crois aussi, et d'assez graves; je suis même de ceux qui ne regardent pas ces défauts comme absolument étrangers aux désordres de notre état présent. Mais n'en eût-elle offert aucun, tant qu'elle eût conservé ce qui la rendait une loi véridique et sincère, tant qu'elle eût fidèlement exprimé l'opinion des cent mille électeurs que la charte appelle, elle eût été fatale à tout pouvoir qui eût tenu la contre-révolution en suspens sur la France, et la révolution en doute sur la sécurité de son triomphe. Il fallait bien franchir une fois ce pas terrible, mettre la France hors de page, et entrer enfin sous le joug d'une situation qui ne pût avoir pour issue qu'un gouvernement national.

Pour porter un tel joug, le ministère de M. Lainé n'était pas suffisant, j'en conviens. Je dis le ministère de M. Lainé, car depuis cette époque jusqu'à la fin de 1818, M. Lainé a été l'âme, le guide, le véritable chef du ministère. Ce fut donc le sien. Avant d'en retracer les fautes, j'ai besoin de dire, avec la franchise due à M. Lainé lui-même, ce que

je pense de son caractère politique et de son influence.

J'ai entendu définir M. Lainé, « un honnête » homme du côté gauche de l'assemblée constituante, découragé par la révolution. » Je crois cela vrai. M. Lainé est un honnête homme, dans toute l'énergie de cette expression, et encore aujourd'hui, même au milieu des rangs où il s'est jeté, un homme du côté gauche de la France, un patriote. La liberté lui est chère; l'honneur national le touche; l'aspect de l'étranger le blesse profondément. Les sentimens et les paroles qui remuent les âmes françaises, retentissent dans la sienne. Il se déplaît parmi les courtisans, et ne se fera jamais l'un d'entre eux. Il méprise leurs plaisirs, dédaigne leurs ambitions, et se sent appelé, par la simplicité de ses habitudes, par la gravité de ses mœurs, par la nature de son talent, à vivre citoyen d'un état libre, et non serviteur d'une vieille aristocratie. Sa conduite jusqu'en 1816 avait toujours été patriotique et courageuse. Long-temps avant la chute de Buonaparte; M. Lainé, membre du corps législatif, et révolté des principes de tyrannie qu'il voyait déposer dans le code pénal, chercha vainement dans cette assemblée un nombre de signatures suffisant pour demander, à ce sujet, une so-

lennelle discussion. En 1813, il fut l'âme de cette commission des cinq qui, pour la première fois, osa élever, en faveur des intérêts nationaux, des réclamations qu'aujourd'hui nous trouverions singulièrement timides, et qui alors effrayèrent assez le pouvoir pour déterminer un coup d'état. En 1814, dans ses relations avec le gouvernement comme président de la chambre des députés, M. Lainé se porta constamment l'ami des libertés publiques. Pendant les cent jours, il résista aux offres d'indulgence comme aux menaces de persécution, et adressa publiquement, au duc d'Ortrante, une lettre pleine de patriotisme autant que de loyauté. Depuis 1818, et en sortant du ministère, il a repris dans la chambre, sans hésitation, sans embarras, son caractère de simple député, donnant ainsi l'exemple des mœurs constitutionnelles, et conservant une attitude digne et indépendante. Il est devenu ministre par un noble chemin ; il a su cesser de l'être ; il n'a pas su l'être.

C'est que deux conditions, l'une ou l'autre du moins, sont indispensables pour l'exercice du pouvoir. Il y faut apporter ou cette heureuse réunion de facultés bien réglées, qui forme ce qu'on appelle le bon sens, ou cette prédominance extraordinaire d'une faculté su-

périeure, la force de volonté, par exemple, qui suffit quelquefois à un homme pour acquérir et conserver quelque temps un grand empire. M. Lainé ne remplit ni l'une ni l'autre de ces conditions. Ce n'est ni un homme complet, ni un homme très-éminent en quelque partie. Sa raison succombe à chaque pas sous son imagination, et son imagination elle-même, plus vive que forte, est trop mobile, trop peu originale, pour imprimer à sa conduite ce caractère de puissance qui, souvent, entraîne et subjugue les esprits, sinon convaincus, du moins saisis et étonnés. Les émotions les plus contradictoires, les impressions les plus diverses arrivent à M. Lainé de toutes parts, et il les subit tour à tour, avec une docilité passionnée; tantôt plein d'amour et d'inquiétude au nom seul de la liberté, tantôt tout ébranlé, tout envahi par la seule idée de la prérogative royale en péril; s'attendrissant aujourd'hui sur les infortunes de l'émigration, et demain sur les malheurs de la Gironde. Tous les souvenirs qui parlent, toutes les idées qui remuent, tout ce qui possède en soi quelque chose de séduisant ou de pathétique, trouve, en M. Lainé, quelque fibre qui l'accueille et s'en émeut; et ces émotions si multipliées, sont en lui successives et exclusives; et il n'a pas la

force de les juger, de les classer, de les convertir en opinions raisonnables, de n'accorder à chacune d'elles que sa légitime part d'influence. A une telle irritabilité en face des choses, s'allie nécessairement une irritabilité non moins grande en face des personnes. La contradiction blesse M. Lainé, comme si elle le troublait dans son impression du moment, comme si elle était une injure à quelqu'une de ses croyances. La contradiction, d'ailleurs, fait voir les difficultés, et M. Lainé lui en veut de cela, comme si elle les créait; car les difficultés l'effraient et l'offensent à la fois; aussi s'applique-t-il constamment à les éluder, par cet instinct de la faiblesse qui, se sentant inégale dans la lutte, essaie de s'en consoler pour un jour, en fermant les yeux ou en faisant taire.

Les séductions de l'amour-propre, les susceptibilités de la concurrence, et toutes les petites passions qui les suivent, viennent se joindre à tant de causes d'aveuglement et d'erreur.

Enfin, il y a, dans le caractère de M. Lainé, quelque chose de découragé qui redouble l'intensité de ses dispositions naturelles. Sa raison n'étant pas forte, ni ses connaissances positives très-étendues, ses opinions n'ont pu s'enraciner dans un sol ferme et profond. Tant de

secousses politiques les ont, non point changées, mais livrées à une agitation douloureuse; elles sont inquiètes et flottantes, ne sachant où se fixer, ni si elles peuvent se fixer quelque part. Ses sentimens sont constans et sincères; mais peut-être en fait de principes et d'institutions, doute-t-il de tout ce qu'il aime; et, si je ne me trompe, dans le cours même de son ministère, il a désespéré souvent de la possibilité de dompter la contre-révolution pour fonder la liberté, comme de celle de régler la révolution pour assurer le trône.

Tant d'incertitude et de mobilité dans l'esprit, tant de découragement à la vue des obstacles, ne laissent que bien peu de force pour les surmonter. Aussi l'administration de M. Lainé, loin d'en surmonter aucun, n'a-t-elle fait que les accroître. On l'a vu pendant plus de deux années, craindre également l'ordre constitutionnel qu'il aime, et l'ancien régime qu'il n'aime pas, et reculer alternativement devant l'un et l'autre. L'esprit de liberté réclamait des progrès, des garanties; M. Lainé en avait peur et refusait. L'esprit de la contre-révolution renouvelait ses menaces, ses attaques; M. Lainé en avait peur, et cédait. Battant ainsi toujours en retraite devant ses amis et devant ses ennemis, il en vint enfin à ne les

plus reconnaître, et à ne plus savoir ni où prendre ses forces, ni où diriger ses coups.

La session de 1816 était à peine terminée que ce résultat futur de la conduite du ministère apparut avec évidence aux esprits éclairés. Deux grandes tâches étaient à remplir avant le retour de la chambre, la réforme de l'administration et la préparation des projets de loi vivement réclamés par la France ; l'une fut à peine tentée ; l'autre mal entreprise et manquée.

Le parti constitutionnel demandait à grands cris des destitutions. Il fallait en prononcer, et beaucoup plus qu'on ne fit ; quelques unes dans les rangs supérieurs de l'administration pour faire cesser les scandales et servir d'exemples, bien davantage dans les rangs inférieurs, car c'est là que la direction d'en-haut ne peut guères atteindre, et que les citoyens sont en proie à une multitude de petites vexations qui, les enveloppant comme l'atmosphère, leur rendent toujours pénible l'autorité toujours présente. De mauvais maires, de mauvais percepteurs, de mauvais gendarmes, sont la pire conséquence d'un mauvais ministère, et le plus grand péril d'un ministère incertain. Qu'importe que la main qui tient le réseau soit douce si le réseau est de fer ?

L'année 1815 avait d'ailleurs opéré en ce genre avec une étendue, une rapidité inconnues des

hommes même qui avaient été ses principaux instrumens. La contre-révolution possédait les petites villes, les bourgs, les campagnes, pendant qu'on ne cessait de la combattre au centre. Battue au centre, il fallait bien que la nouvelle de sa défaite fût par-tout annoncée et connue pour que les peuples y pussent croire.

Le ministère se défendit de cette clameur publique d'abord par quelques concessions, ensuite en insistant sur le danger des épurations, et se prévalant de l'exemple même de 1815. Il eût dit vrai s'il n'eût en cela, comme il arrive, fait servir une bonne raison à l'excuse d'une mauvaise conduite. Sans doute de nombreuses destitutions sont un mal ; elles ébranlent tout le corps politique et atteignent ceux-là même qu'elles ne frappent point. Sans doute on demandait aux ministres beaucoup plus qu'il n'en eût été juste et prudent d'accorder. Sans doute un nouvel esprit de réaction, de faction, de vengeance aspirait à se satisfaire. C'est le cours des choses humaines. Mais à quoi donc est destiné le pouvoir si ce n'est à démêler, en de telles occurrences, ce qui est juste ou injuste, nécessaire ou inopportun ? la sagesse ne consiste point à se retrancher derrière un lieu commun pour s'en faire un rempart contre les vœux des peuples ; et le plus simple bon sens disait alors que

l'ordre constitutionnel si récemment échappé d'un grand péril, ne pouvait être rétabli et maintenu par les mains qui le poussaient naguères au naufrage.

Il y avait d'ailleurs un moyen sûr pour se dispenser d'une multitude de destitutions. Les hommes ne sont point invariables, inaccessibles. Ils se laissent toucher et manier par le pouvoir. Il peut, quand il veut et sait le faire, les refondre sans les briser. Il a pratiqué de tout temps, et même de nos jours, cette utile science. Nous avons vu des émigrés servir Buonaparte avec d'autres idées, d'autres sentimens, d'autres desseins que ceux de Coblenz. Nous avons vu ces révolutionnaires apprendre de lui d'autres principes que ceux de la Convention. Il fallait après 1816, se saisir fortement de l'administration tout entière, hommes et choses, la pénétrer d'un autre esprit, faire circuler un sang nouveau dans les veines de ce vaste système ; et la plupart des hommes qui y tenaient une place en eussent bientôt reçu l'influence, et ils eussent changé sans secousse visible, et peut-être à leur propre insu ; car telle est la puissance de ces métamorphoses morales que, bien conduites, elles s'opèrent sans que ceux-là même qui les subissent en demeurent embarrassés ou confus. C'est ainsi qu'on procède quand on prétend à la

fusion des partis. Vous redoutez les réactions ; vous sentez le besoin d'employer des hommes dont les opinions et les conduites ont été diverses ; agissez donc sur eux si vous voulez qu'ils agissent pour vous ; marquez-les de votre empreinte ; changez leurs dispositions intérieures. Une telle œuvre n'était pas plus impossible en 1816 qu'en 1800. Elle n'était pas moins nécessaire.

Par malheur, il y faut une constance de vues, une force d'action que M. Lainé ne possédait pas. Incertain et vacillant lui-même, hésitant toujours à s'avancer, comment se serait-il fait suivre ? Après la session, une dissidence fondamentale existait encore dans le conseil. Lorsque la retraite de M. le vicomte du Bouchage et de M. le duc de Feltre, obtenue à grand'peine par les efforts de M. Decazes, y eut introduit un peu plus d'unité, les ministres, en cessant de suivre des directions opposées, cheminèrent cependant d'un pas très-inégal. Les uns s'appliquaient à ralentir la marche que les autres reconnaissaient le besoin de presser. Dans ce tiraillement continuel, l'administration demeura sans caractère, ou du moins sans cette énergie vitale qui se communique avec autorité et transforme tous ses agens. Les fonctionnaires ne se sentirent ni poussés ni soutenus. Un peu

d'hypocrisie suffit aux uns ; la conscience de l'incertitude d'en haut fit hésiter les autres. La contre-révolution se voyant surveillée de certains côtés, se réfugia vers ceux qu'elle jugea d'un plus difficile accès. Les négociations avec la cour de Rome firent concevoir au parti de hautes espérances. L'influence ecclésiastique devint chaque jour plus envahissante ; les missions prirent leur essor, et le ministère qui parut les craindre, n'eut ni assez de force pour supporter leur présence, ni assez de résolution pour les réprimer. Enfin, tout était calme, et rien n'était sûr ; tout semblait régulier, et la règle s'affaiblissait partout ; l'absence de principes, de but, de volonté, ouvrait partout la porte à l'anarchie ; et des ministres qui, sans nul doute, voulaient tous avec bonne foi l'affermissement de l'ordre constitutionnel au profit du trône légitime, les laissaient ainsi, dans la pratique journalière du gouvernement, exposés l'un et l'autre aux attaques de leurs ennemis.

Le même vice éclata avec les mêmes conséquences lorsqu'il s'agit de la préparation des projets de loi. Elle eut lieu sous l'empire de cette idée fatale qu'il fallait non pas accorder tout ce qui était nécessaire, mais retenir tout ce qu'on ne serait pas forcé d'accorder. Ce fut dans cet esprit que l'on s'occupa de la représ-

sion des délits de la presse et de la formation des assemblées municipales. Il ne me convient pas de parler des discussions qui s'élevèrent à ce sujet dans le sein du conseil d'état, ni de la dissidence qui s'y manifesta entre les ministres et plusieurs membres du conseil. Je me garderais même de les rappeler si elles n'avaient eu, dans le temps, une sorte de publicité, et, depuis, des conséquences assez graves. Je suis également fort éloigné, en reprochant aux ministres leur timide parcimonie dans la rédaction des lois constitutionnelles, de leur supposer aucune arrière-pensée de despotisme, aucune vue contraire à l'établissement de l'ordre constitutionnel. Ils regardaient, je n'en doute pas, comme inopportunes et périlleuses, les concessions qu'ils s'obstinaient à refuser. Ce ne sont donc point leurs intentions, c'est leur esprit que j'accuse. Je les blâme de n'avoir pas compris qu'il fallait fonder la liberté pour assurer le trône, et que le triomphe plein, définitif, éclatant, d'un principe constitutionnel était un rempart nouveau, élevé au profit de la royauté légitime. Certes, la providence n'a pas décrété que l'ordre public et la liberté des citoyens seraient incompatibles, que ce qui est juste ne pourrait subsister avec ce qui est sûr; elle nous a laissé le soin laborieux de découvrir

le secret de cette noble alliance ; mais , en ne le révélant pas au monde dès les premiers jours , elle n'a pas voué le monde à l'ignorer éternellement ; et c'est abandonner l'œuvre de Dieu , que de renoncer un seul instant à cette recherche sainte. Comment les ministres n'étaient-ils pas frappés de la situation réciproque du roi et de la France , et des nécessités qu'elle imposait au pouvoir ? Une restauration n'est pas un événement simple ; ce qui fait ses avantages fait aussi ses difficultés et ses périls. Buonaparte , en saisissant l'empire , était l'enfant de la révolution ; lasse d'elle-même , elle se donnait aveuglément à lui ; ils ne s'inspiraient l'un à l'autre aucune de ces méfiances profondes , générales , qui sont comme un abîme entre le prince et les sujets. Et cependant , à peine le maître , Buonaparte sentit le besoin urgent , impérieux , de construire tout autour de lui un édifice nouveau , celui qui convenait à ses vues. Il ne laissa point la société languir dans l'attente , ni réclamer impatiemment les diverses parties du système. Les institutions , les mesures d'organisation , les grandes lois se succédèrent dans les premières années de son règne avec une étonnante rapidité ; on eût dit qu'il ne se jugeait pas sûr tant qu'une pièce manquait à la machine politique au sein de laquelle il devait

résider ; et l'effet de son travail fut tel , que la France se crut établie définitivement dans ces constructions vicieuses , provisoires , mais promptes et bien coordonnées. Tant , après les grandes révolutions , les sociétés aspirent à l'ordre , et sont pressées de voir s'élever pour elles quelque demeure régulière sur les ruines qu'elles ont faites !

Ce besoin était encore plus urgent , encore plus impérieux après la restauration ; non-seulement on avait à construire cette demeure constitutionnelle , que tous , monarque et peuples , devaient habiter ; il fallait encore prouver hautement , sans délai , que le roi voulait celle-là et n'en voulait point d'autre. Les méfiances de la révolution , quelqu'injustes qu'on les suppose , sont un fait , et un fait qu'il faut reconnaître , non pour le déplorer , mais pour le détruire. En donnant la charte aux Français , le roi a donné à ses ministres la carrière d'où ils doivent tirer les matériaux de l'édifice constitutionnel , et par-là les fondemens du trône. Réaliser la charte était donc , pour les ministres , une œuvre de nécessité pressante et absolue. Le retard , quelque spécieuses qu'en fussent les causes , était un mal réel , une faute grave. Bien plus grave encore était l'hésitation dans

le choix des principes qui devaient présider à ce grand travail.

Les ministres firent peu, et, dans le peu qu'ils firent, ils se montrèrent irrésolus et timides. La session de 1817 révéla pleinement leur irrésolution et leur lenteur.

Trois projets de loi furent présentés; le premier sur la répression des délits de la presse, le second sur l'exécution du concordat conclu avec le saint siège, le troisième sur le recrutement et la formation de l'armée.

Des deux premiers projets, l'un échoua dans la chambre des pairs, l'autre ne fut pas même discuté. Leur effet se borna donc à caractériser et discréditer le ministère. Le projet relatif aux délits de la presse était encore une mesure provisoire qui n'avait de sérieux que de n'être rien de plus, et de refuser le jugement par jurés. Il devint le sujet d'une belle discussion, dans laquelle le principe constitutionnel de la question fut solidement établi par M. Royer-Collard, et la politique ministérielle vivement attaquée par M. Camille Jordan. Ce fut de lui que le système de M. Lainé reçut, à cette époque, le nom de *constitutionnalisme bâtard*, définition d'une vérité parfaite et qui ne tarda pas à devenir populaire.

Le projet relatif au nouveau concordat était

plus grave. Il avait été, entre les ministres et plusieurs députés, le sujet de longues conférences, après lesquelles on n'avait pu s'accorder. Il excitait dans la nation une vive inquiétude. Ce pays-ci a conservé, sur tout ce qui se rattache au clergé et à l'établissement ecclésiastique, une susceptibilité extraordinaire. On n'y saurait toucher sans réveiller aussitôt une multitude d'idées, de prévoyances et de craintes, d'autant plus difficiles à manier qu'elles sont vagues, obscures, et ne savent pas elles-mêmes où s'arrêter ni comment se régler : preuve certaine qu'il y a là un problème encore bien éloigné de sa solution. C'est une remarque devenue vulgaire que l'irréligion n'est plus de mode en France. Si Pascal revenait parmi nous, il y trouverait peu de ces hommes qui se glorifient, comme il dit, *dans ce doute malheureux*, et encore moins de ceux qui, *n'y étant pas, croient qu'il leur est glorieux de feindre d'y être, ayant ouï dire que les belles manières du monde consistent à faire ainsi l'emporté*. Il y a plus ; non-seulement ce misérable orgueil d'une impiété frivole n'a plus guère aujourd'hui de prosélytes ni d'admirateurs ; mais les vrais besoins religieux ont repris de l'empire ; il n'est pas d'âme un peu élevée qui ne regarde, avec une sérieuse inquiétude, à ces questions déci-

sives ; et l'indifférence en matière de religion , cette étrange insensibilité que Pascal appelle *un repos brutal, un enchantement incompréhensible, un assoupissement surnaturel*, sera bientôt peut-être encore plus décriée que l'incrédulité. Mais cette disposition des esprits, pleine d'avenir et d'un puissant secours pour qui saurait en comprendre la tendance, loin de faciliter le retour vers des idées ou des formes jadis étroitement unies à la religion, s'y refuse au contraire avec énergie, et le pouvoir se tromperait gravement si, voyant l'impiété sans crédit parmi nous, il en inférait la possibilité de ramener l'ancien établissement ecclésiastique, ses principes et ses conséquences. Je ne pense pas, du reste, qu'en 1816, M. de Richelieu et M. Lainé eussent cherché, dans l'observation de cet état moral de la France, le mobile et la règle de leur conduite. A leur avènement au pouvoir, les négociations avec le saint-siège étaient entamées ; ils les avaient suivies, non sans quelque inquiétude et probablement même en s'efforçant de leur faire prendre un meilleur tour, mais sans système, sans vigueur, et sans bien concevoir toute la gravité de l'entreprise. Elle leur fut durement révélée lors de la présentation du projet de loi dont ils n'avaient pu, quel que fût leur

penchant , méconnaître la nécessité. Un **ca** général s'éleva ; tous les intérêts nouveaux prirent l'alarme ; les craintes les plus chimériques obtinrent créance ; les résurrections les plus impossibles semblèrent prochaines. On eût dit que Grégoire VII allait ressaisir la tiare , que les ordres monastiques remettaient la main sur leurs propriétés , que l'inquisition posait enfin le pied sur ce sol français, qu'elle n'avait jamais osé aborder. Terreurs étranges qui, pour être vaines , n'étaient cependant pas hypocrites, et que le pouvoir soulèvera toujours, quelque absurdes qu'il les juge, quand il essaiera de rétrograder vers le régime qui les inspire. C'est un fort mauvais raisonnement, pour rassurer un peuple, que de lui dire que ce qu'il redoute est impossible , au moment où on paraît le tenter. Le ministère actuel se défend souvent ainsi de la tendance contre-révolutionnaire qu'on lui suppose. — Laissez-moi faire , semble-t-il dire ; ce dont vous m'accusez , je ne le peux pas. — Et n'a-t-on pas vu mille fois l'impossible tenté, non-seulement malgré l'impossibilité , mais par gens qui , ne le voulant pas eux-mêmes, servaient d'instrument à gens qui le voulaient, peut-être aussi sans l'espérer ?

Les terreurs que causait le concordat de

1817 furent si vives, et le projet de loi qui en était né demeura si impuissant pour les guérir, que le ministère n'osa poursuivre son œuvre. Elle tomba sans discussion devant cet effroi public, créé, disait-on, par de ridicules fantômes; et de toute l'administration de M. Laine, cet acte est peut-être celui qui lui a porté le plus rude coup, dans l'opinion des Français.

Le projet de loi sur le recrutement fit grand bien au ministère. Toutes les fois que M. le maréchal Gouvion St.-Cyr a paru au pouvoir, il s'est trouvé, dans ses actes et dans ses paroles, quelque chose qui répondait aux sentimens nationaux, qui faisait dire à la France : — Celui-là m'appartient et ne se donnera pas à mes ennemis. — La loi du recrutement dérogeait gravement aux principes constitutionnels; elle refusait aux chambres le vote annuel de la force armée; et malgré cette lacune qui ne passa point inaperçue, elle fut populaire dès l'origine, et l'est devenue encore plus depuis son adoption. Elle arrêtait la contre-révolution dans l'armée; ce fut-là tout son secret.

En matière d'institutions, la session de 1817 ne produisit rien de plus. Mais un fait grave et qui a influé sur les événemens postérieurs, s'y manifesta. Ce fut l'apparition publique d'une opposition nouvelle, celle des hommes qu'on

a appelés les doctrinaires. Il m'est permis ; je crois , de m'y arrêter un moment.

En 1665, lord Clarendon et lord Southampton étaient ministres du roi Charles II. L'un et l'autre, dès l'origine des troubles civils, n'avaient cessé de servir la cause royale. Clarendon avait suivi le roi hors d'Angleterre ; Southampton s'était refusé à toute relation, même à une simple entrevue avec Cromwell. Mais l'un et l'autre, en se vouant à la défense du trône, et malgré beaucoup de préjugés, de mauvais engagemens, de fautes même, étaient demeurés fidèles aux droits et aux intérêts de leurs concitoyens. Devenus ministres après la restauration de 1660, ils les soutinrent contre l'influence des puissances étrangères et de la cour. *Ces deux hommes sont de bons protestans, et de bons Anglais*, disait-on alors ; *tant qu'ils conserveront le pouvoir, nous n'avons rien à craindre pour notre foi et nos libertés.* En 1665, le parti de la cour, tolérant par impiété, et qui siégeait aussi dans le ministère, proposa au conseil du roi un bill absolument anti-national, et ayant pour objet de *vendre* aux papistes la liberté de conscience. Lord Clarendon et lord Southampton s'y opposèrent de tous leurs moyens, représentant que rien n'était plus contraire aux sentimens de la nation et plus dangereux pour

le trône. Malgré leur résistance le bill fut adopté par le conseil, et officiellement proposé à la chambre des pairs. Les deux ministres, royalistes et patriotes, profondément convaincus que le péril était immense pour leur roi et leur pays, n'hésitèrent point à le combattre. Ils le firent rejeter, et continuèrent, pendant deux ans encore, de siéger dans le conseil (1).

C'est qu'il est absurde, c'est qu'il est vain, dans ces époques extraordinaires qui abondent en questions décisives pour le salut des trônes et des peuples, et pour l'honneur des individus eux-mêmes, de prétendre gouverner la conduite des hommes publics et la constitution intérieure des partis, par ces principes des temps réguliers où les débats n'ont rien de fondamental; où les opinions diverses, mais non hostiles, se classent sans effort et combattent, pour ainsi dire, en paix; où l'on peut, selon l'occasion, parler ou se taire sans honte et sans crainte de tout perdre, où toutes choses enfin sont simples, convenues, avérées. En 1665 chez les Anglais, comme en 1816 et 1817 parmi nous, la lutte entre le parti national et le parti de la cour n'était point entre un ministère et une opposition; elle était partout, dans le conseil comme dans les chambres; et partout

---

(1) Voyez la note 1 à la fin du volume.

elle était naturelle , inévitable , légitime. Partout , et avec raison , les hommes principaux des deux partis s'appliquaient à s'introduire , à gagner du terrain , à se repousser , à se vaincre. En de telles circonstances , les hommes se classent par leurs principes , par leur conduite , et non par leurs situations. La mêlée est trop vive pour que celles-ci soient toujours claires et simples. On tend de part et d'autre , à sortir de cette confusion , c'est-à-dire à vaincre ; mais on y demeure , et on y demeure forcément tant que la victoire ne s'est pas décidée pour l'un ou l'autre parti. Ce sont ici , non des questions de convenance , mais des questions de force. Sans doute ce fut une défaite , pour lord Southampton et lord Clarendon , que de voir entrer dans le conseil les lords Ashley et Arlington , les hommes du parti de la cour , les agens , les représentans de leurs ennemis. Ils avaient lutté contre cette admission ; elle eut lieu malgré leurs efforts , et ils continuèrent de lutter pour expulser ou annuler une influence qu'ils rencontraient et combattaient partout. Et leurs adversaires employaient , et du même droit , la même tactique. Et pour en revenir à ce qui nous touche , pense-t-on que M. Decazes eût bien fait , en 1816 , de se retirer du ministère parce que M. de Vaublanc était ministre ? Il fit

mieux ; il fit éloigner M. de Vaublanc, et ensuite M. du Bouchage, et plus tard M. de Feltre ; et la cause que défendait M. Decazes était ainsi en progrès. On a beau faire ; on a beau invoquer l'ordre quand le désordre existe ; il faut remettre l'ordre et non prétendre le trouver où il n'est pas. C'est un désordre, un désordre immense que la lutte des partis qui agitent entre eux des questions radicales, des questions où deux sociétés sont aux mains, où il s'agit de savoir laquelle sera maîtresse ou soumise. Je me suis hâté de le dire ; c'est la guerre. Il faut l'accepter en la déplorant.

Ce que les lords Southampton et Clarendon se crurent non-seulement le droit, mais le devoir de faire en 1665, ce qu'ils jugèrent utile au service du roi, aux intérêts de leur pays, et indispensable à leur propre honneur, MM. Royer-Collard, de Serre et Camille-Jordan, bien moins liés par leur position, puisque, simples conseillers d'état, ils n'avaient aucune part à la direction politique du ministère, et à la décision des questions de gouvernement, le renouvelèrent en 1817. Royalistes et patriotes, il leur parut que le système ministériel compromettait le roi et la patrie ; ils l'avaient dit souvent aux ministres ; ils le dirent à la chambre qui avait aussi des droits sur leur

opinion. Les ministres s'en plaignirent amèrement, et cela est fort simple. Une telle conduite, de la part de ces députés, était une déclaration publique de ce fait, qu'ils désapprouvaient dans son ensemble la politique du ministère; qu'ils avaient employé leur influence intérieure pour la réformer, mais que cette force n'était pas suffisante pour y réussir. Puisqu'ils le pensaient, ils devaient le dire. Leur silence eût été ou une crainte honteuse de perdre leurs emplois, ou une abdication formelle de toute importance politique. Ni cette crainte, ni cette abdication ne convenaient aux hommes que j'ai nommés. Leurs intentions ne pouvaient être douteuses; leur loyauté était éprouvée. En ne se démettant point eux-mêmes de leurs fonctions, ils montraient simplement qu'ils ne voulaient point se séparer du gouvernement, croyant pouvoir le servir encore dans leur position, mieux que dans toute autre. Ils faisaient preuve ainsi d'attachement comme d'indépendance. Ce n'était point à la cause de M. Lainé qu'ils avaient engagé leur vie, mais à celle de la monarchie légitime et constitutionnelle. Cherchant de tous côtés le drapeau de cette cause, quand ils ne le trouvèrent plus auprès des ministres, ils essayèrent de l'élever de leurs propres mains. C'est précisément pour

amener de tels effets, pour dégager, si l'on peut le dire, dans les positions diverses, les opinions qui ont droit de se porter les organes de l'opinion publique, que le gouvernement représentatif a été créé. Sa vertu consiste à surmonter les obstacles des situations, des antécédens, des préjugés, pour mettre en lumière et classer, selon la vérité, les tendances et les hommes. L'opposition des doctrinaires fut le premier symptôme de ce grand travail. Elle dégâgea et produisit, en quelque sorte, les patriotes de l'ancien parti royaliste, provoquant ainsi le royalisme dans l'ancien parti patriote, et tendant à la manifestation du vrai parti national, le seul où se puissent réunir tous les hommes qui, au fond, adoptent les mêmes principes et forment les mêmes desseins.

Entrés dans cette voie, les doctrinaires la suivirent sans hésiter. Ils réclamèrent hautement, bien que sans succès, la liberté de la presse, l'application du jugement par jurés aux délits de ce genre, le vote annuel de la force armée. Ils appelèrent l'attention publique sur les événemens survenus à Lyon en juin 1817, et demandèrent que la nature et les causes en fussent clairement constatées. Enfin, dans les derniers jours de la session, ils réussirent à faire insérer, dans la loi de finances, une disposition

qui imposait au gouvernement l'obligation de présenter, annuellement et distinctement, aux chambres le compte rendu de l'emploi des subsides. Cet important résultat du système représentatif, qui a été, pendant plus d'un siècle, l'objet des débats du parlement britannique, fut voté sur la proposition de M. Royer-Collard, et malgré la résistance de M. Lainé.

Il faut bien que la conduite des doctrinaires fût alors fondée en raison et conforme aux besoins nationaux, car placés dans une position difficile, et après avoir échoué dans plusieurs de leurs tentatives, ils sortirent de la session plus accrédités, plus forts que les ministres. Quelques-uns de ceux-ci songèrent dès-lors, dit-on, à les éloigner des fonctions qu'ils remplissaient; mais cette opinion, combattue dans le conseil, n'eut aucun résultat.

Les choses demeurèrent donc dans le même état pendant l'intervalle des deux sessions. Seulement l'administration se montra encore plus faible, plus incertaine, plus agitée que l'année précédente. La vive opposition qu'elle avait eu à subir avait diminué ses forces et redoublé ses craintes. L'humeur et le découragement semblaient chaque jour prendre,

sur la conduite de M. Lainé, un nouvel empire. La division qui existait dans le conseil, entre M. Decazes et lui, se manifestait au dehors, et jusques dans le langage de ses entours. L'esprit de liberté faisait des progrès qui effrayaient les ministres au lieu de les éclairer; et comme on ne savait ni le comprendre ni le satisfaire, il se dénaturait en se développant. L'esprit de désordre profitait de ces fautes pour s'accréditer aux dépens du pouvoir. Il exploitait des craintes qu'on croyait guéries quand on les avait taxées d'absurdité, des sentimens qu'on rendait hostiles en les proclamant tels, des vœux qu'on déclarait factieux parce qu'on n'osait aborder les mesures nécessaires pour y répondre. Le ministère, jugeant sans doute que sa conscience de sa propre sincérité suffisait pour lui donner droit à la confiance, s'étonnait et s'irritait de plus en plus de son impuissance et de son discrédit. Enfin il n'avait fait, ni dans l'administration proprement dite, ni dans la préparation des projets de loi, aucun acte significatif, aucun progrès réel; il flottait toujours plus agité, dans la stérilité de ses idées et le vague de ses craintes, lorsque les soins pour l'évacuation de notre territoire et le congrès d'Aix-la-Chapelle vinrent absorber toute son attention.

En signant les cruels traités du 20 novembre 1815, M. le duc de Richelieu, qui n'a jamais accepté le pouvoir qu'à de tristes époques et par un honorable dévouement, s'était promis, dit-on, de consacrer sa vie ministérielle à presser la délivrance de son pays. Le moment était venu d'accomplir ce vœu. Nul homme, j'en suis convaincu, n'était plus capable que lui de le former, et mieux placé pour y réussir. M. de Richelieu jouit en Europe d'une considération méritée. Émigré, il n'a partagé aucune des passions, ni tous les préjugés de l'émigration; il a vécu étranger à la France sans en devenir l'ennemi. La simplicité de ses mœurs, la droiture et le désintéressement de son caractère lui ont valu, dans l'aristocratie gouvernante et diplomatique de l'Europe, cette estime avouée que la corruption des cours accorde à la vertu qu'elle ne craint pas. Des hommes qui ont trop appris à mépriser l'homme, l'honorent assez dans M. de Richelieu pour lui porter cette confiance qui aplanit et simplifie des relations d'ailleurs hérissées de pièges et de soupçons. Dans la situation où les événemens de 1815 avaient placé la France, c'était pour elle une force véritable et un bonheur réel que de disposer, auprès des gouvernemens d'Europe, de la per-

sonne et du crédit d'un homme de bien. Je ne crois pas, à beaucoup de ministres et de négociateurs européens, plus de vraie probité ni des intentions plus pures que n'en avait Buonaparte. Cependant il est certain que la politique impériale avait laissé en Europe une impression d'immoralité, de violence et de mensonge, dont la France supportait le poids. On se croyait en même temps autorisé et obligé à exiger d'elle de plus dures garanties. M. de Richelieu a souvent modifié cette fâcheuse disposition. Ce n'est pas que l'estime dont il jouissait eût jamais pu suffire, à mon avis, pour déterminer les ministres étrangers à se relâcher de leurs prétentions ennemies. C'est auprès des souverains eux-mêmes, et surtout de l'empereur Alexandre, que son caractère était puissant et son influence utile. Quand il trouvait, dans les négociateurs habituel, une résistance opiniâtre, il pouvait porter les négociations plus haut, car il avait personnellement crédit dans la sphère supérieure où tout devait enfin se décider. Il arriva à Aix-la-Chapelle avec la ferme résolution, et presque la certitude d'obtenir la prompte libération de la France. Il l'obtint en effet; et la considération dont il était investi ne fut pas étrangère au succès des négociations de

détail qui eurent pour objet la quotité des tributs, le mode et les termes du paiement.

Sans doute avec une capacité plus élevée, une volonté plus forte, une politique intérieure plus nationale, un autre ministre que M. le duc de Richelieu eût mieux fait encore, et beaucoup mieux peut-être; mais les positions et les hommes étant donnés, il a fait tout ce qui était en son pouvoir, et il a réussi. Émigré, il a voulu franchement le départ de l'étranger. Ministre, il en a avancé l'époque de deux années.

Mais il y avait, à Aix-la-Chapelle, quelque chose de plus à faire que d'y négocier notre délivrance. Le développement de nos institutions et de l'esprit de liberté ne pouvait manquer d'effrayer les gouvernemens européens. En 1815, la peur du bouleversement contre-révolutionnaire les ayant saisis, ils avaient appuyé la charte. Tant de fois vaincus par la révolution, nul de ces gouvernemens ne pouvait croire qu'une poignée d'émigrés réussît à la dompter, et ils redoutaient, avec raison, le moment de son réveil. Assez éclairés pour savoir que la France nouvelle ne pouvait être abolie, ils ne le furent pas assez pour comprendre qu'elle dût vivre et poursuivre sa carrière. C'est le propre d'une vieille politique de n'admettre

aucune vérité complète, de ne vouloir aucun résultat décisif, de désavouer de jour en jour ses propres œuvres, d'invoquer aujourd'hui comme un remède ce qu'hier elle déplorait comme un danger, enfin, de se retourner sans cesse dans son lit, ainsi qu'un malade, cherchant partout le repos et ne le trouvant nulle part. Tel est d'ailleurs l'état actuel de l'Europe que rien ne s'y peut introduire ou établir en un coin, qui ne retentisse aussitôt chez tous les peuples voisins. Le congrès de Vienne avait regardé le gouvernement représentatif comme indispensable pour tenir la France en paix. Au congrès d'Aix-la-Chapelle, le gouvernement représentatif parut un conquérant de nouvelle sorte qui menaçait de tout envahir. On avait souhaité la France tranquille; on trembla de la revoir vivante. Toutes les terreurs des vieilles aristocraties se ranimèrent; et, avec leurs anciennes alarmes, elles reprirent leurs anciennes maximes. Il ne fut plus question que de repousser la contagion française, de contenir les peuples, de réprimer l'esprit nouveau, de se coaliser contre le torrent. Les excès de notre révolution redevinrent le texte de la politique européenne, comme si la seule science qui fût sortie de ce terrible spectacle eût été celle de la crainte.

C'est au sein de cette atmosphère d'alarmes, au milieu de ces prévoyances étroites, de ces vœux rétrogrades, de ces plans de compression, qu'alla vivre pendant six semaines M. de Richelieu. Il y apportait lui-même les dispositions qu'il devait y trouver; on s'en étonnerait à tort. Comment un homme de bonne foi croirait-il à la possibilité de régler un mouvement qui passe ses forces et dont il comprend les périls sans posséder le secret de les vaincre? Les grandes secousses sociales ont pour adversaires inévitables, non-seulement tous ceux dont elles attaquent les intérêts, mais encore ceux dont elles confondent l'intelligence et accusent la faiblesse. Pour que M. de Richelieu pût, sinon détruire, du moins repousser avec autorité les craintes de la diplomatie européenne, il aurait fallu qu'il les jugeât au lieu de les partager. Pour qu'il sût maintenir la France en dehors de ce mouvement rétrograde du congrès, il aurait fallu qu'il comprît la France, qu'il connût l'art de la calmer, de la satisfaire, de la faire vivre libre et confiante sous l'empire du roi et de la charte; et, s'il eût su tout cela, la marche de son ministère eût été tout autre qu'elle n'était depuis trois ans.

Rien n'est donc plus concevable que l'influence exercée par le séjour d'Aix-la-Chapelle,

sur l'esprit et les vues de M. le duc de Richelieu. Il y était allé avec un désir sincère de bien servir son pays. Il avait réussi dans ses efforts. Il se voyait recherché, estimé, honoré des hommes les plus importants de l'Europe. Il devait croire à son influence et s'applaudir de son succès. Telle était sa situation lorsque les nouvelles des élections de 1818 lui parvinrent. Elles avaient été vives. L'esprit d'opposition s'y était manifesté avec force. M. de La Fayette et M. Manuel étaient nommés. A Paris, le candidat de M. Lainé avait complètement échoué; et M. Ternaux lui-même, si recommandé d'ailleurs par ses opinions et son caractère, ne l'avait emporté sur M. Benjamin Constant que d'un petit nombre de voix. Qu'on se représente de tels faits, de tels noms, tombant au milieu des idées et des dispositions que je viens de décrire; et malgré tout cela, M. de Richelieu, obligé par devoir, par honneur, par son propre patriotisme, de soutenir que la France n'était pas révolutionnaire, et qu'on pouvait la laisser à elle-même sans danger. On comprendra sans peine comment il revint d'Aix-la-Chapelle profondément irrité contre les libéraux, contre la loi des élections, contre la liberté de la presse, et déterminé à les attaquer.

En arrivant, il trouva une portion notable du ministère fort disposée à seconder ses vues. Les alarmes de M. Lainé n'étaient pas moindres. Considéré, avec raison, comme le chef de la politique ministérielle, c'était surtout contre lui que se dirigeaient les efforts de l'opposition. Un autre principe de dissentiment existait dans le conseil. Les étrangers avaient conçu une secrète terreur des travaux de M. le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, pour rendre à la France une armée. La contre-révolution qui ne pouvait pardonner à ce ministre la loi du recrutement, les ordonnances dont elle fut suivie, et leur application journalière, l'avait attaqué avec acharnement. Les correspondances et les tentatives du parti à Aix-la-Chapelle étaient presque avouées ; et la fameuse *note secrète*, qui devint publique, n'était sans doute que l'un des actes par lesquels il avait cherché au-dehors le point d'appui qui lui manquait au-dedans. L'éloignement ou le maintien du maréchal devint ainsi une des questions fondamentales sur lesquelles on se divisa.

Je regrette de ne pouvoir rappeler ici avec détail les circonstances de la crise ministérielle de 1818, la première peut-être qui ait porté l'empreinte et révélé l'énergie de nos institutions. A peine la portion du ministère qui pré-

valut d'abord avait-elle annoncé ses vues en appelant M. Ravez, au lieu de M. de Serre, à la présidence de la chambre, que la lutte éclata dans le sein du conseil. M. Decazes ne voulut point consentir à abandonner le ministre de la guerre, ni la loi des élections. Il fut reconnu dès-lors que M. Decazes et M. le maréchal Gouvion d'une part, M. le duc de Richelieu et M. Lainé de l'autre, ne pouvaient demeurer ministres ensemble. Après quelques jours d'agitation intérieure, les uns et les autres offrirent au roi leur démission. Ni de part ni d'autre elle n'était définitive et ne devint publique. Ce ne fut, à vrai dire, qu'une déclaration officielle de rupture. Cependant M. de Richelieu et ses amis essayèrent de former un ministère selon leurs desseins. Les deux autres ministres semblaient attendre, pour se retirer, qu'on leur eût trouvé des successeurs. M. de Villèle, M. Mollien, M. Siméon, M. Cuvier, appelés tour à tour ou à la fois auprès de M. de Richelieu, ne purent s'entendre ni entre eux ni avec lui, sur le plan de conduite à adopter et sur les principes de leur union. Les uns refusaient, les autres tâtaient le terrain et faisaient des conditions. Mille petites négociations, mille intrigues s'ourdissaient en quête de ministres. Et tout cela se passait sous les yeux du public,

qui, instruit par la liberté de la presse de l'événement de chaque jour, de chaque heure, en disait aussitôt son avis, associant ainsi à toutes ces influences en débat, son influence bien autrement décisive. C'était un spectacle bizarre et nouveau que le pouvoir en suspens, ne sachant où tomber, les chambres immobiles et inquiètes, dans l'attente d'un gouvernement qui leur adressât la parole, et la France incertaine de savoir quels ministres elle aurait, si même elle aurait des ministres. Deux fois on crut le ministère de M. de Richelieu formé; deux fois on apprit qu'il venait d'avorter. Enfin découragé de sa propre impuissance, dégoûté et des affaires qui lui semblaient impossibles, et des hommes qui s'agitaient autour de lui, triste, malade, M. de Richelieu déclara positivement qu'il se retirait, et que c'était à M. Decazes à former le nouveau conseil.

M. Decazes y était lui-même fort embarrassé. Un de ces sentimens individuels, auxquels le public croit rarement, et qui exercent cependant sur les choses humaines une véritable influence, le faisait hésiter beaucoup à rester ministre après M. de Richelieu, et à paraître profiter de sa chute. C'était avec une douleur sincère, avec toutes les agitations d'une délicatesse craintive, qu'il se voyait

survivre à ses anciens collègues. Ce que je dis là, je l'ai vu, je ne blesse aucune convenance en le rapportant, et je dois le dire par respect pour la vérité, dussé-je ne rencontrer que le doute. D'ailleurs M. Decazes, tout en défendant la loi des élections, n'avait pas laissé d'en concevoir quelque inquiétude, et semblait penser qu'il convenait d'y apporter quelques changemens. Il hésitait donc à s'engager sans réserve dans le mouvement qui venait de prévaloir. Il s'occupa d'abord de la formation du ministère, avec le dessein de n'y point entrer lui-même. Le département de l'intérieur, qu'on désignait comme devant être le sien, fut offert à un homme qui le refusa. De leur côté, les hommes qui furent appelés jugèrent qu'ils ne pouvaient se passer de M. Decazes. Sa résistance avait amené la dissolution du ministère précédent. Son concours parut indispensable au crédit du ministère nouveau. Ils le pressèrent donc vivement de s'associer à eux. Il accepta, et devint ministre de l'intérieur.

Une telle victoire de l'opinion nationale sur la contre-révolution, remportée en face des chambres, par la seule force des choses, par la seule vertu des institutions, contre des influences qui semblaient si puissantes, en dépit des intrigues de cour, sur la place publique, pour

ainsi dire, était un événement immense. Compris et accepté dans toute son étendue, bien dirigé dans son cours, cet événement eût pu devenir décisif. Il n'en fut point ainsi.

Et d'abord le ministère se forma d'une façon précipitée, étroite, sans vues larges, sans conventions positives, sans l'adoption prévoyante d'un système plein d'avenir, comme si l'on n'eût été que pressé de remplir une vacance. Les hommes qui y furent appelés, étaient connus et honorés du public. Ce n'était pas assez. Le moment était venu de comprendre que, sous le système représentatif, la formation du ministère doit être l'organisation complète et forte de l'opinion qui prévaut dans les chambres et dans le pays. Nulle influence importante qui émane de cette opinion, ou agit sur elle, ne doit demeurer en dehors. Les principes et les intérêts dont on veut constituer l'empire, ont-ils, naturellement et par eux-mêmes, de l'unité, de l'ensemble? il faut en absorber dans le ministère tous les principaux interprètes, de peur qu'ils ne se divisent par le seul effet de la différence des positions. S'agit-il, comme il arrive presque toujours, de rapprocher et de faire marcher en commun des nuances d'opinions diverses, bien que tendant au fond vers le même but? il faut les

adopter toutes, n'en craindre ou n'en dédaigner aucune, donner enfin à la coalition toute la base, toute la portée qu'elle peut avoir. Ainsi se forment, dans les pays libres, les ministères qui gouvernent, qui répondent à tous les besoins dont ils dérivent, et les font sûrement prévaloir. Autrement conçus, ils ne sont plus qu'une mince aggrégation d'individus isolés, qui s'affaiblissent eux-mêmes en y entrant, au lieu de fortifier, par leur élévation, l'opinion où ils ont puisé la vie, qui ne mettent en commun qu'une influence douteuse, précaire, et rencontrent bientôt des adversaires dans leurs alliés naturels, des obstacles là où ils devraient trouver de l'appui.

Le ministère de 1819 commit cette faute grave de se resserrer en se formant, et d'oublier que toutes les forces qui l'avaient appelé au pouvoir devaient y entrer avec lui, soit par des hommes, soit par des actes. Le parti national ne fut point transporté dans le gouvernement. Le gouvernement ne se transporta point pour y vivre, dans le sein du parti national. Le conseil, au lieu de s'élargir, se renferma dans ses anciennes limites. Les ministres se renfermèrent dans le conseil.

Quelques tentatives eurent lieu pour sortir

de cette ornière, mais elles manquèrent d'ensemble et d'opiniâtreté.

Quant aux grandes mesures qu'il eût fallu prendre, j'aurais mauvaise grâce à les indiquer aujourd'hui. Je n'ai point la prétention d'avoir toujours démêlé l'avenir. Des choses même que je puis dire, il en est sans doute plusieurs qui m'ont été enseignées par l'expérience. Ce qui est certain ; c'est que le ministère de 1819, formé contre l'ancien régime et au nom de la France nouvelle, devait tendre sans cesse à constituer l'une et à dépouiller l'autre de toute influence. La dissolution de la chambre des députés était peut être le seul moyen d'y réussir. Les changemens que réclame, à mon avis, notre établissement constitutionnel, se fussent opérés alors non-seulement sans obstacle, mais avec l'approbation du public.

Quoi qu'il en soit, la proposition de M. le marquis Barthélemy contre la loi des élections, vint bientôt révéler au ministère sa propre faiblesse. Plus ferme, il l'eût probablement prévenue. Il la repoussa du moins avec sincérité et succès. En ce moment, la position de M. Decazes parut difficile. On savait, et il n'avait point dissimulé, que certains changemens à la loi des élections lui semblaient nécessaires.

La proposition de la chambre des pairs lui fut imputée par beaucoup de gens ; on douta du moins de la franchise de son concours dans la résistance. Peut-être eût-il désiré que toute idée de modifications ne fût pas écartée ; mais le fait prouva qu'il ne se séparait point de ses collègues. La proposition échoua à la chambre des députés , où plusieurs des hommes qu'on croyait placés sous l'influence de M. Decazes , entre autres M. de Saint-Cricq, la combattirent. Il n'était alors entré dans l'idée de personne que le ministère, pour modifier la loi du 5 février , pût changer de système , de position , d'amis , et se rendre l'instrument de la contre-révolution. L'ordonnance du 5 mars 1819, en introduisant soixante nouveaux pairs dans la chambre , fit échouer toutes les espérances que la faction fondait sur ce point d'appui. C'était une mesure fâcheuse que les hésitations antérieures avaient rendue nécessaire. Elle fit, à la cause du gouvernement, beaucoup plus de bien que de mal, comme il arrivera de tous les coups portés à la contre-révolution.

Mais ce qui parut assurer la position du ministère , ce qui le rendit quelque temps national , ce fut la présentation et la discussion des projets de loi relatifs à la liberté de la presse. Je n'ai rien à dire du mérite de ces lois ni de

l'effet des débats. Les amis de la liberté de la presse les accueillirent avec joie, et j'espère que désormais, après les six mois qui viennent de s'écouler, les hommes qui la redoutent ne se plaindront plus de leur impuissance contre ses écarts. Ce qui fut grave en cette occasion, ce qui exerça sur les esprits une action réelle, ce fut l'adoption franche et hardie du système constitutionnel dont ces projets de loi étaient la preuve. Qu'on parcoure l'histoire des gouvernemens, on verra les efforts d'une opposition populaire conquérir lentement, et une à une, sur le pouvoir, les garanties de la liberté; il en est bien peu qui n'aient été ainsi arrachées à une opiniâtre résistance, et la liberté de la presse a été plus qu'aucune autre l'objet de ce long débat. Mais un ministère cherchant sérieusement, sincèrement, à fonder cette liberté, en professant les principes, non-seulement d'une manière abstraite et générale, mais dans leur application positive et rigoureuse, luttant enfin, et non sans peine, contre une partie de ses propres alliés, pour en faire adopter les garanties, c'était là une conduite rare, honorable, et qui devait produire une vive impression. Elle en fit beaucoup, surtout hors de la chambre. M. de Serre, au sortir de

cette discussion, avait l'estime et toute la faveur du public.

Dans la chambre elle-même, bien que son succès eût été grand, sa position n'était pas si sûre. Quelques-uns des alliés naturels du ministère ne le voyaient pas sans inquiétude entrer si hardiment dans les voies de la liberté; et peut-être ne prit-on pas assez de soin pour les rassurer et les rallier. D'autre part, une portion du côté gauche, et surtout quelques-uns de ses orateurs habituels, soit par une fausse vue de persistance opiniâtre dans l'opposition, soit par une certaine jalousie de popularité, avaient continué à attaquer le ministère, à trouver ses concessions insuffisantes, à lui en demander d'autres, souvent déraisonnables ou impossibles. Le côté droit, spectateur silencieux du débat, semblait attendre avec patience l'effet de ces divisions, et comme s'il eût craint, en se montrant, d'en interrompre le cours. Plus d'une fois en Angleterre, après la révolution de 1688, le parti national s'est vu à deux doigts de sa perte, pour s'être ainsi divisé en présence de l'ennemi; et de toutes les causes de ces dissentimens, les plus frivoles sont en même temps les plus communes et les plus périlleuses. Des susceptibilités d'amour-propre, des rivalités de succès, des obstinations de pré-

jugé, une bizarre complaisance à subir le joug de clameurs qu'on désapprouve, une hésitation presque invincible à désavouer quelques hommes et quelques désirs qu'on n'avouerait point, ce sont là les graves motifs qui ont, plus d'une fois, porté le trouble et la faiblesse dans les associations politiques les plus naturelles, au moment même du triomphe. Les relations du côté gauche avec le ministère pendant la session de 1818 en ont fourni plus d'un exemple.

Le plus éclatant, le plus déplorable fut, sans contredit, la fameuse pétition en faveur des bannis. Je crois devoir m'expliquer sans détour à ce sujet.

Le rappel des bannis était une mesure que le ministère eût dû provoquer et obtenir dès sa naissance. Rien n'en motivait et n'en justifiait la prolongation. Je ne sache pas de crainte plus puérile, surtout dans l'état actuel des sociétés, que celle qui s'attache à quelques noms propres. Tout procède aujourd'hui par masses; isolée des masses, nulle existence individuelle n'est grande; et, pour la France bien gouvernée, Buonaparte est peut-être le seul individu dont la présence sur notre sol puisse avoir une véritable gravité.

C'était d'ailleurs un sentiment respectable et juste que celui qui portait un grand nombre de

Français à désirer la fin de toute proscription , à demander qu'on rayât, de notre code politique , toute liste d'émigrés. Les gouvernemens se trompent fort quand ils se refusent à une mesure parce que des hommes qu'ils croient ou même qui sont leurs ennemis, la sollicitent ; et cette aveugle méfiance fait souvent couvrir plus de périls qu'elle n'en prévient. Ce que les ennemis d'un gouvernement s'attachent à lui demander, ce n'est pas ce qu'ils croient directement utile à leur cause , mais ce dont le refus nuira le plus au pouvoir qu'ils veulent détruire. C'est ce refus même qu'ils espèrent et provoquent , se promettant de l'exploiter ensuite à leur profit. Ils étudient les dispositions des masses , recherchent quels vœux elles peuvent former , quels sentimens sont enclins à se laisser saisir et exalter pour devenir une force entre les mains de celui qui s'en rendra l'interprète ; et , quand ils ont fait une telle découverte , ils la font valoir avec ardeur ; et le pouvoir qui , par soupçon sur les hommes , résiste alors sur les choses , donne lui-même dans le piège qu'on lui tend , et se discrédite auprès des masses qui souhaitent ce qu'on lui demande , sans attacher à leur vœu aucune des conséquences que l'esprit de faction saura tirer de son refus.

La question du rappel des bannis n'a pas eu d'abord d'autre caractère, et ce fut une faute grave de la laisser en suspens, car elle ne pouvait manquer de se dénaturer bientôt.

C'est ce qui arriva. Au rappel des bannis vint s'accoler, bien que honteusement et avec embarras, le rappel des régicides.

En 1689, après l'expulsion de Jacques II, sous le règne de Guillaume III, le général Ludlow, l'un des juges de Charles I<sup>er</sup>, revint en Angleterre et offrit ses services pour la réduction de l'Irlande, que Jacques occupait alors avec une armée. « Il eût été certainement employé, dit Smöllett, si les Communes ne s'y fussent opposées. » Whigs et Torys votèrent une adresse au roi, repoussant jusqu'à la pensée d'un tel scandale, et demandant que Ludlow fut arrêté. Il se retira en Hollande et alla mourir en Suisse, après un exil de trente ans.

De tous les juges de Charles I<sup>er</sup>, Ludlow était peut-être celui qui, par la sincérité et le désintéressement de son fanatisme, par les vertus de son caractère privé, méritait et obtenait le plus d'indulgence, j'ai presque dit le plus d'estime.

C'est que nulle position, nul mérite, nulle vertu même ne peut abolir, dans le jugement instinctif d'un peuple grave et moral, le mal-

heur d'avoir participé à une iniquité solennelle, à un crime unique, à un crime qui a été le signal, et comme le coup décisif d'une dissolution momentanée, mais terrible, de la société. Il est raisonnable, il est juste de déplorer la fatale destinée de ces hommes qui ont été choisis comme d'éclatans exemples de l'égarement ou de la misère de notre nature, pour attacher leur nom à cette œuvre sanglante, et abîmer ainsi leur vie tout entière dans l'inexorable souvenir d'un moment. A Dieu ne plaise que j'appelle jamais sur leur tête la sévérité de celui qui sonde les reins et les cœurs! Mais lui seul a droit de pardonner publiquement à leurs intentions ou à leur faiblesse. Ils ont été vaincus en ce monde, vaincus au grand jour, et pour les siècles. Puissans ou proscrits, adoptés ou rejetés, ils portent partout le poids de leur condition déplorable; partout leur action marche devant eux et les nomme, dans les palais où nous les avons vus en crédit, comme dans l'exil où ils vivent délaissés. Il faut qu'ils acceptent sur eux-mêmes le jugement du monde; car le monde est contraint d'accepter sur eux son propre jugement. Les temps, les passions, les combinaisons si mobiles des choses humaines, peuvent l'en distraire; mais il y revient dès qu'aucune cause

extérieure ne le pousse à l'oublier. Charles II avait pu faire périr déloyalement, injustement, cruellement, les juges de Charles I<sup>er</sup>. L'Angleterre put chasser le successeur de Charles II. Nul événement, nulle force, nulle injustice par eux subie ne put réintégrer les régicides. Il y avait sur eux quelque chose qui résista au pouvoir du malheur, et même de la vertu.

Voilà ce que méconnurent les hommes qui, en 1819, proposèrent à la chambre des députés de demander au roi de France, ce qu'en 1689 la chambre des communes, qui avait détrôné Jacques II, supplia le roi Guillaume de ne pas accorder. Ils avaient raison de blâmer l'acte par lequel la chambre de 1815 bannit les régicides; c'eût été un spectacle beau et instructif que la vue de ces hommes, vivant paisibles et obscurs en France, après la restauration, avec leur nom pour tout châtiment. On le leur avait promis; et l'esprit de faction, en exigeant l'oubli de cette promesse, ne fit que donner une preuve de plus de son aveuglement implacable. Mais, en 1819, le destin de ces hommes était accompli, leur sacrifice consommé. Il n'appartenait plus qu'à la bonté du roi, et, j'ose le dire, à sa sagesse, d'accorder à des vieillards malheureux, comme il l'avait fait pour plusieurs, les consolations de la vie privée, sur le sol de la patrie.

Provoquer leur résurrection officielle, leur réhabilitation légale, c'était méconnaître à la fois et d'augustes convenances, et les sentimens les plus légitimes, et cet instinct moral du monde qui est aussi une autorité.

Je ne sais, mais il me semble que, si les ministres du roi, dans cette grave circonstance, n'avaient porté à la tribune de la chambre nul souvenir de parti, nul langage dur, nul sentiment amer; si, oubliant, pour ainsi dire, les dates, les noms propres, les positions particulières, s'élevant au-dessus des passions et des divisions de notre âge, ils s'étaient simplement adressés à ce qu'il y a d'immuable et d'universel dans la nature morale des hommes, ils auraient imposé silence à toute réclamation, et la séance du 17 mai 1819 eût pris un tout autre caractère. Telle qu'elle eut lieu, elle irrita une portion notable et sincère du public, et répandit des doutes sur les résolutions, ou du moins sur le crédit du ministère. Il avait parlé avec peu de prudence et d'équité. Il avait paru considérer comme des factieux tous les citoyens qui avaient signé les pétitions. Si les bannis eussent été rappelés le lendemain, cette humeur eût bientôt cédé; mais ils ne le furent point. Le pouvoir refusait ainsi ce dont il n'avait pas formellement contesté la convenance et la

justice. L'opinion libérale en conçut de l'ombrage, de la froideur; et l'esprit de désordre s'empara de cette disposition pour travailler à détruire une popularité dont il commençait à s'effrayer.

Un débat analogue, quoique beaucoup moins grave, s'éleva au sujet des troubles survenus dans l'école de droit. Si le ministère avait songé plus tôt à donner à cette grande école une organisation et des chefs capables de contenir, en satisfaisant à ses besoins moraux, la génération qui s'y élève, je suis porté à croire que de tels désordres n'y auraient point éclaté. Peut-être aussi n'en comprit-il pas bien le véritable caractère, ni les moyens qui les pouvaient réprimer efficacement, et avec fruit pour l'avenir. Le pouvoir est plus enclin à craindre qu'à prévoir; et des forces dont il dispose, la force matérielle est celle qu'il emploie le plus volontiers, car elle semble aller au but plus facilement et plus vite. Enfin les ministres eurent tort surtout de donner ensuite à cette affaire, par un procès ridicule et mal dirigé contre M. Bavoux, un genre de gravité qu'elle n'avait point. Mais au moment même de l'événement, après les scènes qui s'étaient passées, ils avaient raison de les blâmer sérieusement du haut de la tribune, et d'adresser franchement à la jeu-

nesse les mâles conseils qui forment les mœurs des peuples libres. C'est un tort impardonnable, pour des amis de la liberté, que de parler aux jeunes gens un langage plein de mollesse et de flatterie. Quelques orateurs du côté gauche eurent cette faiblesse, et le ministère obtint dans la chambre le triomphe le plus complet.

La session finit. Malgré les fautes qui y furent commises, malgré celles de la portion du côté gauche qui n'avait pas su démêler ni osé accepter nettement la position que lui indiquait la prudence, malgré la discussion malhabile et fâcheuse du budget qui avait été, pour l'autorité, une cause de discrédit, le ministère en sortait avec honneur. Il avait fait preuve de sincérité et de talent; il avait loyalement servi le système constitutionnel; il n'était tombé sous le joug d'aucune faction. Cependant il était faible, et à un œil un peu exercé ses succès ne dissimulaient pas sa faiblesse.

C'est que, il faut le reconnaître, quelque triste que paraisse cette vérité, après les secousses qui ont changé la face de l'ordre social, des intentions franches et droites, l'amour du bien, l'absence de toute tyrannie, ne suffisent point à gouverner les peuples. La société bouleversée ne se laisse pas si facilement rétablir; elle

aspire à l'ordre et les élémens du désordre s'agitent dans son sein. Elle veut la liberté, et à peine en jouit-elle que des fermens destructeurs se manifestent, menaçant le repos de l'état qui ne possède pas encore le secret d'une énergique et régulière résistance. Le besoin de la stabilité, de l'ordre légal est dans les esprits ; mais les esprits eux-mêmes sont pleins d'agitation et d'incertitude ; dépourvus de principes fixes, nourris au milieu d'un spectacle de changement et de destruction, tout leur est une source d'anxiété et de méfiance ; tout leur semble flottant et mal assuré parce qu'ils le sont, et tout le devient par la même cause. Les intérêts qui n'ont pris encore ni leur assiette, ni leur niveau, les cherchent péniblement à travers mille obstacles et avec mille craintes ; et dans leur effort vers l'état définitif où ils vivront en paix, ils se froissent et se heurtent, prolongeant ainsi l'état provisoire qui les tourmente. Enfin, la société offre l'image de ce chaos si bien défini par ces paroles : « Chaque chose n'y est point à sa place, et » il n'y a pas une place pour chaque chose. » A ce mal si douloureux il n'y a que deux remèdes, le génie dans le pouvoir ou l'action du temps. Si un homme se rencontre qui sache reconnaître dans la société les forces

vivantes, et démêler l'avenir qu'elles invoquent, qui se donne à ces forces, les rattache à leurs vrais principes, les rassure dans tous leurs intérêts, les concentre ainsi dans sa main, et les porte avec lui partout où quelque désordre se manifeste, celui-là aura bientôt dissipé les inquiétudes et dompté les résistances. Que si le pouvoir ne comprend pas cette tâche, ou se montre inhabile à la remplir, le temps seul, et un long temps, demeure chargé d'y satisfaire.

Le ministère de 1819 parut ignorer que tel était l'état de la France. Il se renferma dans le présent, s'appliquant à n'être ni injuste, ni partial, ni tyrannique, laissant la liberté marcher, et les choses suivre leur cours, mais n'exerçant sur le pays nulle action puissante, ne s'emparant point des esprits, ne les occupant point de sa propre activité, incertain et froid avec ses amis, presque immobile devant ses ennemis, laissant la cour comme il l'avait trouvée, toujours sur la défensive, paraissant enfin oublier que, dans l'inévitable conflit de la révolution et de la contre-révolution remises en présence, il avait tout autre chose à faire que d'empêcher qu'elles ne se portassent de trop rudes coups. Cependant les factions se déployaient, s'attaquaient et tenaient peu de compte du gouvernement.

Les prétentions ecclésiastiques éclataient en tous sens ; les missions inquiétaient les peuples ; les étrangers cherchaient à ébranler le ministère ; et il n'opposait à aucun de ces périls une attitude ferme, une action énergique. J'ai regret de rappeler des paroles qui semblent peut-être sévères ; mais M. Royer-Collard a eu raison de dire : « Les constitutions ne sont » pas des tentes dressées pour le sommeil. Les » gouvernemens sont placés sous la loi universelle de la création ; ils sont condamnés au » travail. Comme le laboureur, ils vivent à » la sueur de leur front. » C'est surtout au sortir des grandes crises politiques que cette nécessité est impérieuse. Nul péril ne menace plus les gouvernemens nouveaux que la tentation de se croire anciens et établis ; parce qu'ils sont debout, ils rêvent qu'il ont des racines, et s'occupent de s'arranger pour le repos quand leur existence même n'est encore qu'un germe faible et naissant. L'origine seule du ministère de 1819 eût dû le guérir de cette erreur. La plupart de ses membres ne puisaient leur force ni dans leurs antécédens personnels, ni dans une nombreuse clientèle, ni dans l'appui d'une faction. Il était l'œuvre de l'opinion nationale ; et, par ce seul fait, appelé à lutter contre une multitude d'intrigues

et d'ennemis. Son triomphe eût consommé à la fois la défaite de la contre-révolution, du bonapartisme et des vieux débris de l'anarchie. Presque toutes les mauvaises passions, presque tous les intérêts illégitimes lui étaient contraires. Position très-difficile et qui exigeait une fermeté de dessein, une énergie d'action, seules capables de suppléer à ce qui lui manquait d'ailleurs. Les gouvernemens n'échappent point à la condition de ce monde ; ils ont affaire aux bonnes et aux mauvaises parties de la nature humaine. Vainement ne voudraient-ils que le bien ; vainement se prévendraient-ils de leur innocence ; s'ils s'endorment dans la confiance qu'ils ne nuisent point, s'ils se reposent sur cette idée que les peuples sauront démêler leurs vrais intérêts, et sauver de ses ennemis le pouvoir qui ne leur porte aucune offense, ils se verront bientôt surmontés et délaissés. Chef et sentinelle de l'ordre social, le gouvernement est là pour le défendre, et se défendre lui-même de ses propres mains. S'il ne manque pas à la société, si elle se sent vivre en lui, si elle reconnaît chaque jour la présence et les salutaires effets des liens qui les unissent, la société ne lui manquera pas non plus. Mais si ces liens demeurent lâches et flottans, si la main où ils

aboutissent paraît inactive et languissante, la société sera sans force, et peut-être sans volonté pour soutenir un pouvoir qui, loin de marcher à sa tête et devant elle, semble la supplier de le traîner péniblement sur ses pas.

C'est avec une profonde conviction que j'attribue surtout à cette politique pleine de mollesse le résultat des élections de 1819.

Ces élections ont été hostiles, cela n'est pas douteux. Je ne veux point dire par-là que la plupart des hommes sur lesquels se portèrent les suffrages fussent disposés à renverser l'ordre établi. Je suis fermement persuadé, au contraire, aujourd'hui comme alors, que les choix de ce genre étaient en très-petit nombre. Mais il est certain que, dans beaucoup de collèges électoraux, prévalut un esprit de mécontentement qui dirigea les voix sur des hommes peu agréables au ministère, et envoyés dans le dessein, non de l'appuyer, non de l'abattre, mais de faire absolument triompher les intérêts nouveaux, de dompter complètement le parti de l'ancien régime, de mettre l'avenir comme le présent au-dessus de toute crainte, d'élever enfin, contre les tentatives ou les espérances de la contre-révolution, des barrières insurmontables. Il y avait, dans cette disposition, peu de bienveillance ou de confiance pour les

ministres ; non une animosité positive et directe. On cherchait à se garder soi-même, ne se croyant pas bien gardé par eux.

En quelques lieux, ou dans certaines classes d'électeurs, parut une hostilité plus vive et plus menaçante contre le gouvernement tout entier. L'élection de M. Grégoire fut une insulte grave. Des ennemis invétérés pouvaient seuls l'avouer. Les hommes qui, au fond, ne voulant pas détruire, y donnèrent cependant les mains, commirent une faute immense. On dit que, sur d'autres points, quelques parties des collèges électoraux laissèrent percer des dispositions favorables à l'anarchie. Cela n'est pas impossible ; toutes choses se rencontrent dans de nombreuses réunions d'hommes. Cependant il est aisé de se méprendre à ce sujet ; nous y sommes singulièrement timides, et trop enclins à voir l'esprit de désordre là où éclatent seulement le mouvement des masses et l'ardeur naturelle aux partis.

L'effet de ces élections sur le gouvernement fut prodigieux, il en conçut les plus sérieuses alarmes. Il fallait y voir d'abord une grande révélation : on avait beau se récrier contre les intrigues de quelques hommes, contre l'influence d'un comité directeur : « Sous quelque » idée de légèreté et d'inconsidération qu'on se

» plaise à nous représenter le peuple, dit Sully,  
 » j'ai éprouvé que souvent il embrasse à la vé-  
 » rité certaines vues, vers lesquelles il se porte  
 » avec chaleur, ou plutôt avec fureur ; mais  
 » que ces vues ont pourtant toujours pour ob-  
 » jet quelque intérêt commun et d'une certaine  
 » généralité, jamais un intérêt purement par-  
 » ticulier, comme peuvent être les ressenti-  
 » mens et les passions d'un seul homme, ou  
 » d'un petit nombre de personnes. Je hasarde  
 » même de dire que, sur ce point, le juge  
 » le moins faillible est la voix de ce peu-  
 » ple même (1). » Les élections de 1819 di-  
 saient hautement que certains intérêts géné-  
 raux étaient en souffrance, car craindre, c'est  
 souffrir ; que ces intérêts souffrans possédaient  
 une grande force ; qu'il était urgent de dissi-  
 per leurs inquiétudes et de concilier leur force  
 au pouvoir. Pour tout dire en un mot, il était  
 clair que ce qu'on avait voulu depuis cinq ans,  
 et qu'on avait cherché à travers tant d'oscilla-  
 tions, la sécurité des intérêts nouveaux, n'était  
 pas obtenu.

Que servait de récriminer, de trouver des  
 torts à des hommes, à des partis, de prouver  
 même que toutes les fautes, tout le mal n'é-

---

(1) *Mémoires de Sully*, liv. 14, t. 3, p. 174, édit. in-8°. de 1814.

taient pas le fait du pouvoir ? Il en est toujours ainsi ; les peuples n'ont pas la sagesse de la Providence ; ils ne *mesurent pas le vent à la laine de l'agneau*. S'ils étaient assez prudents pour ne se tromper ou ne s'égarer jamais , le gouvernement serait à peu près superflu.

Rudement averti par les élections , le ministre se trompa , en partie du moins , sur la nature du mal et sur celle des remèdes qu'il y fallait apporter.

Long-temps avant les élections , M. de Serre , frappé de la faiblesse du pouvoir et de la vanité de ses efforts pour saisir un point d'appui qui le mît en état de résister aux factions , avait médité sur les causes de cette situation , toujours la même malgré tous les changemens de ministère. Il avait cru les voir dans l'insuffisance de nos institutions et dans une adoption incomplète , incohérente , du système représentatif. La faiblesse du pouvoir accusait à ses yeux celle de la chambre des députés elle-même. De cette chambre , centre et résumé des intérêts et des sentimens nationaux , doit émaner l'administration qui convient au pays ; et il faut que cette administration , en posant le pied , comme Antée , sur le sol qui l'a nourrie , y puise la force dont elle a besoin pour soumettre les intérêts dissidens ,

dompter les résistances, accomplir le dessein de sa formation. M. de Serre pensa que ni la charte ni les lois constitutionnelles déjà rendues ne donnaient à la chambre des députés assez d'énergie, assez de permanence pour créer et soutenir ainsi son propre gouvernement. Le petit nombre des députés, l'élévation des conditions d'âge, le renouvellement partiel et annuel, l'absence d'une initiative franche et directe, la mauvaise forme des délibérations, tels lui paraissaient les vices principaux de notre organisation constitutionnelle; et il leur attribuait la plus grande part dans le désordre et l'impuissance qui se manifestaient, avec tant d'opiniâtreté, au sein de notre gouvernement.

Corriger ces vices, adopter sans réserve toutes les conditions du système représentatif, et chercher dans leur adoption cette force nouvelle et vraiment nationale qui peut seule fonder, d'un seul coup, l'ordre et la liberté, telles furent les premières vues de M. de Serre; tel était le remède qu'il jugeait efficace et indispensable dans l'état du gouvernement et du pays.

Ce n'est pas ici le lieu de discuter ces idées. Je l'entreprendrai peut-être un jour. Mais quoi qu'on en puisse penser, quelque diverses qu'aient pu être les opinions sur leur mérite ou

leur opportunité, elles étaient, dans l'origine, un système et non un expédient ; il en découlait une grande tentative , non un misérable subterfuge. Elles avaient le droit pour principe, et la liberté pour but. Elles étaient d'ailleurs, dans la pensée de presque tous les hommes qui les adoptèrent alors, inséparablement attachées à la condition d'une alliance plus intime, plus profonde avec la France nouvelle, ses institutions et ses intérêts. Ce qu'on y cherchait, c'était un moyen de juger en dernier ressort le procès dont nous étions agités, de mettre enfin l'ancien régime hors de cour, et d'assurer à l'ordre constitutionnel la pleine, paisible et régulière possession de l'empire. Et non-seulement c'était là le but, mais j'ai constamment pensé, et plusieurs de mes amis avec moi, que c'était seulement par le secours du parti national et de concert avec lui, qu'un tel but devait être poursuivi, et pouvait être atteint. Tout rapprochement avec la contre-révolution nous semblait fatal aux plus utiles desseins. Si les projets de M. de Serre s'étaient bornés aux grandes réformes que je viens d'indiquer, peut-être encore n'auraient-ils pas réussi ; on peut croire que le temps n'était pas mûr ni l'affaire bien préparée ; mais du moins ils n'auraient pas entraîné la dé-

plorable déviation qui les a suivis. J'ai besoin d'entrer à ce sujet dans quelques détails.

En 1816, comme je l'ai rappelé, M. de Serre avait combattu la loi des élections ; et, bien qu'en 1819 il l'eût défendue contre les attaques de l'ancien régime, bien qu'il fût, pour ainsi dire, arrivé au ministère à ce titre et dans ce dessein, l'un des principes fondamentaux de cette loi n'avait jamais été conforme à l'ensemble de ses idées sur la bonne constitution de l'ordre social. L'égalité de droits entre les électeurs lui semblait dangereuse pour la liberté comme pour le trône. Il entra donc dans ses vues de la détruire, de classer les électeurs selon les fortunes et les positions sociales ; et de donner à chaque classe des représentans spéciaux et directs, attribuant ainsi à la plus élevée une influence positive, écrite dans la loi, indépendante de son crédit réel et de fait dans la masse du corps électoral.

A aucune époque, en aucune situation, je n'ai adopté cette idée. J'ai constamment désapprouvé et repoussé toute atteinte au principe de l'égalité entre des électeurs une fois reconnus capables et appelés comme tels. M. de Barante et plusieurs de mes amis partageaient, à cet égard, ma conviction. Je ne me propose point

de discuter ici ces deux théories de l'organisation sociale, dont l'une repose sur le principe de la classification des hommes selon les positions, et par conséquent sur le privilège; l'autre sur celui de l'égalité entre les hommes qui possèdent une capacité déterminée, et par conséquent sur le droit: elles se combattent depuis l'origine du monde. Mais au moment où elles se sont retrouvées en présence, il s'est agi de bien autre chose que de la lutte de deux théories: il s'est agi de la révolution et de la contre-révolution.

C'est un fait avoué que, dans les fortunes territoriales un peu élevées, un grand nombre, peut-être le plus grand, appartient encore à l'ancienne aristocratie française. De ce seul fait il résulte qu'on ne peut classer les électeurs, ni attribuer à la portion la plus riche d'entre eux, une influence légalement distincte et indépendante, sans créer artificiellement une force au profit de la contre-révolution. Cette force voudrait-elle ramener l'ancien régime? Suffirait-elle pour y réussir? Peu importe; sa présence seule, sa constitution officielle, par voie de privilège, saisit nécessairement d'effroi les intérêts nouveaux; et les peuples ne se résignent point à vivre en paix, dans l'attente de

la solution d'un problème d'où dépend leur destinée.

Il était donc clair qu'à la première tentative pour rompre l'égalité des électeurs, les classer et mesurer entre eux, par la loi, les influences selon les fortunes, la question sortirait du domaine des théories pour entrer dans celui des circonstances. Il était clair qu'on ne verrait plus alors que la révolution dessaisie de son droit, la contre-révolution armée d'un privilège, et la déclaration légale de cette guerre des intérêts anciens et des intérêts nouveaux qui, je le répète, est le fait régulateur, le fait éminent de notre situation, la condition fatale sous laquelle vit la France et se meut la politique.

Il y avait donc, dans l'ensemble des idées de M. de Serre, et même avant que les élections fussent venues les dénaturer, un point fondamental sur lequel je me trouvais, avec lui, dans un dissentiment absolu. Toute attaque à l'égalité des électeurs portait, à mes yeux, un cachet de contre-révolution qui menaçait de détruire l'effet, ou du moins le crédit des améliorations constitutionnelles que d'ailleurs je jugeais désirables. Mais M. de Serre lui-même, bien qu'assez arrêté dans son dessein, ne refusait point d'entendre les objections; il en reconnaissait quelquefois la gravité. On pouvait espérer

qu'elle lui deviendrait évidente, et qu'il serait amené à abandonner cette portion de son système qui rendait presque inévitable l'alliance ou l'aveu de la contre-révolution.

Après les élections, les choses prirent une autre face. J'ai dit ce qu'elles furent et quel devint leur effet. Les projets de réforme du ministère devaient dès lors paraître dictés par ses craintes. Et lorsqu'on entrevoyait dans ces projets la violation de l'égalité des électeurs, où les intérêts nouveaux se savaient en sûreté, et la tentative de créer un droit spécial, un privilège en faveur de la propriété supérieure, où les intérêts anciens dominaient encore, l'idée d'une marche rétrograde, d'une autre coalition, devenait, pour ainsi dire, un fait présent et déjà accompli.

En ce nouvel état des affaires, le ministère se divisa. MM. Dessoles, Gouvion Saint-Cyr et Louis, qui avaient d'abord, à ce qu'on assure, approuvé les projets de réforme de M. de Serre, dans l'intérêt du développement et de la solidité de l'ordre établi, refusèrent de s'engager dans une route pleine de périls, et qui leur parut avoir pour inévitable issue une autre cause, d'autres amis. Ils se retirèrent avec l'approbation du public, et les noms de leurs suc-

cesseurs donnèrent aux intérêts nouveaux beaucoup moins de garanties.

Dès lors, tout fut changé ; le système disparut devant la circonstance ; ce qu'il avait, selon moi, de vicieux devint précisément ce qu'on y jugea plus urgent et plus capital. Les idées tombèrent sous le joug et aux ordres des alarmes. On vit bientôt qu'il ne s'agissait plus d'adopter complètement le système représentatif, de fonder définitivement l'ordre constitutionnel, de créer, dans la chambre des députés, un point d'appui capable de provoquer et de soutenir un ministère national : c'étaient les intérêts nouveaux eux-mêmes, et eux seuls, qui inspiraient les alarmes. Comment imaginer que les projets de réforme fussent, non-seulement sans relation, mais en opposition directe avec de tels faits ? Comment persuader qu'ils avaient pour but et devaient avoir pour résultat la défaite irrévocable de la contre-révolution, quand c'était de la révolution seule qu'on avait peur ?

Toutes les idées, tous les plans de M. de Serre furent aussitôt perdus dans l'opinion nationale. Elle les enveloppa indistinctement dans une même réprobation. L'augmentation du nombre des députés, l'abaissement des conditions d'âge, le renouvellement intégral,

l'initiative directe des chambres , toutes ces réformes qui jusque -là avaient été jugées si désirables et sollicitées avec tant d'ardeur , dont M. Lafitte avait si vivement reproché aux auteurs de l'ordonnance du 5 septembre 1816 l'ajournement indéfini , furent considérées du même œil que l'abolition de l'égalité des électeurs et l'abandon des intérêts nouveaux. La France , saisie d'effroi à l'aspect du pouvoir en suspens et près d'accepter l'alliance des partisans de l'ancien régime , se réfugia dans l'immutabilité de la charte , comme dans le seul asile sûr et inviolable. Ce mouvement devint si général , si puissant , qu'il subjuga toutes les pensées. Dans les grandes révolutions , les événemens se déploient avec une telle rapidité , une telle énergie , que les individus perdent l'espoir , et jusqu'à l'idée de leur résister ou de les régler. Leurs désirs , leurs volontés , leurs opinions même viennent s'abdiquer et comme s'abîmer dans le cours de ce torrent. On l'a vu tant de fois et si complètement irrésistible , que nul ne croit plus à la possibilité de le détourner ou de le contenir , et nul ne le tente. Quand nos institutions se seront afferemies , quand elles posséderont sans débat le sol français , on ne lira peut-être pas sans surprise , qu'un temps a été où il a fallu quelque

courage pour soutenir que la constitution peut être modifiée, que le gouvernement doit émaner des chambres, que l'initiative doit y résider, que le nombre des députés ne doit pas être trop borné, ni les conditions d'éligibilité trop restreintes; un temps enfin où des amis sincères des droits et des libertés de leur pays, pour avouer encore de telles doctrines, ont été soupçonnés un moment d'avoir fléchi devant la contre-révolution. Tant il est vrai que les idées, les doctrines, les constitutions elles-mêmes subissent le joug des circonstances, et ne se font accueillir par les peuples que lorsqu'elles servent d'instrument ou de garantie à des intérêts pressans et généralement sentis!

Le développement de nos institutions et les modifications de la charte, qui eussent été faciles, invoqués même, s'ils se fussent opérés de concert avec les intérêts nouveaux et à leur profit, devinrent ainsi suspects et impossibles, dès qu'on les crut sollicités ou seulement consentis par les intérêts anciens.

Le ministère en fit bientôt la dure expérience. Pour réussir dans ses projets, il se vit contraint de chercher, hors de l'opinion nationale, des secours et des amis. C'était tout perdre, ou à peu près, que changer ainsi de terrain. Je me trompe; il y avait encore beau-

coup à perdre. Et d'abord, presque toutes les parties du plan de réforme de M. de Serre, qui avaient pour but de réaliser ou d'agrandir le système représentatif, toutes celles qui étaient évidemment favorables aux intérêts nouveaux et aux libertés publiques, comme l'abaissement des conditions d'âge pour les députés et l'initiative directe des chambres, ne convenaient plus à la nouvelle position du pouvoir. Elles furent successivement éliminées. La contre-révolution consent bien quelquefois, faute de mieux, à se servir du gouvernement représentatif comme d'un instrument ; mais au fond elle s'en méfie et repousse tout ce qui lui donnerait trop d'énergie ou de consistance. Les plans de réforme se réduisirent donc peu à peu au renouvellement intégral et à ce qui concernait la loi des élections. Leur décadence ne devait pas s'arrêter là. M. Decazes réduit à accepter le secours de ses anciens adversaires, n'entendait pas cependant leur en payer un trop haut prix. Il sentait les périls d'une telle alliance, en débattait avec inquiétude les conditions, ne voulait livrer à la contre-révolution ni le pouvoir, ni les élections futures, se refusait au sacrifice, d'hommes qu'elle prétendait lui imposer, maintenait en place M. de Girardin et beaucoup d'autres, semblait enfin s'appliquer

à sortir d'un défilé fâcheux, se flattant sans doute qu'il retrouverait à l'issue de meilleures chances et un terrain plus sûr. Le parti ne pouvait se méprendre sur cette tactique, ni se contenter d'un aussi mince profit. La contre-révolution savait fort bien que M. Decazes ne lui appartiendrait jamais. Le fatal événement du 13 février vint aplanir devant elle ce dernier obstacle. Le renversement de M. Decazes fut aussitôt l'objet de tous ses efforts. Rien n'y fut épargné, ni les calomnies les plus odieuses, ni les plus dégoûtans outrages, ni les menaces les plus violentes. Les souvenirs et les journaux de cette sombre semaine demeureront comme un exemple mémorable du degré de fureur qui peut saisir, au milieu d'une grande douleur publique, un parti long-temps vaincu. L'orage était trop fort; le secours fut trop tardif. Toutes les haines, toutes les méfiances, toutes les fautes, le passé tout entier vint s'accumuler sur ce moment. M. Decazes tomba. La contre-révolution se crut au port.

Elle avait raison, comme elle peut l'avoir, pour un jour.

J'ai retracé la marche des affaires depuis 1815. Je ne crains pas qu'on m'accuse d'avoir traité, avec une molle complaisance, ni les actes, ni les hommes. Mais à travers tant d'incertitudes,

de fautes, d'omissions graves, malgré l'hésitation du pouvoir dans les principes, malgré sa faiblesse et sa timidité dans la conduite, les intérêts nouveaux étaient ses alliés, nos institutions allaient se développant, la cause nationale prévalait. Par le seul fait du 20 mars, la guerre s'était ouvertement rallumée entre l'ancien régime et la France de la révolution; durant toute l'époque que je viens de parcourir, le gouvernement du roi l'a soutenue, avec et pour la France de la révolution, contre l'ancien régime. Quelques reproches qu'il ait pu mériter en la faisant, il l'a faite; et de ministère en ministère, nous nous sommes vus en progrès. C'est en 1820 que la position a complètement changé. Par malheur, les preuves n'en sont ni obscures ni rares.

## CHAPITRE III.

De 1820 et du ministère actuel.

**E**N quittant les affaires, M. Decazes trembla de voir la France et le trône tomber pleinement dans les mains de la contre-révolution. Il employa ce qui lui restait d'influence pour atténuer un si rude choc. Tout indique qu'il ne fut pas étranger à la formation du nouveau ministère. M. de Richelieu n'a jamais recherché le pouvoir. On assure qu'au mois de février dernier, des sollicitations augustes, presque les plus hautes, le déterminèrent seules à l'accepter.

Telle fut donc, dès les premiers jours, la situation de ce ministère, qu'il fut formé en crainte de la force même à laquelle on l'accordait, et pour empêcher qu'elle n'obtint un triomphe plus décisif. Mais, dans l'ordre politique, ce qui importe, ce n'est pas l'étendue de la concession; la vraie question est de savoir qui l'a arrachée et à qui elle est faite. Les ministères précédens avaient été aussi des concessions incomplètes et accordées avec quelque frayeur. Mais elles étaient l'œuvre des in-

térêts nouveaux ; elles attestaient leur crédit et assuraient leur progrès. Pour la première fois , en 1820 , les intérêts anciens firent un ministère. Ils en voulaient un autre , j'en suis convaincu ; mais ils firent celui-là , et par cela seul il leur appartint.

J'insiste sur ce fait parce qu'il est concluant. Le ministère, qui ne veut pas qu'on le croie au service de la contre-révolution, ne cesse de s'en défendre avec une vive inquiétude. Il est vrai qu'il la redoute , qu'il essaie de la contenir. Il n'est pas moins vrai qu'il est son ouvrage , et par suite , son instrument. L'astre sous lequel naît le pouvoir règle son cours et décide de sa destinée.

La destinée du ministère actuel est triste , et il l'a subie , dès sa naissance , avec une anxiété visible. Mais enfin il l'a subie , il la poursuit chaque jour. Elle était fatale.

Et d'abord , à son approche , les chambres se sont coupées en deux partis. Plus de nation intermédiaire et luttant à la fois contre l'une et l'autre faction. Des royalistes éprouvés se sont repliés sur le côté gauche. D'autres , moins clairvoyans et plus timides , sont rentrés dans le côté droit. Les débats ont marché , et le tiers parti s'est dissous chaque jour ; et chaque jour l'union intérieure de chacune des deux portions de la chambre s'est cimentée. A la fin de la session ,

l'œuvre a paru accomplie. On ne voyait plus que le parti du ministère et celui de l'opposition.

Le ministère ; si je ne me trompe , s'est applaudi de ce résultat. Il l'a trouvé conforme à la vraie nature du gouvernement représentatif. Je ne contesterai point. Je crois aussi à une secrète tendance des choses , aux lois intérieures et puissantes des institutions. Et bien que je sache quel prodigieux empire les circonstances exercent sur ces lois , et combien de modifications imprévues elles leur font subir ; bien que le règne de Guillaume III , celui même de Georges I<sup>er</sup> , aient constamment offert , dans le parlement britannique , le spectacle de la faction jacobite et de celle des fanatiques indépendans , coalisées contre le parti national , je ne nierai pas que la scission des chambres en deux armées ne soit le but , et , dans les temps calmes , l'état régulier du gouvernement représentatif. Au sortir des troubles civils , à la naissance des institutions , une scission pareille ne dénote , à mon avis , qu'une grande crise , et je crois que l'histoire le démontre. Mais je ne m'arrêterai point à rappeler ses preuves. Entre les deux partis , qui maintenant restent seuls , à coup sûr , l'un

n'est pas d'hier ; il a vu des révolutions, des guerres civiles, des partis ; et jusqu'à ce jour, il a cru les partis, et surtout les partis vaincus, opiniâtres, incorrigibles, rebelles à toute autorité qui ne se dévoue pas à leur obéir, toujours accessibles à la plus frivole espérance, soumis seulement par le temps qui fait peser sur eux la nécessité. Que de grands hommes ont usé leurs forces dans le vain essai de dompter la nature des partis, de dissiper leur aveuglement, de les amener à la raison ! que de nobles esprits, que de puissans caractères ont succombé dans cette tâche impossible ! et le cardinal de Retz, cet homme si habile à manier les hommes, si exercé dans l'art de conduire un savant dessein, pour quoi s'écriait-il, au milieu des jeux de la Fronde : *Bien fous sont les chefs du parti qui s'en croient les maîtres et se flattent de le gouverner ?* Que n'a-t-il vécu de nos jours ! il eût vu un parti bien autrement profond, bien autrement maltraité du sort, bien autrement irrité que ceux dont il déplorait la folie, il l'eût vu s'évanouir comme un souffle, se civiliser comme un agneau, sous des chefs qu'il ne s'était pas donnés lui-même, qu'il n'avait reçus que par l'impuissance d'obtenir plus !

Un prodige si inouï, si contraire à la raison et à l'expérience, mérite bien qu'on ne l'ad-

mette passur parole. Voyons donc les faits. Qu'ils nous disent si en effet la contre-révolution est vaincue et le ministère son vainqueur.

Dans les chambres, trois grandes scènes se présentent, le débat de la loi des élections, la proposition de M. Clauzel de Coussergues contre M. Decazes, et les troubles de Paris.

Nous avons déjà vu comment les projets de réforme de M. de Serre s'étaient successivement dissipés sous l'influence de la nouvelle situation du pouvoir. La loi proposée le 14 février n'en offrait plus que de minces débris. C'était évidemment, non une mesure constitutionnelle, mais une loi de circonstance et de crainte. Cependant une seule circonstance n'y dominait pas, une seule crainte ne semblait pas l'avoir dictée. La formation des collèges de département confiée à l'ensemble des électeurs était, contre l'ancien régime, une précaution publique et peut-être une garantie efficace. La loi pouvait paraître conçue dans l'intérêt de l'autorité; mais il était clair que ses auteurs n'avaient pas voulu la livrer à la contre-révolution. Le ministre, en en exposant les motifs, s'était appliqué à faire ressortir ce caractère; et son discours, presque entièrement adressé aux intérêts nouveaux, portait peu l'empreinte du joug de leurs ennemis.

Le projet ne réussit point dans la chambre. La commission résolut d'en proposer le rejet. Le ministère a dit qu'il se fût volontiers concerté avec elle pour le modifier, mais qu'il la trouva peu disposée à un arrangement. M. Royer-Collard a répondu à cette allégation ; et en vérité, il est permis de s'en étonner encore. Quoi ? un gouvernement ne peut pas, quand il veut, négocier avec une commission ? il ne dépend pas de lui, et de lui seul, d'ouvrir des conférences, de faire des propositions, de les débattre, d'épuiser les moyens ordinaires d'une discussion et d'un traité ? et s'il se voit, s'il se prétend refusé, ne peut-il pas porter ses propositions devant la chambre, dire du moins à la tribune ce qu'il eût accordé, ce qu'il a offert, ce dont on n'a pas voulu ? Ainsi s'explique et se justifie le mauvais succès d'une négociation. Mais la question n'était pas là ; il s'agissait peu pour le ministère de tel ou tel projet de loi ; dans son embarras, il en eût probablement accepté plus d'un. Ce qui enchaînait les ministres, c'est qu'ils n'auraient pu traiter avec la majorité de la commission, sans changer aussitôt de position, de système, sans se séparer de leurs nouveaux amis, sans rompre avec la contre-révolution. A coup sûr M. Royer-Collard, M. le général Foy, M. Camille Jordan, M. Daunou, M. Courvoisier,

eussent-ils pu d'ailleurs répondre à toutes les craintes du ministère, n'auraient pas consenti, ne seraient pas venus offrir à la chambre un projet qui eût satisfait le côté droit. Or les ministres étaient liés au côté droit et contraints de le satisfaire. Là ils avaient pris leur place; là ils portaient leur chaîne. En l'acceptant ils avaient prouvé qu'ils ne seraient pas capables de la secouer. Ils auraient fort bien pu conclure avec la commission, recevoir même de sa main un nouveau projet de loi. Ils n'en pouvaient soutenir et n'en voulaient pas les conséquences. Les négociations n'échouèrent donc pas. Elles furent impossibles.

On en vit bientôt éclater de plus naturelles, et qui portèrent sans peine leurs fruits. Un second projet de loi fut présenté. Il était l'œuvre évidente et presque avouée de la contre-révolution : elle l'avait proposé en 1817. Il lui assurait, dans les élections, à peu près toutes les chances qu'elle pouvait conserver après cinq ans de défaites. Je n'ai garde de discuter ici ce projet; il a eu le sort de toutes les tentatives clairement contre-révolutionnaires; il a fait naufrage à la vue du port.

Le ministère le soutint cependant de tout son crédit. La discussion cheminait, brillante, ferme, victorieuse de la part des orateurs na-

tionaux ; timide, inquiète, tremblante, de la part des ministres et de leurs amis. M. de Serre arriva.

Le public ignorait ses dispositions. On avait cru un moment qu'il ne s'associerait point au ministère nouveau. Il était resté. On avait pensé que le second projet de loi ne pouvait obtenir son approbation. Il ne s'était point expliqué. On attendait avec impatience sa conduite et ses paroles.

Quel homme, en prenant part aux affaires publiques, n'a été amené plus d'une fois à considérer avec tristesse cette fluctuation des sentimens, des existences, des relations, des liens hasardés sur cette mer orageuse ? Vainement le cours du monde nous en offre chaque jour le pénible spectacle ; quand une nouvelle épreuve de ce peu de solidité des choses les plus sérieuses vient saisir l'âme et la pousse à se replier sur elle-même, elle n'est plus tentée d'abord que de s'affliger et de déplorer, avec Bossuet, ces *volontés changeantes*, et cette *illusion des amitiés de la terre qui s'en vont avec les années et les intérêts*. Cependant, lorsqu'elle échappe à ce premier trouble et se relève de son propre mal ; lorsqu'elle reporte sa vue sur les causes innombrables de nos erreurs et la faiblesse de notre nature ; tant de convictions opposées et

sincères, tant de conduites pures et ennemies, tant d'hommes engagés par l'arrêt du sort, ou sur la foi d'une idée, à s'ignorer mutuellement, à se combattre, à se détruire; et au milieu de ces naufrages individuels, dans cette éternelle mobilité pleine d'une éternelle incertitude, la droiture du cœur conservant seule, mais conservant toujours ses droits à l'estime;... alors, si elle ne se console, l'âme se rassure; elle reconnaît notre condition, apprend la justice sans abandonner ses croyances, et se décide à poursuivre dans l'obéissance à ce qu'elle juge la vérité, acceptant avec résignation tous les mécomptes, même toutes les luttes qu'il plait à la Providence d'imposer à la bonne foi.

C'est avec ce sentiment, et celui-là seul, que je puis parler de M. de Serre.

Il revenait encore ému de l'alarme des élections, profondément affecté de l'attentat du 13 février, et tout préoccupé d'un péril dont il méconnaissait absolument, à mon avis, la nature et la cause. Étranger à la France pendant la révolution, attaché, presque avant de le savoir lui-même, à l'ancienne dynastie de nos rois, étonné des obstacles que rencontrait encore un gouvernement qui avait non-seulement promis, mais donné le premier à la France, le système représentatif, M. de Serre

n'a jamais bien compris tous les besoins de la France nouvelle, ni toutes les difficultés de la restauration. Il respecte trop l'homme et la justice pour ne pas aimer et vouloir la liberté, et il la veut pour tous, persuadé que nul ne la possède sûrement si un seul en est injustement privé. Or il croit que les passions qui s'associent aux intérêts nouveaux ont besoin d'opprimer ce qui reste de l'ancienne aristocratie, et par suite la France. Ses idées générales en politique le confirment dans cette crainte, dont peut-être elles émanent. La tendance des sociétés modernes, cette tendance presque accomplie parmi nous, et dont le caractère essentiel est de repousser toute inégalité factice et de création humaine, pour laisser un libre cours aux inégalités naturelles, qui sont de création divine, lui paraît dangereuse, non-seulement pour toute monarchie, mais encore pour toute société. Je ne sais s'il admettrait, avec Montesquieu, « qu'il » n'y a que deux qualités réelles, les richesses et » le mérite personnel ; » mais peut-être demanderait-il alors que les richesses, une portion du moins, fussent quelque part immobilisées et permanentes. Il ne croit qu'aux sociétés classées, ne se fie nullement à l'aristocratie mobile de l'égalité, et pense que nous n'aurons jamais ni li-

berté, ni repos, si l'ordre social ne se rapproche, parmi nous, des divisions et des formes qu'il affecte ailleurs, par exemple en Angleterre.

Je m'arrête sur ce point des opinions de M. de Serre, parce que, d'accord avec quelques-uns de ses sentimens, il influe beaucoup sur sa conduite, et aussi parce que d'autres hommes distingués partagent, à cet égard, sa conviction. Il leur semble que, si la vieille aristocratie française était sage, si elle savait oublier ses pertes, abjurer ses ressentimens, recueillir dans son sein toutes les grandes existences qu'a créées la révolution, leur céder même quelque temps la place active, elle pourrait ressaisir son poste, recommencer une nouvelle vie, et que la société, rentrant dans ses anciens cadres, reprendrait une forme analogue à celle qu'elle avait jadis.

De toutes les erreurs que les amis de l'ordre nouveau ont à combattre, celle-là est la moins commune et non pas peut-être la moins puissante. C'était l'erreur de Buonaparte, et c'est pour avoir rêvé de la sorte qu'il a servi la contre-révolution, autant du moins que le lui permettait la soif du pouvoir absolu.

En principe, je crois cela faux et mauvais. Mais ce qui est plus grave, c'est qu'il est im-

possible de l'accomplir et dangereux de le tenter.

J'ai regret de le redire si souvent. L'ancien régime et la France d'aujourd'hui ont été et sont encore en guerre. Les concilier est un dessein chimérique. Les rajuster ensemble ne le serait guère moins. Je comprends fort bien comment les hommes de l'ancien régime, en devenant sincèrement citoyens de la France nouvelle, peuvent individuellement s'y placer avec beaucoup d'avantages; mais alors ils sortiront du vieux système aristocratique pour entrer dans le système de l'égalité. Je sais aussi que la révolution, livrée à elle-même, libre de crainte, sûre du triomphe, produira naturellement et nécessairement sa propre aristocratie qui prendra la tête de la société; mais cette aristocratie sera d'une autre sorte et tout autrement constituée que celle dont nous voyons les débris. Jamais celle-ci ne ressuscitera pour absorber dans son sein le nouvel ordre social; jamais elle n'y ressaisira la place qu'elle a perdue, car cette place elle-même n'existe plus. Ce ne sont pas seulement les intérêts et les hommes d'une ou deux générations qui sont inconciliables; ce sont les deux systèmes. Il faut que celui qui a succombé cède absolument le terrain à celui qui a vaincu. C'est

le seul moyen de terminer la lutte , et même de guérir en partie les blessures individuelles qu'elle a faites.

Voilà ce que méconnaît , selon moi , M. de Serre. Il comprend les besoins de la liberté , qui sont ceux de l'ordre politique ; il ignore les besoins de l'égalité , qui sont ceux de l'ordre social. Tantôt il semble considérer la charte comme une grande concession faite aux communes du royaume , en présence et de l'aveu d'une ancienne et forte aristocratie ; tantôt on dirait qu'il ne regarde la France que comme la matière d'une société future , matière sans formes , sans lois , et qui peut se prêter à toutes les spéculations , ou s'accommoder à tous les souvenirs. Il oublie constamment le fait actuel , impérieux , qui surmonte tous les autres , le fait de la révolution déjà accomplie et de la contre-révolution encore redoutée. Ses doctrines politiques sont indépendantes de ce grand fait , n'en tiennent presque nul compte ; et quand , après l'avoir ainsi oublié , il s'aperçoit qu'elles sont impuissantes à le régler , quand il se voit contraint de rentrer sous le joug des circonstances , ses antécédens , ses préférences , ses craintes principales le repoussent dans les rangs de la contre-révolution.

Telle a été , telle du moins j'ai cru voir la

marche de l'esprit de M. de Serre, depuis qu'il est intervenu dans la politique. Qu'on ajoute à cela un caractère passionné, enclin à se laisser envahir par un sentiment, ou posséder par une idée; la disposition hasardeuse d'un homme toujours prêt à se risquer lui-même avec tant de courage qu'il croit pouvoir risquer toutes choses avec lui; une raison plus forte que sage, plus élevée que sûre; plus de penchant à spéculer qu'à observer; une rare facilité à saisir les idées nouvelles, à les féconder par la méditation, sans éprouver le besoin de les rapporter au dehors, et de les placer au milieu des faits pour examiner s'ils les accueillent ou les repoussent; enfin, ce singulier mélange de préoccupation et d'oubli de soi-même, qui rend l'homme, pour ainsi dire, étranger au milieu des hommes, l'éblouit de l'ardeur de sa vie intérieure, ferme ses yeux aux lumières venues du dehors, et lui inspire d'une part une confiance démesurée dans ses propres forces, de l'autre, une profonde imprévoyance des résultats qui peuvent en advenir: qu'on se représente l'empire que doivent acquérir, sur un homme ainsi absorbé en lui-même, et qui d'ailleurs se complait dans la situation du pouvoir; toutes ces médiocrités empressées qui assiègent sans cesse un ministre,

lui offrant d'heure en heure leur complaisance en échange de la vérité qu'elles écartent de lui : qu'on réunisse, qu'on fasse agir ensemble toutes ces dispositions, on comprendra, si je ne me trompe, les diverses phases de la conduite de M. de Serre, et le point où il est maintenant arrivé.

En rentrant au ministère, il ne tarda pas à se déclarer. Toutes les suppositions qu'on avait fondées sur son opposition probable à un projet de loi où n'était rien de ce qu'il avait voulu, où étaient beaucoup de choses qu'il avait plus d'une fois et vivement combattues, s'évanouirent. Il avoua de tout ses collègues, soutint leur projet, accepta toutes les alliances qu'ils avaient prises ; et les ouvertures même d'accommodement qu'il sembla faire, dans son premier discours à la chambre des députés, émanèrent de ses anciennes opinions, non d'un projet de changer de système, et de revenir à ses anciens amis. Si ces ouvertures n'avaient été relevées par l'opposition, si elle n'avait senti que, dans une telle extrémité, il ne restait plus qu'à saisir tous les moyens de ne pas livrer absolument à la contre-révolution les élections futures, on ne peut douter que M. de Serre n'eût appuyé jusqu'au bout le projet de loi tel qu'il était. Ce qui le prouve

encore , c'est que l'adoption même de l'amendement de M. Boin ne changea rien à la position politique du ministère , soit dans les chambres , soit au dehors.

Il y avait donc dans cette position, dans les liens qu'elle avait fait contracter aux ministres, quelque chose d'irrévocable. Ils étaient conquis, subjugués ; et, quelque fausse que fût aussi la situation du côté droit devenu ministériel sans tenir en main propre le ministère, quelque embarrassans que dussent être pour ses amis les désaveux de M. de La Bourdonnaye refusant de se dissimuler avec tant d'humilité, il était évident que le parti de la contre-révolution possédait les ministres et n'accordait la réserve de ses paroles qu'à leur concours dans ses desseins.

Ils lui en avaient donné un gage irrécusable, un gage douloureux, dans leur silence sur l'accusation portée par M. Clauzel de Coussergues contre M. Decazes. Le monde politique a vu des défections inattendues, des ruptures éclatantes, des patrons livrés par leurs cliens, des amis opprimés par leurs amis ; il n'a rien vu de plus surprenant que six ministres qui, la veille, siégeaient encore avec un ministre, qui tous avaient pris part, plus ou moins long-temps, à ses actes, à ses projets, qui s'étaient associés

à ses intentions, à sa conduite,.... immobiles et silencieux quand un de ses ennemis, cinq ans le leur, vient l'accuser d'avoir trahi son pays et son roi, non en se rendant le complice direct d'un assassinat (M. Clauzel lui-même a toujours désavoué une telle pensée), mais par tout ce qu'il avait fait, entrepris, voulu, pendant cinq années, par tout ce qu'ils avaient fait et voulu avec lui ! Nous avons vu prendre aux choses des faces si contraires, et subir aux hommes des fortunes si diverses, que de tels incidens nous trouvent peu enclins à les saisir avec vivacité, et presque incapables même de nous en étonner. Cependant si quelque chose conserve encore pour nous le privilège de la surprise, c'est un tel spectacle. Et qui l'a donné ? Sont-ce des hommes fameux, dans l'exercice du pouvoir, par de longues et nombreuses perfidies, connus pour avoir en toute occasion, et selon leur intérêt, livré leurs amis, sacrifié leur honneur ? non ; ce sont des hommes généralement estimés et qui ont des droits à l'estime, qui n'ont jamais fait profession d'indifférence pour le respect des devoirs ni pour la fidélité dans les attachemens. Et ce sont ces hommes, les collègues de M. Decazes, que dis-je ? encore ses amis, qui non-seulement ne l'ont point défendu contre la

plus odieuse accusation, mais qui ont engagé leurs cliens, le parti ministériel, à se lever pour empêcher qu'on n'insérât au procès verbal de la chambre que son accusateur était un calomniateur! et on viendra nous dire que ces ministres ne sont pas asservis, possédés par la contre-révolution! Qu'ils choisissent donc : s'ils n'étaient pas vaincus ce jour-là, s'ils conservaient quelque usage d'eux-mêmes, quelque liberté de vouloir, qu'ont-ils fait, et que sont-ils?

Ils n'ont qu'à lire aujourd'hui l'ouvrage que M. Clauzel de Coussergues vient de publier. J'y vois pour eux quelque chose à apprendre. Est-ce de M. Decazes seul qu'il s'agit? non, c'est de toute l'administration depuis 1815, et de tout ce qui s'est fait pour réprimer la contre-révolution. L'ordonnance du 21 juillet 1816, qui a remplacé les gardes nationales sous l'autorité des préfets; l'ordonnance du 5 septembre 1816, les révocations de préfets, de magistrats, de commandans militaires, prononcées à cette époque, est-ce M. Decazes seul qui les a voulues? M. de Richelieu était président du conseil; M. Lainé les a contre-signées. Est-ce M. Decazes qui a défendu les lois sur la liberté de la presse? M. de Serre en a eu l'honneur. C'est donc M. de Richelieu, M. Lainé,

M. de Serre que M. Clauzel vient réellement accuser. Étrange situation ! voilà des ministres que la contre-révolution adopte et poursuit à la fois ; elle leur tend une main dans le présent , à condition qu'elle emploiera l'autre à les faire déclarer traîtres dans le passé ! et ce ne sont pas quelques tours oratoires , quelques louanges vagues , quelques pénibles réticences qui peuvent voiler de tels faits. Que M. de Richelieu , M. Lainé , M. de Serre ne s'y trompent point ; ils sont poursuivis , accusés , à l'heure qu'il est , par la contre-révolution ; elle les tient aujourd'hui sous sa loi , mais elle prend soin de leur montrer d'avance l'acte d'accusation qu'elle leur prépare , si jamais elle est forte , et qu'ils se montrent indociles. Se croiraient-ils en sûreté parce que M. Clauzel de Coussergues n'est pas M. de Villèle ? se récrieraient-ils contre l'injustice d'attribuer à tout un parti les folies d'un homme ? Pourquoi donc ce parti , et eux-mêmes , n'ont-ils pas désavoué cet homme ? pourquoi ne l'ont-ils pas repoussé , combattu ? pourquoi n'ont-ils pas voulu qu'il fût appelé calomniateur ? Ils ont donc , pour les plus frénétiques de leurs nouveaux alliés , ces ménagemens , ces complaisances qu'ils reprochent à leurs adversaires ; eux aussi portent donc ce joug qu'ils imputent à d'autres comme

la preuve de desseins factieux , de désirs secrets et criminels (1). Qu'ils y regardent; ce qui s'est passé en cette occurrence les montre livrés , humiliés , et déjà bien avant dans cette route où l'on ne s'arrête jamais et d'où l'on ne revient point.

J'aime mieux le reconnaître sur-le-champ et sans détour. Les ministres espéraient alors , comme ils l'espèrent peut-être encore , que la contre-révolution se laisserait gouverner et ne vendrait pas trop cher son secours. Ils lui cédaient beaucoup , se flattant qu'elle leur accorderait davantage , et essayant de la réduire à devenir un instrument de stabilité. Je reviendrai plus tard sur la vanité de ce dessein. Je suis convaincu , non seulement que la contre-révolution est ingouvernable , mais qu'elle est condamnée à l'être , qu'il n'est pas en son pouvoir de ne pas l'être , et que si elle a quelque appui à prêter à

---

(1) On m'assure que la censure des journaux a donné tout récemment une singulière preuve de la servitude où gémit l'administration , même envers M. Clauzel de Coussergues. Un journal voulant consacrer quelques lignes à l'annonce de l'écrit publié par M. le comte d'Argout , contre celui de M. Clauzel , y disait que le noble pair avait attaqué avec beaucoup de force , et victorieusement repoussé les assertions du député. La censure a rayé , dit-on , les mots *avec beaucoup de force et victorieusement*. Si ce petit fait est vrai , il parle aussi haut que les faits les plus graves.

un gouvernement, c'est seulement à celui qui pourra s'en passer et ne le demandera pas. Je ne relève en ce moment que l'aveuglement du ministère qui croyait obtenir beaucoup de ses nouveaux alliés lorsqu'il leur livrait à la fois, aux yeux du public, et la loi qui leur faisait obstacle, et toute l'administration qui avait arraché la France de leurs mains.

Il se présenta bientôt une nouvelle occasion de leur faire encore de grands sacrifices. Les troubles de Paris éclatèrent.

Je n'examinerai point quels ont été, en cette occasion, les torts réciproques des deux partis. La question n'est pas là. M. de Serre a constamment refusé de répondre aux interpellations et aux reproches qui lui étaient adressés, en disant que les tribunaux étaient saisis, qu'il fallait une enquête judiciaire, qu'elle pouvait seule éclaircir les faits. Singulier argument à porter à la tribune d'une assemblée ! Quoi ? il faut une enquête judiciaire pour déterminer le caractère politique d'un événement général, public, que Paris a vu, où les partis qui agitent l'État sont venus aux mains ? Ces partis sont-ils donc si difficiles à reconnaître, que des témoins doivent être appelés pour déposer de leur existence ? Et M. de Serre lui-même qui, au récit des insultes et des excès commis en un sens, se réfugiait dans

ces devoirs du magistrat, n'en sortait-il pas, au même instant, pour insulter un parti tout entier, lui imputer tous les désordres, et jusqu'aux plus sinistres desseins ? Non, certes, il ne fallait pas une enquête pour démêler la grande vérité, la vérité politique, et les passions, si vivement émues, ne s'appliquaient point à la dissimuler. Il était clair que, parce qu'un député avait été reconduit en triomphe, d'autres députés avaient été insultés, outragés, menacés, maltraités même. Il était clair que si ces premières provocations, ces premières voies de fait eussent été aussitôt punies et frappées dans la source même d'où elles émanaient, les esprits n'auraient pas été livrés en deux jours à l'irritation qui a provoqué tant d'excès nouveaux. On vient de licencier la garde nationale de Brest pour n'avoir pas su réprimer, dit-on, des insultes adressées à MM. Bellart et Bourdeau, et je lis à ce sujet dans le *Moniteur* : « Deux membres de la chambre ont été insultés et menacés évidemment » à l'occasion des opinions qu'ils ont émises » comme députés. Un procureur général a été » outragé dans l'exercice de ses fonctions. Notre code a prévu les délits de ce genre, et les » coupables n'échapperont probablement pas » aux peines qu'ils ont encourues (1). » Que ne

---

(1) *Moniteur* du 28 août 1820.

parlait-on, et sans délai, le même langage au mois de juin dernier? Que ne prenait-on les mêmes mesures, et avec la même promptitude? N'y avait-il donc aucun membre de la chambre *insulté* à raison de ses *opinions* (1)? N'y avait-il aucun licenciement à ordonner? Et la vérité, la simple vérité, la justice, toute la justice, n'auraient-elles pas été mille fois plus efficaces que cette guerre de huit jours, où la force matérielle a seule paru dans tous les hasards de son aveuglement, où tous ont été confondus, les innocens avec les coupables, les victimes avec les provocateurs?

---

(1) M. Benjamin Constant et M. de Kératry ont relevé, dans le *Courrier français*, la bizarre contradiction de ces deux conduites. Le *Moniteur* leur a répondu qu'au mois de juin dernier le ministère avait recherché, pour les punir, les auteurs des insultes commises le samedi envers des députés, mais qu'il n'avait rien découvert, et que M. Benjamin Constant lui-même avait refusé de donner des renseignemens positifs. M. Constant a repoussé cette assertion, et la censure a mutilé sa réponse. Mais encore une fois, ce n'est point d'un procès qu'il s'agit; ce n'est point dans tel ou tel fait particulier, c'est dans la conduite générale qu'il faut chercher le caractère de la politique des ministres. Or, il suffit, pour le reconnaître, de rapprocher l'article publié le 5 juin dans le *Moniteur*, au sujet des désordres du samedi précédent, et celui du 28 août sur les désordres de Brest. Deux, quatre, six députés avaient été bien autrement insultés dans la première occasion, et le *Moniteur* ne daigna seulement pas en parler. Et l'on ne craint pas de récriminer encore! Je fais réimprimer des deux articles à la suite de ce volume.

Mais la vérité était interdite, la justice était impossible à des ministres engagés dans les liens d'une faction. Nulle mesure tant soit peu significative ne fut adoptée contre les perturbateurs de la journée du samedi 3 juin ; nulle improbation publique et tant soit peu franche ne fut même manifestée à leur égard. A la tribune de la chambre, M. de Serre laissant à peine tomber sur eux quelques paroles obscures d'un blâme arraché, semblait amasser toute sa rigueur contre les rassemblemens et les torts de l'autre parti. Le ministre n'employa l'autorité de sa position et de son caractère qu'à dissimuler une grande part de la vérité, et le député ne put trouver quelques sentimens convenables, ni quelques expressions sévères sur les insultes qu'avaient subies ses collègues. Et le ministère était si bien l'instrument docile de la faction, que les orateurs accoutumés de celle-ci se taisaient, laissant aux ministres seuls le soin de les couvrir de leur corps, dans une occasion dont ils étaient eux-mêmes fort embarrassés.

Quant à la nature et à la gravité réelles des troubles, je n'en puis parler avec certitude. Les ministres se sont vantés, dit-on, d'avoir prévenu un 10 août. Il faut qu'ils le crussent, car les mesures qu'ils prirent n'annonçaient rien

de moins. Cet immense déploiement militaire, la sévérité de ses mouvemens, l'autorité civile ne se montrant point, et comme absente, tout semblait annoncer une de ces époques sinistres qui appartiennent à la violence, et où la force seule peut réprimer la force. M. de Serre déclara même à la tribune que le gouvernement avait le secret de la conspiration, et ne tarderait pas à le révéler. Cependant plus de trois mois se sont écoulés; l'enquête judiciaire a sans doute eu lieu, et rien n'a encore paru; et nous ignorons encore quelles machinations avaient amené ces désordres, de quel profond abîme nous avons été retirés. Pour dire toute ma pensée, telle qu'elle est sortie des faits extérieurs et publics, je ne crois pas que les événemens du mois de juin aient eu ce caractère de conspiration et de bouleversement que leur ont attribué les ministres. Sans doute c'est un tort grave que la résistance à la loi, et qui doit être puni. Sans doute des agitateurs secrets, conduits par des vues criminelles, ont pu s'associer aux mouvemens d'une population irritée, et essayer de les exploiter. Sans doute il ne fallait pas souffrir la prolongation de tels désordres. Mais, dans l'aspect général des rassemblemens et des cris de cette semaine, j'ai cru voir plus de spontanéité que de prémé-

dition , plus d'oubli de la loi que de dessein de troubler l'État , plus d'irritation contre une faction ennemie que de complot contre le trône. Si je m'abuse , si en effet c'est un ro août qui a été préparé et étouffé , certes les ministres ont un tort immense de n'avoir pas encore mis ce fait au grand jour. Il valait bien la peine d'être prouvé. Après la nécessité de déjouer une conspiration , la plus pressante est celle de la démontrer à tous ; et le plus léger doute , dans l'esprit d'un homme sincère , accuse le pouvoir d'avoir fait trop ou trop peu.

Ce qui est certain , c'est que le ministère , après avoir déployé , dans cette occasion , la plus injuste , la plus imprudente partialité , n'a rien fait encore , je ne dis pas pour la justifier ( elle ne saurait être justifiée ) , mais seulement pour en indiquer les causes. Elle ne s'explique donc que par la simple , l'éternelle explication que nous rencontrons à chaque pas. Les ministres étaient sous la loi de la contre-révolution (1).

On eût pu croire , le ministère lui-même

---

(1) J'omets , comme on voit , en rappelant les débats de la chambre , une multitude de circonstances qui auraient pu me fournir de nouvelles preuves de ce grand fait. La courageuse pétition de M. Madier de Montjau , et la discussion qu'elle éleva , est une des plus remarquables. L'embarras du ministère y fut visible. Il ne savait où prendre sa place dans une question si nettement posée.

avait paru dire , qu'après la session, quand il se verrait maître d'une loi d'élections moins menaçante , il essaierait d'échapper à la servitude. Je ne doute pas qu'il ne l'ait tenté, qu'il ne le tente souvent encore; mais la servitude, une fois acceptée, ne se laisse pas ainsi refuser, et les factions ont des secrets infinis pour retenir captif le pouvoir qui leur a tendu la main.

L'administration ne s'était pas mise, en commençant, sur la voie de la résistance. M. de Latour-Maubourg avait fait, aux nouveaux alliés du ministère, quelques-unes de ces concessions qui engagent presque sans retour. J'ai entendu des amis de M. de Richelieu déplorer, comme une faute grave, l'ordonnance qui désigna les officiers-généraux en activité, et déterminâ leur placement. On assure même que, dans le conseil, quelques regrets en furent témoignés; mais les regrets de la faiblesse sont sans fruit, et le joug des factions est plus fort

---

Le langage clair et ferme de M. de Saint-Aulaire lui était insupportable. Il crut échapper à la nécessité qui le pressait en éludant de répondre, en refusant le terrain. Mais toute cette petite manœuvre, en montrant combien la situation des ministres était fautive, prouvait aussi qu'elle était invincible, et qu'ils s'y enfonçaient alors même que, dans un moment fâcheux, ils essayaient de l'esquiver. Il est peu de séances qui n'aient offert quelque exemple de ce genre; mais je crois en avoir dit assez pour ne laisser aucun doute sur le fait général, et c'est ce dont je m'occupe.

que ceux qui le portent. De nouvelles épurations, de nouveaux choix, résultat du même système, ont prouvé que M. de Latour-Maubourg, en devançant ses collègues, n'avait pas pris un autre chemin que le leur.

J'ai été compris, avec plusieurs de mes amis, dans une de ces mesures. Je n'hésite cependant pas à en parler; je parlerai même surtout de celle qui nous a atteints. En de telles circonstances, les individus ne sont rien par eux-mêmes; ils ne deviennent quelque chose que par les principes ou les intérêts auxquels ils se rattachent, et dont la situation ou la destinée se réfléchit dans la leur. Ce n'est donc point de quelques hommes que je m'occupe, mais de la cause qui se débat entre la France et le ministère. J'observe simplement un nouveau symptôme de l'empire que possède la contre-révolution.

Parmi les conseillers d'état naguère écartés du conseil, il n'en est pas un qui n'ait donné au trône des gages certains d'attachement et de fidélité; il en est même dont les services remontent bien plus loin que ceux d'aucun ministre, et qui, dans la longue pratique d'un dévouement toujours uni à un patriotisme sincère, se sont refusés, durant près de vingt années, à tous autres engagements que ceux de la loyauté et du péril. Ce n'est donc certes pas

comme douteux dans leur affection , ou incertains dans leur conduite, qu'ils ont pu être éloignés. Aucun ministre, jé l'affirme, n'en a conçu un moment la pensée.\*

Mais ces hommes, et ceux-là précisément, se sont opposés, dans la chambre, aux desseins du ministère; ils ont combattu ses projets de loi. M. de Serre, aussi conseiller d'état, l'a fait long-temps. Mais peu importe; c'est de M. de Serre ministre qu'il s'agit. Il l'était en 1819; et, à cette époque, dans la discussion des lois de la presse, des fonctionnaires du même ordre, M. Bellart et M. Jacquinot-Pampelune, ont vivement repoussé, de leur vote et de leurs discours, les propositions du ministère. M. de Serre n'a pas demandé leur révocation. Il y a plus: dans la session qui vient de finir, lorsqu'on a proposé que tout député appelé à des fonctions publiques fût considéré comme démissionnaire et obligé de courir les chances de la réélection, M. de Serre, pour écarter la proposition, s'est prévalu de l'indépendance dont plusieurs fonctionnaires publics faisaient preuve dans la chambre. Il ne la considérait donc pas comme incompatible avec leurs fonctions.

Je ne veux point entrer dans le fond de la question, ni rechercher jusqu'à quel point des

fonctionnaires publics, et lesquels, peuvent ou non se séparer du ministère; je ne la crois susceptible d'aucune solution générale et positive. C'est, à mon avis, et dans tous les temps, et pour les ministres comme pour les amis des ministres, une question de position, de prudence, de convenance. En 1678, sous Charles II, le ministère dit *la Cabale* faillit être accusé par la chambre des communes pour avoir ainsi usé de la prérogative de la couronne : « Si des membres sont destitués de leurs emplois en raison de leurs votes dans cette chambre, disait sir Thomas Meres, toutes les franchises et les libertés nationales sont perdues. — « Si quelque fonctionnaire a été destitué ou menacé de destitution pour avoir voté ici selon sa conscience, disait M. William Harbord, cela est un grand crime; » et l'opinion publique était si forte contre ce moyen de gouvernement, que le ministère qui l'employait n'osait l'avouer (1). A coup sûr, c'était là un temps de corruption et de servitude; pour assurer parmi nous la liberté des opinions, nous ne sommes pas obligés, grâce à Dieu, de lui chercher de telles garanties. Je

---

(1) Voyez *Parliamentary history*, t. 4, pag. 973, 1001. Londres, 1808.

ne cite ces faits que pour prouver à quel point les circonstances dominent ces prétendues théories du système représentatif, et montrer qu'en Angleterre le principe même qu'on allègue a été long-temps considéré comme une violation de tous les principes, comme une tyrannie.

Peu m'importe également d'examiner si les ministres ont eu tort ou raison, dans l'intérêt ministériel, dans une vue de force et de durée, de prendre la mesure qui m'occupe. Le droit est évident; la convenance peut paraître incertaine; l'utilité peut être discutée. Mais ce n'est point de cela qu'il s'agit. Je le répète, je ne m'inquiète en rien du fait lui-même. C'est comme symptôme que je l'observe. J'en veux savoir les conséquences.

Or, il est clair qu'une seule cause a déterminé l'épuration du conseil d'état; et cette cause, c'est l'alliance du ministère avec la contre-révolution. Entrés dans cette voie, les ministres ont été amenés à penser que certains hommes leur étaient et leur seraient toujours un embarras, un obstacle; ils ont reconnu qu'il ne s'agissait plus de concessions, de dissentimens passagers, de chemins divers suivis pour arriver au même but, et qui, tôt ou tard, se doivent rejoindre. Ils ont senti qu'ils avaient passé dans un camp

nouveau et que ces anciens alliés ne consentiraient jamais à les y suivre. Tant que les divers ministères et MM. Royer - Collard , Camille Jordan et autres , avaient combattu au fond pour la même cause , nulle rupture n'avait dû , n'avait pu même éclater. Il fallait une autre rupture , bien autrement grave , bien autrement profonde pour amener celle-là. Elle a eu lieu ; le ministère a déserté le parti national ; et aussitôt les mêmes actes , la même conduite qui , jusque-là , n'avaient paru exiger aucune séparation , ont fait regarder la séparation comme inévitable , comme imposée par les circonstances ; et elle s'est opérée , car les circonstances avaient en effet complètement changé. On avait été au service du trône légitime terminant et consolidant la révolution. On ne voulait pas être au service de la contre-révolution compromettant le trône légitime. La question était là. Elle a été jugée comme on pouvait le prévoir.

Presque toutes les destitutions provoquées par les ministres ont eu la même origine , la même tendance. Presque toutes ont porté sur des hommes d'un royalisme éprouvé , mais qu'on savait inébranlables dans leur attachement aux intérêts nationaux. C'est ainsi que M. de Saint-Aignan a été éloigné du départe-

ment des Côtes-du-nord. M. Feutrier a quitté le département de Saône-et-Loire, pour avoir interdit les cérémonies extérieures d'une mission. M. Pepin de Bellisle, administrateur d'une impartialité rare, ne convenait pas aux contre-révolutionnaires de la Sarthe, dont il ne se rendait pas l'instrument; il a fallu le placer ailleurs. La plupart des choix ont été marqués de la même empreinte que les destitutions. On a rappelé aux affaires des hommes que l'exagération de leurs opinions ou l'imprudence de leur conduite en avait fait écarter. J'ajouterai même qu'on n'a pas choisi les plus modérés ni les plus capables.

Et que de combats ont livrés les ministres, que d'attaques ils ont soutenues, que de reproches ils essuient pour n'avoir pas fait davantage ! Déjà le parti les taxe publiquement de mollesse et de lenteur ; nous entendrions bien d'autres plaintes si nous assistions aux entretiens secrets, aux sollicitations quotidiennes, aux représentations aigres ou amicales, à tout ce murmure intérieur qui remplit la vie ministérielle. Mais qu'importe qu'ils n'aient fait que cela, si ce qu'ils ont fait suffit pour constater leur servitude et mettre la contre-révolution en progrès ? On peut les plaindre dans leurs angoisses; on peut reconnaître leurs velléités

C'est ainsi que, dans l'administration, dans les chambres, dans l'exercice des lois communes, dans l'usage des lois d'exception, le ministère s'est montré et se montre l'instrument malheureux, le serviteur rénitent mais vaincu, du parti anti-national. Plus il dira qu'il a lutté, qu'il a empêché, plus le fatal empire de sa situation paraîtra évident et irrésistible ; car il est certain que, dans cette lutte, la contre-révolution a plus gagné que lui, et qu'il l'a plus servie que réprimée. Après lui avoir cédé beaucoup pour obtenir une loi d'élections, il a fallu lui céder toujours, il faudra lui céder encore pour essayer d'obtenir les élections mêmes. Une nécessité ne manquera jamais devant les pas des ministres pour les attirer plus avant. La contre-révolution a la main sur eux ; elle ne lâchera point prise ; elle les remorquera avec plus ou moins d'efforts, mais elle les traîne à sa suite. Les factions sont bien plus habiles,

---

tillon dans l'intéressante brochure que vient de publier M. de Kératry. N'est-ce pas pitié de voir un homme aussi loyal, aussi sage, incessamment harcelé, mutilé par cette petite *junte* d'inquisition qui n'ignore pas la droiture des intentions de M. de Kératry, et la modération de ses idées ? Il y a donc, dans la censure, une certaine vertu héréditaire qui fait penser aux censeurs de tous les temps, ce que disait, en 1812, un censeur impérial : *Lisez ce passage ; vous n'y voyez point d'allusions ; le public n'y en verra point. Eh bien, il y en a, et je vais les ôter.*

bien plus actives, bien plus vivaces que les ministères; elles ne servent que celui qui les sert; elles le brisent quand il ne les sert plus. M. de Richelieu et M. de Serre, en acceptant le parti de l'ancien régime, se sont condamnés à le rendre sage, résigné, prudent, national. Il faut qu'ils le gouvernent, et qu'ils nous gouvernent bien par lui, car ils ne peuvent le vaincre. Je ne pense pas qu'ils aient mission pour un tel miracle.

J'allais finir sur les actes et la situation du ministère. Une conspiration vient d'éclater. Je n'en sais que ce que le ministère lui-même en veut dire, et les bruits qui en circulent. Mais certes, si les faits m'avaient manqué à l'appui de mon opinion, celui-là en vaudrait bien d'autres. Nous voilà donc rentrés dans l'atmosphère des complots, à la porte de l'état de guerre. Est-ce donc par hasard que *quelques malheureux insensés* choisissent toujours, pour tenter leurs desseins, le moment où la contre-révolution nous menace, où le pouvoir semble son complice? Serait-ce qu'en effet ils redoutent surtout la contre-révolution, ou qu'ils jugent plus facile à renverser le gouvernement auquel elle s'allie? L'une ou l'autre de ces deux hypothèses est la vraie, et sans contredit la dernière est la plus probable. Il suffit donc d'un minis-

tère avoué par la contre-révolution pour qu'il entre dans l'esprit de quelques officiers, de quelques sergens, je ne dis pas le désir, mais l'espoir de saisir les destinées de la France, de lui ravir et de lui donner son souverain et ses lois ! Il suffit d'une situation comme celle où nous sommes pour que ces criminelles folies prennent consistance dans un certain nombre de têtes et arrivent à la veille de leur explosion ! Et ni les habitudes de l'obéissance, ni les périls de l'entreprise, ni les craintes de la guerre civile, ni la prévoyance de tous les maux qu'attirerait sur notre pays un grand désordre intérieur, rien n'est plus capable de contenir les mauvaises passions, de faire peur à des imaginations échauffées ! tout disparaît devant l'idée que le mécontentement public offre quelque chance de succès ! Certes ce n'est pas sur l'état seul de la France que de tels événemens contiennent de graves révélations. Le gouvernement y peut beaucoup apprendre sur lui-même. A Dieu ne plaise qu'en cette occasion, et si les faits sont tels qu'on les dit, la force manque au pouvoir ; nous n'en sommes point réduits à laisser jouer ainsi, dans un chaos sanglant, les destinées de la patrie. Mais ce n'est pas la force d'un jour qui sauve les états ; ou plutôt nul gouvernement n'est fort s'il n'est sage et natio-

nal. Je poursuivrai donc la tâche que j'ai entreprise. La conspiration n'est qu'une preuve de plus de la fatale situation du ministère. J'ai essayé de bien définir, de bien démontrer cette situation. Recherchons-en les conséquences.

---

## CHAPITRE IV.

### État de la question.

**C**E qui s'est passé depuis 1815 nous fait voir pour la France, comme l'indiquait la plus simple réflexion, deux systèmes de gouvernement. Gouverner de concert avec les intérêts nouveaux et à leur profit; gouverner de concert avec les intérêts anciens et sous leur influence.

Je suppose et je dois supposer que, des deux parts, le but est le même, qu'il s'agit également de fonder l'ordre constitutionnel et de maintenir le trône légitime. La question se pose donc en ces termes : Pour atteindre à ce double but, quel instrument est le meilleur, la révolution ou la contre-révolution? Ou encore, si l'on veut; quelle entreprise est la plus facile, faire accepter à la révolution la légitimité, ou la charte à la contre-révolution? Je dirai même, pour annoncer toute ma pensée; de ces deux entreprises, laquelle est seule possible?

Il est évident d'une part, qu'avant 1820, tous les ministères ont tenté de fonder la charte et le trône en prenant la France nouvelle pour alliée et pour point d'appui ; d'autre part que le ministère actuel cherche, dans l'ancien régime, son point d'appui et ses alliés.

Est-il vrai que la révolution soit ingouvernable au profit du trône ? que la contre-révolution soit gouvernable au profit de la charte ? c'est bien là que gît le débat entre les ministres et les hommes qui partagent mon opinion.

Examinons, pour répondre, ce que sont réellement, mises en contact et dans leurs rapports, la révolution, la contre-révolution, la légitimité.

## CHAPITRE V.

De la révolution.

**J**E l'ai dit en commençant. La révolution a été une guerre; cette guerre a amené une conquête; cette conquête a été celle de l'égalité sur le privilège, du tiers état sur la noblesse et le clergé qui avaient long-temps possédé la France et le tiers état lui-même.

Les théoriciens de la révolution se trompaient ou mentaient quand ils alléguaient la souveraineté du peuple. Au fond ce n'était point de la souveraineté du peuple qu'il s'agissait, quoique tout le monde en parlât et même y crût; c'était de la victoire d'une portion du peuple sur une autre portion, d'un peuple sur un autre peuple.

Et comme la supériorité numérique était immense en faveur du peuple nouveau, la souveraineté du peuple fut invoquée comme doctrine et comme force; car il faut toujours une doctrine à la force, même supérieure, tant les hommes ont besoin de croire et de faire croire qu'ils ont raison.

La révolution avait raison, en effet, dans son principe et dans sa tendance. Considérée sous ce point de vue, elle se proposait d'introduire la justice, c'est-à-dire l'empire de la loi morale, dans les relations des citoyens entre eux, dans celles du gouvernement avec les citoyens. C'est même là ce qui la rend invincible.

Considérée dans ses actes, et comme un événement renfermé entre deux dates, qui a commencé tel jour, qui doit s'accomplir irrévocablement à tel autre jour, la révolution a été une revanche, le triomphe et la vengeance d'une majorité long-temps opprimée sur une minorité long-temps maîtresse.

Quiconque ne voit pas la révolution sous ces deux aspects ne la connaît point. Par-là seulement s'expliquent ses espérances et ses mécomptes, ses vérités et ses erreurs, ses vertus et ses crimes, ses succès et ses revers, l'enthousiasme et l'effroi qu'elle a inspirés, ce qu'elle a eu de sublime, ce qu'elle a offert de hideux.

Pour comprendre la révolution, pour être en état, je ne dis pas de la régler, mais seulement de lui parler, il faut donc bien savoir, d'une part, qu'elle a voulu la justice et la veut

encore; de l'autre, qu'elle a fait la guerre et veut assurer sa victoire.

La justice est pour tous, mais la guerre est contre quelques-uns. Cela est inévitable.

La révolution ne se reposera donc qu'entre les mains qui garantiront aux vainqueurs leur conquête, c'est sa nécessité; à l'avenir la justice, c'est son but.

Le sait-elle déjà? est-elle arrivée à bien comprendre ses besoins et sa vraie nature? S'il en est ainsi, elle est gouvernable; elle est même dans la disposition la plus propre à procurer et soutenir un bon gouvernement.

Pour poser ainsi la question, j'ai dû dire ce que la révolution a été. Pour la résoudre, voyons ce qu'elle est aujourd'hui.

Parlons d'abord de la France en général, de cette grande masse de citoyens qui n'aspirent point à gouverner, qui se vouent à des affections ou à des intérêts privés, qui veulent seulement que l'atmosphère où ils vivent soit telle qu'ils y puissent respirer à l'aise et prospérer.

Quel est l'éloge que tous les partis, et le gouvernement lui-même, font chaque jour de la charte? Ils disent qu'elle a réalisé tous les vœux de la France, qu'elle a donné tout ce qu'on cherchait en 1789. Il faut bien que cela soit

vrai, car on le répète de toutes parts. Les libéraux le disent quand ils demandent *toute la charte*. Leurs adversaires le disent quand ils demandent *rien que la charte*. C'est le cri du peuple quand il se croit menacé, le refuge du gouvernement quand il se juge en péril. Qu'on attaque, qu'on se défende, qu'on redoute, qu'on espère, c'est la charte qu'on invoque. *La France ne veut que la charte*, s'écrient tour à tour et le pouvoir et les partis; *nous voulons la charte*, leur répond à tous la France.

Mais la charte est là, elle nous a été donnée, nous la possédons. Voilà un peuple bien intraitable qui ne demande que ce qu'il a, ce qu'on lui a promis, accordé *pour toujours et à tout jamais*. De quoi donc s'agit-il? De gouverner par la charte, selon la charte. Apparemment cela suffit, car tout le monde en paraît d'accord. Pourquoi donc cela ne suffit-il pas? est-ce que, par hasard, le ministère ne gouvernerait pas selon la charte, et tout le mal viendrait-il de ce qu'il ne sait pas comment on s'y prend?

La charte est un mot vague, dira-t-on; la révolution n'est point un événement simple et homogène; la France est éparse et dissoute. Or, il y a dans la révolution certaines forces, dans la France certaines classes qui poussent à

l'anarchie, au renversement de l'ordre établi ; et c'est de là que vient le péril.

On m'accordera qu'il ne peut être question d'aucun des intérêts nouveaux que la charte a garantis et reconnus légitimes. Mettons donc de côté l'égalité des droits, la liberté des cultes, les biens nationaux, les opinions et les votes émis dans le cours de nos discordes. Si ces intérêts là sont inquiets, s'ils aspirent à la chute du régime actuel, ce n'est pas la charte qui gouverne ; ils ne sauraient être ingouvernables pour elle, car elle proclame leur triomphe et leur promet sécurité ; or, ce n'est point par fantaisie ni pour se donner le plaisir de courir de nouvelles chances, que des intérêts positifs sollicitent un changement toujours douloureux. « Les révolutions qui arrivent dans les » grands états, dit Sully, ne sont point un effet » du hasard ni du caprice des peuples. » Je le répète ; si quelque intérêt constitutionnel se sent mal à l'aise, le gouvernement constitutionnel n'existe pas ; et les ministres ne contestent point qu'il nous est dû.

Cherchons donc, hors de cette enceinte sacrée, quels sont les intérêts ennemis, les forces anarchiques que la révolution oppose encore à l'établissement d'un gouvernement régulier.

Oui, il y a de tels intérêts, il y a des forces

de ce genre ; je n'en disconviens point. Nul ministère n'a rêvé sans doute qu'un pays arraché de ses vieux fondemens et cherchant ceux où il peut se rasseoir, les trouverait sans effort et à lui seul, et se remettrait dans ses mains, calme, bien ordonné, ne laissant au pouvoir que le soin de moissonner où il n'a pas semé, de s'arranger sous un toit qui n'est pas son ouvrage. La révolution n'a pas labouré la France et ébranlé l'Europe pour venir se reposer dans le giron d'un ministère endormi. Sans doute son héritage n'est pas exempt de charges ; sans doute elle a laissé au pouvoir le plus habile, au gouvernement le plus national, des obstacles à surmonter et des ennemis à vaincre. Je crains seulement que nos ministres ne les voient où ils ne sont pas, et ne s'y prennent fort mal pour les attaquer là où ils sont.

Ils ont peur de bien des choses. Je n'essaierai pas d'énumérer tous leurs sujets de crainte. Je ne toucherai qu'aux plus apparens.

Les patentés, les petits électeurs, les jeunes gens, là sont, je crois, dans la France nouvelle, les dispositions et les influences qu'on redoute le plus.

L'ancien régime s'est beaucoup récréé contre l'influence excessive du commerce et de la richesse mobilière. Je n'aborderai point la grande

question d'ordre social qui se cache sous cette humeur. Dans l'Europe moderne, les pays commerçans, les républiques italiennes, la ligue an-séatique, la Hollande, l'Angleterre, ont été les premiers pays libres. Partout c'est le commerce qui, réfugié dans les villes, a conquis ou acheté les libertés des communes. On a d'ailleurs quelque peine à comprendre comment, dans un grand état qui vit surtout des produits de son sol, l'influence du commerce pourrait jamais devenir exclusive, ou seulement dominante. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Les craintes du ministère dérivent peu de raisons si générales.

Je n'ai plus sous les yeux le tableau de la part qu'ont eue les patentés dans les collèges électoraux des trois séries auxquels la loi du 5 février s'est appliquée, soit en vertu de la patente seule, soit par son addition à la contribution foncière. Mais, autant qu'il m'en souvient, cette part a été fort petite et nullement faite pour légitimer les réclamations qui se sont élevées contre cette nature d'influence. Je suis convaincu que, dans les cent mille électeurs, le commerce figure tout au plus pour un douzième. Il est vrai que, dans quelques grandes villes comme Paris et Rouen, son pouvoir est plus considérable. Mais on ne prétend pas ap-

paremment que toutes les élections de la France ressemblent à celles des Hautes-Alpes, de l'Ardèche ou de l'Ariège, et qu'aucune diversité ne se manifeste dans les résultats. Dans tous les pays libres, les grandes villes sont le foyer des élections animées et populaires. Je ne crois pas non plus que celles de la Sarthe et de la Vendée aient été l'œuvre des patentés. On n'a donc ~~ni~~ droit d'accuser le trop grand nombre de négocians électeurs, ni leur prédominance exagérée. Sont-ce leurs dispositions en général qui semblent hostiles et turbulentes ?

Il est vraisemblable que la brusque cessation du blocus continental a froissé les intérêts de beaucoup de manufacturiers, et les a rendus moins bienveillans pour le régime actuel. Je ne serais donc pas étonné que, dans les districts où dominent les manufactures, quelques regrets, quelque hostilité même vinssent à se manifester dans les élections. Mais ces circonstances sont locales et temporaires ; c'est le commerce en général, sa situation, son esprit qu'il faut considérer. Or il a surtout besoin de paix et de liberté. Un gouvernement qui lui ouvre le monde et le sauve des chances terribles de la guerre, lui convient mieux, à coup sûr, que celui qui le renferme dans une sphère étroite et toujours menacée. Il est im-

possible que le commerce préfère le régime compressif et militaire de Buonaparte à un régime constitutionnel et pacifique. Que si on regarde aux relations directes du commerce avec le gouvernement, on sera conduit aux mêmes résultats. L'établissement des finances sur un système de crédit offre aux banquiers, aux capitalistes, à un grand nombre de fortunes particulières, beaucoup plus de chances d'avantages, et les lie bien plus étroitement aux intérêts du pouvoir. Je conviens que ces professions acquièrent alors plus d'importance; mais serait-ce donc de leur propre importance qu'elles se plaindraient? et deviendraient-elles plus hostiles pour se voir plus influentes et plus recherchées? Que l'ancien régime s'en afflige et s'en irrite, je le conçois; mais que le gouvernement constitutionnel partage ses douleurs ou ses méfiances, c'est ce qui ne se peut expliquer.

Seraient-ce des vanités inquiètes ou blessées qui feraient peur? qu'on y prenne garde; la question devient générale, et ce n'est plus du commerce seul qu'il s'agit. Si les classes à la fois aisées et laborieuses doivent se sentir humiliées, si elles vivent dans une sorte de dépression morale, et toujours en face d'une insolence qui se targue de la faveur du pou-

voir, en effet cela est fort dangereux et pour le repos public et pour le pouvoir lui-même. Dans la révolution d'Angleterre, l'aristocratie se divisa; les Whigs comptaient parmi eux autant de noms illustres, autant de grandes existences que les Torys; et ce fut l'aristocratie qui fournit toujours au parti national ses principaux chefs. On ne vit donc point s'élever, dans le sein de la nation, cette guerre des vanités, cette méfiance des supériorités anciennes qui existent parmi nous. Ce fait est grave, mais il est certain et indestructible. Si le gouvernement ne sait pas s'y accommoder, si, en adoptant les intérêts nouveaux, il n'adopte pas aussi les nouveaux amours-propres; si, en ce qui le touche, il ne considère pas comme appartenant aussi à la surface supérieure de la société, les classes qui possèdent maintenant la réalité du crédit; s'il se laisse dominer, en ce point, par de vieilles habitudes et de vieilles préférences, loin de guérir ce mal réel qui nous importune, il l'entretiendra, l'excitera, et pourra bien s'étonner un jour de se voir fort discrédité par cette seule cause.

S'il sait échapper à ce péril et comprendre la constitution actuelle de l'ordre social, il n'a pas plus à craindre la vanité des négocians que celle des propriétaires roturiers.

Les petits électeurs, les paysans enrichis lui sont encore un sujet d'alarme ; je n'en conteste pas la réalité. J'ai eu occasion de le dire ailleurs ; les situations sociales ne se déplacent jamais complètement, ni tout à coup ; et les lumières, l'indépendance d'esprit, qui est la plus sûre, ne s'acquièrent pas aussi vite que les richesses. On ne saurait nier que, parmi les habitans des campagnes à qui une fortune nouvelle procure une véritable importance politique, il en est qui n'ont pas eu le temps de s'élever au-dessus de leur ancien état, qui conservent des préjugés opiniâtres, des méfiances aveugles, sont en quelque sorte possédés par des idées fixes, admettent sans examen les suppositions les plus absurdes, les terreurs les plus chimériques, vivent sous le joug du présent, prévoient peu les conséquences de leurs propres actes, et tombent ainsi aisément entre les mains de factieux avisés qui, en flattant leurs passions ou leurs craintes, s'en emparent, et les font servir d'instrument à leurs desseins. Cela est un grand mal, un de ces maux que le temps seul peut dissiper, et qu'il faut savoir supporter en travaillant à les guérir. En 1658, dix marchands quakers et anabaptistes de Londres, qui avaient soutenu le parti presbytérien contre Charles 2<sup>e</sup>, fatigués des

violences du long parlement et de la tyrannie de Cromwell, écrivirent à Charles II, alors à Bruges, pour lui faire des propositions, et lui offrir leurs services dans l'œuvre de la restauration. On lit dans la lettre de leur mandataire au roi : « Quant à la qualité des personnes, je » ne puis dire qu'elles soient d'une grande » naissance, ni qu'elles possèdent de grands » biens territoriaux. Cependant je m'assure que, » soit par leur propre mérite, soit par le mal- » heur des temps ( je ne déciderai pas laquelle » des deux causes est la vraie ), elles peuvent » rendre aujourd'hui à Votre Majesté plus de » services que les hommes dont les noms sont » précédés de titres illustres. Je n'entreprendrai pas de rien prouver à Votre Majesté, » ignorant par quelles maximes sont gouvernés ses conseils. Je me permettrai cependant » de lui dire qu'au jeu des échecs, après la » perte de toute la noblesse, j'ai souvent vu » gagner une partie désespérée, seulement en » jouant bien les pions. Je me persuade que » les signataires de cette lettre, bien dirigés, » peuvent être aussi fort utiles à Votre Majesté, » surtout dans un temps comme le nôtre où il » ne reste plus guère que des pions sur la table. » Les pions sont aujourd'hui en France

---

(1) *Clarendon's history*, T. 11, p. 276, édit. de Bâle, 1798.

beaucoup plus importans qu'ils n'étaient en Angleterre , car ils occupent bien plus complètement le terrain. Il faut donc y regarder à deux fois avant de prononcer , sur quelque portion d'entre eux , des paroles méfiantes et dures. Pour mon compte , je suis persuadé que les préventions , les alarmes , les soupçons des campagnes céderaient presque partout et graduellement à l'influence d'un gouvernement constitutionnel , et surtout à celle d'une administration locale , clairement dévouée aux intérêts nouveaux. Les paysans , quelque peu éclairés qu'on les suppose , n'ont plus ni châteaux à brûler , ni droits féodaux à secouer , ni biens nationaux à acquérir ; ce n'est pas leur ambition qu'il s'agit de calmer , ce sont leurs craintes ; ils n'aspirent point à envahir , mais à garder ; ils demandent la sécurité de ce qu'ils possèdent , et non la conquête de ce qu'ils n'ont pas. C'est là , il faut le redire sans cesse , le vrai caractère de notre situation ; et ce caractère seul prouve que la France est gouvernable pour l'autorité qui a donné la charte , c'est-à-dire promis sécurité aux intérêts nouveaux. Encore une fois , penserait-on que , parce que le roi a donné la charte , les ministres sont dispensés du talent de la mettre en vigueur ?

Il passe aux jeunes gens. C'est une grande

source d'effroi que l'ardeur avec laquelle la génération qui s'avance embrasse la cause de la charte , accueille tout ce qui semble la servir , et ouvre ses poumons à l'air de la liberté. La fougue de l'âge , l'inexpérience , l'étourderie , tout est , selon certains esprits , sédition , complot , projet de bouleversement. On dit que peu de jours après son arrivée en Angleterre , dans un moment de grande indécision des événemens , et lorsque Jacques II revenait à Londres , le prince d'Orange voyant passer sous ses fenêtres une foule de peuple qui criait *vive le roi Jacques !* se frottait les mains en disant : *laissez-les faire ; il faut que tout cela s'évapore.* J'ignore si le fait est avéré , et je ne demande point aux ministres de se frotter les mains et de ne rien faire quand l'école de droit s'agite , ou quand des jeunes gens se rassemblent en tumulte dans les rues. Je crois même qu'ils auraient grand tort , et que toute atteinte à l'ordre public doit être réprimée. Elles ne conviennent point à nos mœurs , ne sont point inhérentes à la liberté , et nous sommes trop voisins des temps où elles amenaient de sinistres excès. Ce que je demande , c'est qu'on ne se méprenne point sur le caractère des ardeurs ou des écarts de la jeunesse , qu'on ne la juge pas in-

gouvernable parce qu'elle n'est pas toujours mesurée, et qu'on adopte, pour la rendre digne de son pays et de son avenir, les seuls moyens qui puissent être efficaces. Ce sont aussi les seuls qui puissent assurer notre repos.

Il y a un grand malheur pour la génération qui va paraître. Elle n'hérite des temps qui l'ont précédée que des besoins et des instincts. Elle n'est pas simplement appelée à continuer la société ; il faut qu'elle la reconstruise ; elle assiste maintenant aux premiers travaux. Nuls principes fixes, nulles nécessités reconnues, nulles habitudes réglées ne lui ont été transmises. Le passé qui est derrière elle ne lui a rien légué, rien du moins qui soit déjà clair, puissant, capable de la satisfaire et de la contenir à la fois. Lois, opinions, sentimens, situations mêmes, tout a été obscur ou incertain autour de son berceau. Elle ne peut vivre sur un fonds venu de ses pères ; elle cherche sa nourriture morale ; elle a reçu une impulsion, et voilà tout.

C'est là son mal, mais non sa faute. Comment se ferait-il qu'en un tel état il n'y eût rien de vague et d'agité dans ses idées et dans sa conduite ? Comment prendrait-elle d'elle-même et tout à coup une assiette ferme, une marche sûre ? Elle tâtonne, elle flotte, elle s'égare, elle demande

partout ce qu'elle cherche ; et croit l'obtenir de quiconque le lui fait entrevoir. De quel droit nous en étonnerions-nous ? Tout a été détruit ; ce qui a été semé commence seulement à poindre.

Qu'on examine les fautes qu'a commises depuis cinq ans la jeunesse et qu'on a le plus sévèrement accusées ; on trouvera qu'elles dérivent presque toutes de cette inquiétude de quelque besoin moral qui, dépourvu d'aliment depuis l'enfance, aspire à se satisfaire, et se fût réglé s'il s'était vu satisfait. Des troubles ont eu lieu dans l'école de droit au sujet des leçons de M. Bavoux. Je n'ai point entendu ces leçons, et suis porté à croire qu'elles n'étaient pas bonnes. Mais il est simple que la jeunesse désire l'enseignement des lois constitutionnelles, qu'elle soit avide de recueillir, dans les paroles de ses maîtres, ces principes et ces sentimens de la liberté qui résonnent tout autour d'elle dans le monde. Si vous ne les lui donnez pas, elle ira au premier qui voudra les lui offrir. Où manquent les médecins, les charlatans sont en crédit. Est-ce pour s'affranchir du travail, pour se livrer à la licence, pour des spectacles, des fêtes, des rixes, des jeux, que cette génération s'échauffe et se remue ? Aperçoit-on, même dans ses écarts, l'empreinte de ces goûts

désordonnés , de ces désirs à la fois ardents et frivoles , qui , du même coup , perdent l'adolescence et corrompent d'avance l'âge mûr ? Certaines gens , je le sais , aimeraient mieux la voir se passionner pour des histrions que pour des professeurs ; mais j'ai peine à croire que cette politique osât s'avouer elle-même. Les besoins de notre jeunesse sont sérieux , et ses agitations ont le même caractère que ses besoins. Or , tout ce qui est sérieux attend la règle et peut la recevoir. Sachez satisfaire ce qui est légitime , vous aurez un point d'appui très-fort pour réprimer ce qui sera déréglé.

Je me hâte de reconnaître que tout n'est pas propre à fournir à ces jeunes esprits la nourriture morale qu'ils demandent. Il y a certains systèmes d'idées , certaines tendances qui non-seulement ne leur agréent point , mais leur sont antipathiques. En même temps que leur impulsion est forte , sa direction est déterminée , et elle se manifeste en toute occasion de la manière la plus positive. En 1819 , pendant la discussion des lois de la presse , j'ai entendu des jeunes gens qui attendaient sur le perron de la chambre des députés , se dire les uns aux autres , après avoir vu passer M. de Serre qui se rendait à la chambre , « nous pouvons nous » en aller , nous avons vu M. le garde-des-

» sceaux » ; tant à cette époque les principes et les paroles de M. le garde-des-sceaux répondaient aux besoins moraux de la génération nouvelle ! Ce sont ces besoins qu'il faut étudier, dont il faut sonder la nature, après avoir reconnu qu'ils sont la vraie, la principale cause des agitations qu'on attribue tantôt au seul esprit de désordre, tantôt même à de coupables desseins.

On avoue généralement que la jeunesse n'est ni légère ni corrompue ; on lui accorde des penchans sérieux, le goût de l'étude, le désir de s'avancer par le travail : mais ceux qui lui accordent tout cela, songent-ils bien aux conséquences qui en découlent ? Ont-ils réfléchi que l'aveu seul de tels faits est en même temps l'aveu de la direction où s'élancent les esprits, l'indication claire de l'aliment qui leur convient, une reconnaissance formelle du seul système d'idées qui les puisse contenter ? Le monde flotte aujourd'hui et nous flottons nous-mêmes entre deux routes, l'une qui conduit en avant, vers un avenir plein d'espérances ; l'autre qui se replie en arrière et nous refoule dans le passé. A coup sûr, ce n'est pas pour choisir celle-ci, pour adopter le système stationnaire ou rétrograde, que la jeunesse aime l'étude, le travail, se montre laborieuse et ap-

pliquée. C'est de l'avenir qu'il faut aux penchans sérieux , aux dispositions actives. Inspirez aux jeunes gens le respect du passé , mais ne prétendez pas qu'ils s'y enferment. C'est donc dans les vrais principes de l'ordre nouveau qu'il faut les instruire ; là seulement ils trouveront de quoi occuper leur force , et vous de quoi la régler. Au lieu d'écarter de la jeunesse les études, les idées , les sentimens qui doivent naître de nos institutions et de l'état actuel de l'esprit humain , prenez soin vous-mêmes de l'y conduire. Je suis loin de vouloir qu'elle se croie ce qu'elle n'est pas encore , mais je demande qu'elle soit formée pour ce qu'elle doit être. Je blâme autant que tout autre l'adulation qu'on lui prodigue quelquefois ; mais je pense que rien d'utile , de sérieux , ne lui doit être interdit , qu'en toutes choses elle a droit à la vérité , à la recherche de la vérité , et qu'il y a dans la vérité de quoi la contenir dans ses ardeurs aussi bien que de quoi la satisfaire dans ses ambitions légitimes. Après cela il y aura encore des désordres , des tumultes dans les écoles ; il y en a eu de tout temps ; mais ne craignez rien , vous les réprimerez et vous ne direz plus que la jeunesse est révolutionnaire.

J'ai parcouru les diverses classes de la so-

ciété, les diverses influences que le ministère paraît surtout redouter dans la France nouvelle, et qui lui font regarder la révolution comme un allié ingouvernable. J'ai démontré, du moins selon ma ferme conviction, que ces terreurs sont vaines, et que les forces qui les inspirent ne les légitiment point. Je ne veux rien éluder. Le ministère craint autre chose encore que les dispositions générales dont j'ai parlé; il craint des partis, des factions positives, qui ont un nom connu, un but déterminé; il croit le trône mis en péril par les jacobins et les buonapartistes. Je ne refuserai pas ce nouveau terrain.

Je dois dire d'abord que je ne conteste point le péril. Je pense qu'il y en a beaucoup pour le trône comme pour la France, dans la situation actuelle. Seulement, à mon avis, c'est le système des ministres qui le rend immense; c'est par la contre-révolution que la révolution est empoisonnée.

Quant aux jacobins, je ne suis pas de ceux qui les nient. A les compter individuellement, je doute qu'il y en ait beaucoup; je crois cependant qu'il y en a. Ce serait merveille que la révolution en eût tant fait pour n'en laisser aucun. Buonaparte ne les a pas tous déportés. Il est impossible qu'à cinq ou six ans de li-

cence effrénée et de passions furieuses, à tant de tyrannies locales, à tant de petites dominations violentes, n'ait pas survécu un certain nombre des hommes qui y ont fait rage. Ces hommes sont très - probablement ennemis déclarés de l'ordre établi, et ardents à le détruire. Ils sèment la haine, entretiennent la méfiance, ne croient point à leur propre repos, ou désirent en sortir. Ils ont régné par l'anarchie ; l'anarchie seule a quelque chance et quelque attrait pour eux.

Je ne pense pas cependant que ce soit leur nombre qui inquiète ; c'est leur crédit. A coup sûr, les jacobins ne sont pas en état de se réunir, de se soulever, et de devenir dangereux par eux-mêmes. La plupart sont vieux, usés, décriés. Tous ceux de leurs anciens alliés qui ont pris position dans les rangs supérieurs de la société, ont abandonné leurs maximes et rompu avec eux presque toute relation. D'où viendrait donc leur crédit ? Nous avons vu un temps où ils n'en avaient guère ; on les a repoussés, conspués, traités même quelquefois avec injustice, sans que personne réclamât pour eux, ni parût s'inquiéter de leur sort. Les jacobins, on en conviendra, soit qu'ils aient abjuré, soit qu'ils aient résisté, ont opposé peu d'obstacles à l'établissement du despotisme im-

périal, et obtenu contre lui peu de succès. Pourquoi en obtiendraient-ils aujourd'hui davantage? Pourquoi trouveraient-ils plus de créance? Serait-ce que la France a repris goût à l'anarchie, ou que, redoutant la contre-révolution, elle accueille tous ses ennemis?

Si on allégué cette dernière cause, je ne puis que redire ce que j'ai déjà dit plus d'une fois. La charte ayant pour objet d'empêcher la contre-révolution, il serait bizarre que le gouvernement de la charte fût celui qui la fit craindre. Si on la craint, c'est que la charte ne gouverne pas, à moins qu'on ne prétende que 29 millions d'hommes sont aveugles, insensés, et se croient en 1788, quand ils sont bien évidemment et bien certainement en 1820. Si la charte gouverne, si le ministère est réellement un ministère constitutionnel, la situation des jacobins n'est pas meilleure; ils ne peuvent avoir aucun vrai crédit.

La France elle-même serait-elle changée? le vertige de 1793 l'aurait-il de nouveau saisie? On l'affirme et on le nie à la fois. Le ministère veut-il nous effrayer sur le péril? L'anarchie est à la porte; les théories démocratiques bouleversent les esprits; toutes les passions désordonnées se soulèvent. A-t-il besoin de nous donner une haute idée de sa force? La France

entière veut l'ordre et le repos ; elle repousse avec effroi , avec indignation , toute tentative révolutionnaire ; elle se rit des utopies de quelques rêveurs chimériques. Qui faut-il croire du ministère en épouvante , ou du ministère en présomption ? Quand voit-il bien ? Est-ce quand il tremble ou quand il se vante ?

A mon avis, il ne voit bien ni dans l'un ni dans l'autre cas. La France n'est ni anarchique , ni résignée à tout subir de peur de l'anarchie. Elle n'a point foi aux utopies , mais elle a aversion de l'ancien régime. Elle n'invoque point la république , mais elle repousse la contre-révolution. Le secret de ses dispositions véritables est tout entier dans sa profonde méfiance des tentatives contre-révolutionnaires. C'est là le levain qui la fait fermenter en dépit d'elle-même et contre son vœu. Otez-lui ce sujet d'effroi , et si quelqu'un peut craindre encore , ce sont les amis seuls de la liberté.

Qu'on ne parle donc pas des jacobins quand on fait soi-même toute leur puissance. Qu'on ne nous menace pas de leur apparition , quand on semble prendre à tâche de les ressusciter. Sans doute ils ne sont pas tous morts ; sans doute toutes les mauvaises passions ne sont pas éteintes , ni tous les esprits guéris de toutes leurs maladies. La France n'a pas vécu assez long-

temps sous un régime libre et légal, pour se dépouiller de tous les préjugés anarchiques, de toutes les habitudes du désordre, pour être saine et sagesse en état de les reconnaître et de les repousser. Il en est encore parmi nous, et qui abusent et qui entraînent encore. Mais ce qui fait la vraie disposition d'un pays, ce sont les résultats naturels de sa situation, ses instincts, ses tendances, et c'est là aussi qu'un gouvernement doit puiser ses forces. Or, nos instincts, nos tendances ne nous poussent plus que vers l'ordre, la légalité, la liberté constitutionnelle. C'est là ce que nous avons cherché à travers tant de crimes et de maux, ce que nous demandons encore. C'est aussi là ce qu'on nous a promis.

Les buonapartistes sont, à mon sens, beaucoup plus redoutables que les jacobins. C'est un parti plus jeune et qui sait mieux ce qu'il veut. Le sachant mieux, il l'indique plus clairement aux masses populaires, et trouve plus de facilité à les entraîner. Le temps n'est plus où l'agitation leur convenait par elle-même, quelque vague qu'elle pût être ; il leur faut un but précis et déterminé. Enfin, tandis que les jacobins ont perdu toute foi à leurs anciennes doctrines, et subi une longue humiliation, les buonapartistes croient encore à Buonaparte ; il est tombé pour eux au milieu de sa gloire ; ils

attribuent sa chute à des hasards, à des trahisons; ils respectent encore l'homme, le système. Ils ont vu sous sa main l'ordre rétabli, la France triomphante. Le mal immense qu'il nous a fait, est un mal intérieur et profond qui échappe à beaucoup d'esprits, ou dont ils ne s'inquiètent point. Il a occupé les imaginations ardentes, absorbé les existences actives. Il a exercé les hommes en les corrompant; c'est le plus puissant moyen pour les séduire. Aussi vit-il encore; aussi son nom agit-il encore sur la multitude. Il y a là une religion, une légitimité, une source de préjugés, de sentimens, de regrets, de désirs, qui n'est point tarie. Les intérêts matériels de la révolution ont vécu tranquilles sous ce pouvoir. Les vanités ne s'y sentaient point offensées. Il est impossible qu'il ne remplisse pas encore la pensée d'un certain nombre d'individus, qu'il n'exerce pas, sur certaines classes du peuple, un empire très-réel.

Qu'on déplore ce mal, je le conçois. Qu'on s'en défende, il le faut. Mais il n'a rien qui doive surprendre, ni qui puisse faire désespérer de la patrie. Un gouvernement qui a duré ne périt pas en un jour. Les jacobites ont long-temps fatigué l'Angleterre de conspirations, de guerres civiles. Le parti national a lutté et vaincu. A coup sûr le bonapartisme n'est point, parmi nous, le parti

national. Il prend tous les masques, je le sais. A ceux qui déplorent la faiblesse actuelle du pouvoir, il rappelle la force du régime impérial; à ceux qui s'alarment pour les intérêts nouveaux, il promet de rendre une sécurité non contestée. Que l'autorité soit ferme et rassurante, que la charte règne, le bonapartisme n'aura plus rien à promettre. Comme l'esprit d'anarchie, c'est dans les terreurs de la contre-révolution qu'il puise son crédit. C'est par les intérêts nouveaux eux-mêmes qu'il faut le combattre; c'est avec l'aide du parti national qu'on peut le vaincre. Deux choses font seules, encore aujourd'hui, la force du système impérial. Il tranquillisait des intérêts, et animait des existences. Cherchez dans le système constitutionnel d'autres moyens de sécurité, d'autres principes de vie. Ils y sont et ils ne sont que là. Dans tous les temps, et surtout dans le nôtre, les peuples ont besoin à la fois de repos et d'activité, de confiance et d'espérance. Une paix inquiète et oisive ne leur suffit point; ils invoquent également des garanties qui les rassurent et un mouvement qui les anime. Ouvrez des carrières nouvelles à ces existences, à ces esprits qui cherchent une matière à leur ardeur. La guerre n'est pas le seul foyer qui puisse échauffer l'imagination des hommes et absorber

leurs forces. Mais l'inaction et l'ennui sont dangereux après les enivremens de la guerre. Les principes et les intérêts de la liberté ont seuls désormais de quoi faire oublier les plaisirs de ces jeux terribles. Vous déplorez avec raison l'esprit d'aventure qui nous agite ; mais pour s'en défendre , c'est peu de le réprimer ; il faut le détourner et lui donner le change. Tant que la France nouvelle sera d'une part méfiante et de l'autre désœuvrée , le bonapartisme aura prise sur elle ; mais à coup sûr il n'est pas de l'essence du régime constitutionnel d'être inquietant et ennuyeux. Cessez donc de répéter que la révolution est ingouvernable quand vous avez dans le gouvernement qui , dites - vous , est le vôtre , tous les moyens de la gouverner.

La révolution n'est point ingouvernable , cela est évident ; mais elle n'est gouvernable qu'à certaines conditions , et là gît toute la difficulté. Ce sont ces conditions qu'on méconnaît ou qu'on ne sait pas remplir. Quand on aura soigneusement recueilli dans l'examen de notre France , toutes les semences d'anarchie , toutes les causes de désordre , toutes les difficultés que peut rencontrer le pouvoir , on n'aura rien expliqué ni rien fait. Il sera facile de détruire ce travail de la peur. On pourra , sans grand effort d'esprit , tantôt réfuter ses allégations , tantôt

lui montrer à côté de ce qui l'excite, ce qui doit la rassurer. Partout les moyens de gouvernement sont placés derrière les fantômes dont on s'épouvante, les ressources auprès des obstacles, les remèdes à quelques pas des maux. Par quel renversement de toutes les lois de la raison, par quel démenti à l'expérience de tous les siècles, se ferait-il donc qu'un pays, qui, dans un âge de développement et de force, non à une époque d'avilissement et de décadence, a connu tous les désordres, subi toutes les tyrannies, et fait l'épreuve de toutes leurs douleurs, se montrât intraitable sous la main d'un pouvoir qui lui rendrait la liberté avec la paix? de telles choses ne se sont point vues. Les peuples qui ont traversé de semblables crises, sont toujours venus se reposer dans le sein du gouvernement qu'ils avaient cherché d'abord. Et quand une fois ils l'ont possédé, ils ont su vivre sous son empire et le défendre contre ses ennemis. Nous ne sommes point réservés à de plus cruelles destinées. Nous n'avons pas déjà parcouru une longue et glorieuse carrière pour venir à la fin, par un exemple aussi fatal qu'inouï, dégoûter à jamais le monde de la recherche de la liberté, et sécher, jusque dans leur source, les plus nobles espérances du genre humain.

La question demeure donc toute entière ; la France nouvelle peut être gouvernée, et c'est uniquement des conditions de son gouvernement qu'il s'agit. Et bien oui, la révolution a été faite pour que la France ne pût être gouvernée qu'à condition ; la charte a été donnée pour que la France ne pût être gouvernée qu'à condition ; la charte est elle-même la condition du gouvernement, condition nécessaire, absolue. Tout pouvoir qui, volontairement ou involontairement, à mauvaise intention ou par malhabilité, n'acceptant pas ou ne comprenant pas la charte, refusera ou ignorera les moyens d'action, d'influence, de stabilité, qu'elle lui fournit, sera incapable de gouverner la France. La France en portera peut-être la peine, mais elle en repoussera le blâme. Elle n'ignore pas que de mauvais principes existent dans son propre sein ; elle les déteste alors même que, dans son angoisse, elle semble les accueillir. Elle les verrait avec joie combattus et vaincus par l'autorité qui aurait su gagner sa confiance, qui lui aurait persuadé qu'elle lui appartient et ne l'abandonnera jamais. Mais lorsqu'elle est inquiète et inquiétée, lorsqu'elle vit dans l'incertitude et le péril, lorsque les ministres qui répondent de ses destinées, s'avouant hors d'état de gouverner par elle et avec

elle, désertent son alliance pour se ranger à celle du parti qu'elle redoute le plus, alors en effet elle se retire d'eux, elle devient ingouvernable pour eux ; et, je le répète, son roi lui a donné la charte pour que cela fût ainsi.

La contre-révolution fournira-t-elle aux ministres des armes plus maniables et un meilleur instrument pour atteindre le but que nous poursuivons tous ?

## CHAPITRE VI.

De la contre-révolution.

**J'**ABORDE ce sujet avec tristesse. Je n'aime pas à parler des vaincus. Leur triomphe momentané ne m'enhardit point. Je le crains pour eux, encore plus que pour nous.

Si quelque chose se rencontrait dans mes paroles qui fût inutile à la vérité, ou parût plus dur qu'une nécessité que je regarde comme irrévocable, je le désavoue d'avance, et m'en excuse auprès de ceux qui auraient droit de s'en offenser.

Ni en 1789, ni à aucune époque depuis 1789, l'ancienne aristocratie française n'a accepté la révolution. Pour l'y amener sans combat, il eût fallu que la Providence fit en sa faveur un miracle, qu'elle lui révélât tout d'un coup, avec cette autorité d'en haut qui dompte les esprits et soumet les volontés, l'injustice et la faiblesse de sa cause. Mais la Providence n'accorde point de telles grâces, et fait payer cher ses leçons. L'ancien régime méconnut égale-

ment ses droits, ses forces, ses périls. Il ne sut repousser l'iniquité qu'en refusant la justice. Il ne chercha dans les erreurs de ses adversaires que des armes pour défendre ses propres erreurs. Je comprends fort bien qu'il ait voulu garder tout ce qu'il possédait. Mais, posée ainsi, la question n'était qu'une question de force. Il faut être le maître pour retenir le privilège et l'empire. L'ancien régime ne l'était plus. On lui enleva même le droit. Ne lui eût-on fait perdre que ce qu'il était juste de lui ôter, il n'eût pas cédé davantage. L'infirmité des choses humaines est si profonde, que le mal y devient une nécessité.

La défaite de l'ancien régime n'a point amené sa résignation. « Telle est, dit Smith, l'insolence » naturelle à l'homme qu'il ne consent à employer les bons moyens que lorsqu'il a épuisé » les mauvais. » A toutes les époques, par toutes les voies, l'aristocratie vaincue a persisté dans la lutte ; tout lui a paru bon pour la ren-gager. Ce n'était pas en 1814 qu'elle pouvait enfin devenir sage et accepter son sort. Cela est évident.

Que veut la contre-révolution ? Où s'arrêterait-elle ? Que serait-elle ? Nul ne le sait, et la contre-révolution elle-même pas plus que nous. Son besoin, son travail aujourd'hui,

e'est de détruire. Il faut, avant tout et à tout prix, qu'elle démolisse la révolution. On dit souvent que celle-ci n'a fait autre chose qu'une table rase, qu'elle a tout détruit, sans rien mettre à la place. Orgueilleuse et chimérique prétention de ce qui n'est plus ! des intérêts ne succombent que sous des intérêts ; des idées ne s'évanouissent que devant des idées ; des forces ne cèdent qu'à des forces. Un système entier d'opinions, d'institutions, d'habitudes, ne tombe pas sous les coups d'un système qui ne réèle dans son sein rien de puissant ni de réel. Le sol français est-il demeuré en friche parce qu'il a changé de possesseurs ? Avons-nous manqué d'armées quant il n'a plus fallu être gentilhomme pour devenir officier ? En l'absence des ordres monastiques, la population a-t-elle dépéri ? Les familles se sont-elles éteintes depuis que les substitutions sont abolies ? La richesse nationale a-t-elle décréu sous l'empire de l'égalité des impôts ? La suppression des maîtrises et des jurandes a-t-elle tué l'industrie ? Le code civil a-t-il multiplié les procès ? L'instruction est-elle moins générale, les esprits sont-ils moins actifs, les sciences moins florissantes qu'en 1788 ? La vie sociale enfin s'est-elle arrêtée, et le temps a-t-il été frappé de stérilité dans son cours ? Si rien de tout cela ne

s'est vu, et on peut hardiment l'affirmer; si le mouvement des existences, des âmes, de la société tout entière, s'est accéléré au lieu de se ralentir, à coup sûr la révolution est féconde; elle a fait autre chose que détruire, et possède aussi de quoi réédifier.

La contre-révolution le sait bien, quoiqu'elle dise le contraire. Aussi, dans ses efforts de destruction, c'est surtout à ce que l'ordre nouveau contient de fécond qu'elle s'attaque. Elle en veut bien davantage aux idées et aux forces qui peuvent le constituer et lui assurer l'avenir, qu'à celles dont il s'est servi pour renverser le passé. La liberté des cultes lui est bien plus odieuse que l'impiété; la souveraineté du droit l'irrite bien plus que ce qu'on appelle la souveraineté du peuple. L'égalité des partages dans les successions lui déplaît tout autrement que la loi agraire. Enfin, toutes les fois que les idées nouvelles chercheront leur appui dans la morale, seul gage de durée, aussi souvent que les principes de la liberté se réaliseront en lois régulières, la contre-révolution redoublera d'inquiétude et de travail pour empêcher que l'ordre nouveau n'élève ainsi des constructions solides sur les ruines dont elle se prévaut pour l'accuser.

A de tels symptômes, qui ne reconnaît

que le caractère essentiel de la contre-révolution est la passion de détruire ? c'est en même temps sa nécessité. Il faut bien qu'elle renverse ce qui s'élève, qu'elle arrache les germes naisans, pour se saisir du terrain et tenter d'y rétablir son édifice. La même loi du sort qui a poussé la révolution à bouleverser tout ce qui était, pousse aujourd'hui la contre révolution à bouleverser tout ce qui est. La situation est analogue et la nécessité également fatale.

Or, le monde a assez vécu pour savoir que, s'il y a des forces ingouvernables, ce sont celles qui ont besoin de détruire. La révolution elle-même vient de le prouver. Tant que le terrain a été occupé devant elle, tant qu'elle a eu quelqu'un à déposséder et quelque chose à abattre, elle a secoué toutes les lois, refusé tous les freins, méconnu toutes les façons régulières de procéder. Elle ne s'est assujettie à aucun joug, ni rangée sous un ordre quelconque, avant le jour où l'œuvre de la destruction a paru consommée. Alors seulement elle a pu s'asseoir et voulu se régler.

La contre-révolution, dans la même tentative, est condamnée au même destin. L'aggression, la violence, le mépris des droits, l'indifférence sur les moyens, l'esprit de désordre, sont maintenant son partage. Elle aura

beau promettre, se débattre, trembler même de sa faiblesse, elle ne peut surmonter sa nature ni échapper à l'arrêt de sa condition.

Et cet arrêt est d'autant plus puissant, d'autant plus irrévocable que la destruction dont la contre-révolution a besoin est elle-même impossible. Dans les secousses sociales, un système qui possédait la société et le pouvoir n'est pas renversé et battu trente ans pour finir par triompher! Les systèmes nouveaux seuls résistent aux défaites et attendent le jour du succès. L'ancien régime a régné, régné longtemps; il a péri, parce qu'il était vieux et usé. Sa chute ne l'a rendu ni plus jeune ni plus fort. La contre-révolution a donc cet immense désavantage qu'elle applique sa faiblesse à détruire la force qui l'a vaincue. Tout est contre elle dans ce dessein, le temps, la patience, même les succès. La révolution a plus exécuté qu'elle n'avait entrepris. La contre-révolution entreprend plus qu'elle ne peut exécuter. Et plus ce qu'elle entreprend est impossible, plus elle est réduite à ne refuser aucun secours, à ne repousser aucun moyen. L'iniquité, le mensonge, la violence, le désordre lui sont d'autant plus nécessaires, qu'elle a moins de chances en sa faveur et moins d'énergie réelle contre les obstacles. On peut croire que la force

qui veut détruire est ingouvernable ; mais , à coup sûr , la faiblesse qui le tente , l'est encore plus.

- Que serait-ce donc si ce parti , que sa destinée appelle à la destruction , et à une destruction qu'il ne peut accomplir ; était choisi , invoqué pour conserver , que dis-je ? pour terminer ; pour conduire à bien..... quoi ?..... l'œuvre même qu'il a besoin de détruire ? C'est cependant ce qu'ont fait les ministres , en s'alliant à la contre-révolution pour fonder la monarchie constitutionnelle.

En vérité , j'éprouve quelque embarras à insister sur la vanité d'un tel espoir. La raison n'a-t-elle plus de clartés pour des esprits engagés dans les liens d'une situation malheureuse ? Voilà donc l'ancien régime qui , après avoir , pendant trente ans , contesté la charte à la France , et perdu le trône par ce débat , est devenu tout d'un coup seul capable de maintenir le trône et la charte ! le voilà déclaré le seul instrument possible du gouvernement qu'il ne voulait pas , à l'exclusion de la France nouvelle qui le voulait et l'avait obtenu !

• Résignons-nous à entrer dans le détail des faits , et à rechercher si l'alliance de la contre-révolution peut être réellement de quelque secours , offre quelque chance de succès pour

le dessein qui l'a fait accepter , le seul , dit-on , auquel on l'emploie.

En décomposant la société , on peut réduire à quatre les élémens qui militent encore en faveur de l'ancien régime , dont l'action commune fait sa force , et dont la réunion , dans ses meilleurs jours , constitue son parti. Ces élémens sont : la cour , la noblesse des départemens , l'influence ecclésiastique , enfin , les honnêtes gens timides que les excès de la révolution rejettent , à raison ou à tort , loin de tout ce qui les rappelle. Y a-t-il là de quoi consommer , ou seulement de quoi servir l'affermissement simultané de l'ordre constitutionnel et du trône légitime ?

La cour est l'objet de beaucoup de déclamations : je ne les redirai point. Elles ont du vrai , comme tout ce qui obtient quelque crédit parmi les hommes. Mais l'envie et l'injure s'y joignent quelquefois d'une façon si déplorable , que je ne veux pas en approcher , même de loin. Cependant l'influence de la cour est réelle et d'une nature très-déterminée. Il faut donc y regarder.

Louis XIV , en héritant des travaux du cardinal de Richelieu , en consommant la ruine des libertés et des droits de la noblesse du royaume , lui donna la cour pour dédommagement. Ce

de bien. Elle retrouva de la dignité et même de la force dans le malheur. Beaucoup d'émigrés, beaucoup de proscrits le supportèrent avec un admirable courage. Tant l'adversité et la mort ont de puissance pour remuer au fond des âmes ces sentimens désintéressés, et cette énergie intérieure dont le germe ne périt presque jamais !

Mais ce déploiement inattendu de fermeté et de résignation qui s'opère en des individus isolés, ne change point l'état moral ni les dispositions d'un parti. L'orage passé, l'émigration a reparu avec tous ses préjugés, toutes ses prétentions, toute son imprévoyance ; et, sauf la dépravation des mœurs domestiques qui avait cédé, on a pu dire, avec le général Dumouriez, que *ces gens-là n'avaient rien oublié ni rien appris.*

La restauration et l'établissement du régime constitutionnel, en remettant toutes choses en évidence, nous ont fait retrouver, dans la noblesse de cour et la cour elle-même, le caractère de l'ancien régime, tel que l'avaient fait et laissé les deux derniers siècles.

Qu'une aristocratie riche et puissante, qui possède les affaires et se lie à toute la société, qui a de nombreux cliens, une influence étendue, qui sait, dans l'occasion, prendre

en main les intérêts nationaux et faire ainsi tolérer ses avantages ; qu'une telle aristocratie forme une cour en même-temps qu'elle siège dans les chambres , et se rende d'une part l'ornement du trône, tandis que , de l'autre, elle exerce son pouvoir ; cela se conçoit. C'est l'état de l'aristocratie anglaise. Qu'un souverain absolu qui absorbe tout dans sa personne et règle tout par sa volonté , convoque auprès de lui toutes les existences considérables du pays , se les attache par la faveur, leur procure tous les plaisirs d'une prééminence brillante , et cherche de la force dans leur éclat, cela se conçoit encore. La cour de Louis XIV et celle de Buonaparte ont eu cette origine. Dans l'un et l'autre cas, la cour est une conséquence naturelle de l'état social, et devient aussi un moyen de gouvernement.

Mais qu'est maintenant la cour parmi nous ; et que peut-elle être ? elle n'est point le siège d'une aristocratie nationale , le centre d'un patronage étendu. Ce ne sont point ses cliens, ses parens, ses protégés qui peuplent la chambre des députés et y règlent nos destinées : elle ne possède point les affaires ; sur une vingtaine de ministres que nous avons eus depuis 1815, à peine en a-t-on vu deux ou trois qui dussent être appelés des hommes de cour,

et ce n'est point à ce titre qu'ils sont arrivés au pouvoir. La cour n'est pas non plus le cortège d'un despote ; nos institutions ne le permettent pas, et elle n'a point cette pompe, cette régularité, cette importance reconnue qui deviennent alors son caractère. Qu'est-elle donc et que fait-elle ?

Elle n'est et ne peut être que la maison personnelle du monarque et de sa famille, ou un foyer d'intrigues au profit de la contre-révolution. Sous le premier point de vue, il n'y a rien à dire. Rien de plus naturel et de plus légitime que la cour ainsi réduite. Elle touche peu au gouvernement et offre un asile à beaucoup de vanités qu'elle fait servir à l'éclat du trône. Peut-être faut-il de cela dans les vieilles sociétés, même renouvelées ; et je ne demande pas mieux que de voir ouvrir aux faiblesses indestructibles de la nature humaine, des débouchés innocens.

Mais, considérée dans ses rapports avec les circonstances présentes, au milieu de la lutte des anciens et des nouveaux intérêts, la cour est quelque chose de beaucoup plus grave. Non-seulement elle ne sert point l'établissement de la monarchie légitime et constitutionnelle ; elle est, je ne crains pas de le dire, l'un des plus grands obstacles qui puissent y être apportés.

Il est impossible que l'ancien régime, l'émigration, la contre-révolution toute entière ne regardent pas la cour comme leur patrimoine, leur forteresse, leur point d'appui. Elle l'était jadis ; elle n'a pas changé de nature. Là dominent nécessairement les traditions, les souvenirs, les habitudes, les maximes, et, ce qui est plus réel encore, tous les besoins de l'état social qui a succombé. C'est au milieu de ces prééminences mensongères, de cet éclat factice, que s'entretiennent ou se renouvellent tous les vains rêves de domination et de privilège. Là s'amasse et s'appesantit cette atmosphère de présomption et d'ignorance où la vérité ne pénètre point, où l'état du pays est absolument méconnu, où d'aveugles prétentions se repaissent à loisir d'absurdes espérances. C'est là que l'esprit de l'égalité, de liberté, d'ordre, d'économie, est traité d'insolence républicaine ou de manie bourgeoise. C'est là enfin que se réfugient et se réunissent, pour se consoler ou se flatter réciproquement, les débris de cette aristocratie invalide, qui, se sentant mal à l'aise au sein du pays même, se figurent qu'ils pourront le ressaisir, et peut-être qu'ils le dominent encore, quand ils n'ont fait qu'achever de s'en séparer.

Ce mal est grand, et il n'est pas le plus grand.

La cour actuelle en produit un autre. Le trône légitime n'appartient à personne qu'au roi qui l'occupe et à ses successeurs qui l'attendent. Mais le trône, son droit, ses prérogatives sont une force immense que tous les partis veulent envahir pour l'employer à leur profit. Or la cour, telle qu'elle est maintenant constituée, donne ici à l'ancien régime tout l'avantage de la position. En 1789, il se réfugia derrière la royauté pour s'en faire un rempart ; aujourd'hui il travaille à se l'approprier pour s'en faire un instrument d'attaque. Il l'entoure, la circonviert, la trompe sur les peuples, trompe les peuples sur elle, sème des deux parts l'incertitude, la méfiance, la crainte, se targue auprès du trône d'une influence qu'il n'a point, auprès de la nation de tout le crédit qu'il voudrait avoir, et entretient ainsi un état sans sécurité, sans avenir, plein de périls pour tous, mais qui peut seul lui offrir quelques chances.

Qu'on parcoure notre pays, qu'on interroge ses agitations, ses inquiétudes, on n'en trouvera peut-être pas une dont on ne puisse saisir la filiation et rapporter à la cour la principale origine. Là se rattachent les espérances des uns et les angoisses des autres ; de là émanent les intrigues qui portent le trouble et les correspondances qui promettent le succès. Et les ad-

ministres n'en sont pas seuls atteints. L'administration les rencontre sans cesse sur ses pas. Elle en est inquiétée, ébranlée; elle en devient incertaine et faible; d'hésitation en hésitation, sa faiblesse redouble; de jour en jour la méfiance populaire se propage et s'enracine; d'autres factions s'en emparent, la fomentent et ne craignent pas à leur tour de faire remonter la calomnie jusqu'à ce trône compromis par des suppositions mensongères.

Telle est la cour; telle est son influence; tel est, dans les tentatives contre-révolutionnaires, le rôle qu'elle joue. Y a-t-il là de quoi fournir aux ministres quelque force utile, quelque moyen de gouvernement, pour faire prévaloir l'ordre constitutionnel et affermir la légitimité?

Sans la cour aussi, la noblesse des départements serait beaucoup moins agitée et exciterait beaucoup moins d'alarmes. On déplore, et avec raison, ces clameurs grossières, ces cris de sinistre mémoire qui, dit-on, se sont fait entendre en quelques lieux contre la noblesse. J'ignore si le fait est vrai: il est possible. Je ne crois point, je le répète, que tout le mal de la révolution soit guéri. Mais le temps n'est pas loin de nous où de tels cris avaient complètement cessé, où nulle occasion ne les faisait

renaître, où les sentimens dont ils émanent n'auraient osé se manifester. Qui donc a rompu le sceau sous lequel étaient enfermés ces orages de la haine et de l'envie? Qui a rejeté la révolution dans cet alliage impur qu'elle doit et veut repousser?

Je déteste les imputations générales; elles sont menteuses et irritantes. Je suis loin de croire que toute l'ancienne noblesse du royaume rêve la contre-révolution et travaille à troubler son pays pour recouvrer ce qu'elle a perdu. Beaucoup de gentilshommes ont franchement accepté leur sacrifice et vivent tranquilles sur ce qu'ils ont sauvé du naufrage. Ceux-là jouissent d'une grande considération, exercent de l'influence et obtiennent souvent les suffrages de leurs concitoyens. Ils sont les alliés naturels, et des alliés fort utiles du gouvernement du roi. Mais à côté d'eux, et quelquefois dans la même famille, beaucoup d'autres gentilshommes pleins de préjugés, de sentimens haineux, livrés à l'égoïsme de caste ou à l'amertume de leurs souvenirs, affichent d'arrogantes prétentions, un orgueil puérile, et sèment à pleines mains la méfiance et l'irritation. Les années 1815 et 1816 ont été surtout empoisonnées par ces tyrannies de petite ville, ces insolences de village, par cette nuée de hobe-

reaux obscurs, suscités tout d'un coup dans la France entière, pour la vexer, la menacer, faire l'angoisse de leur campagne ou l'humiliation de leur quartier. La futilité hautaine de leurs mépris va provoquant les haines les plus grossières. L'absurdité de leurs espérances égale celle des terreurs qu'elle fait naître. L'administration municipale remise en leurs mains est un fléau de toutes les heures, une sorte de cauchemar importun qui pèse incessamment sur les administrés. Ils ont comme un art singulier d'exhumer des ridicules qui ne se rencontraient plus, d'inventer des offenses qu'on n'avait point prévues. Ils étalent une ardeur de soupçon, une activité de petite police, une manie d'autorité tracassière qui les rend insupportables aux citoyens les plus paisibles. Leur présomption est pleine à la fois de confiance et d'inquiétude. Ils affectent pour les règles légales un dédain où se révèlent ensemble la vanité et l'ignorance. Enfin ils excitent tout autour d'eux la moquerie avec la colère, font concevoir au peuple les plus fausses idées du Gouvernement tout entier, et l'amènent à confondre dans une même aversion, et toute la caste à laquelle ils appartiennent, et jusqu'au pouvoir supérieur dont ils se vantent d'être les seuls interprètes fidèles comme les seuls amis sûrs.

Est-ce là, je le demande, qu'un gouvernement sensé peut trouver des représentans dignes de lui , ou seulement d'utiles agens ? Et cependant dès que la contre-révolution paraît en progrès, dès que les nouvelles de Paris annoncent pour elle quelque faveur , on voit ces hommes surgir de toutes parts , comme un essaim naguères dispersé. Ils accourent , se présentent , assiègent le pouvoir , veulent être ses yeux , ses mains , l'être partout , l'être seuls. Et quand ils ont obtenu sa sanction , comme ils ne possèdent aucune influence réelle , comme ils sont un objet d'antipathie et de crainte , ils sont contraints à une fureur de surveillance , à un abus de force matérielle qui fatigue étrangement les peuples , et leur inspire pour l'autorité , je ne sais quel dégoût plein d'amertume , ou tout au moins d'indifférence. A coup sûr , ce n'est pas avec de tels instrumens , presque ingouvernables eux-mêmes , que le gouvernement peut remettre le calme dans les esprits , et faire rentrer la révolution rassurée sous un empire régulier.

Si la contre-révolution était sans crédit au centre , si la cour , ramenée dans ses limites , avait perdu tout espoir et n'en pouvait plus transmettre aucun , les hommes dont je viens de parler , au lieu de dénaturer et de discréditer

ter le gouvernement , ne tarderaient pas à lui être eux-mêmes soumis. Il ne faut , pour les annuler en effet, que ne pas s'allier à leur impuissance.

J'ai dit que l'influence ecclésiastique était aussi une des forces que l'ancien régime regarde comme siennes, et qui viennent d'elles-mêmes à l'appui du pouvoir qui semble adopter cette cause. J'hésite à en parler , de peur d'être mal compris et de ceux qui se hâteraient d'approuver mes paroles , et de ceux qui seraient enclins à les accuser. Les choses saintes ne se laissent pas toucher aisément , et toute fausse interprétation me serait odieuse , quelle qu'en fût la tendance. Il est d'ailleurs très-difficile de faire en ceci , soit dans les ministres de la religion , soit dans les fidèles , la part des intérêts mondains et celle des croyances sincères. Plus d'un prêtre sans doute , en refusant la sépulture chrétienne à un mort qui avait refusé les sacremens chrétiens , a cru remplir un devoir impérieux et user d'un droit légitime : plus d'un missionnaire , en portant le trouble dans les consciences , n'a songé qu'à y faire retentir la voix de Dieu , telle qu'il l'entendait lui-même. Je pense également que l'esprit de parti , et des intérêts condamnés sont souvent servis et se servent encore d'un levier si puissant. Mais

qui démêlera , d'une façon anticipée et générale , ces deux effets d'une même cause , ces deux tendances d'une même action ? qui posera par avance la limite où s'arrête ce qu'on doit respecter , où commence ce qu'il faut réprimer ? Loin de moi la pensée que les consciences ne soient pas libres , ni les apôtres des consciences protégés dans leurs relations avec elles. Je crains beaucoup, je l'avoue, que nous ne soyons fort éloignés de l'époque où les droits de la religion sur la vie intérieure , et ceux de l'état sur les actes extérieurs des citoyens , seront bien compris et pleinement consacrés dans la pratique. J'ai eu plus d'une fois, depuis cinq ans , l'occasion de reconnaître et de déplorer la confusion qui existe encore, à ce sujet, dans les esprits et dans les lois. Je dirai seulement deux choses. D'une part, il y a là , pour l'établissement de l'ordre constitutionnel et du trône légitime , un mal profond , un péril immense. L'autorité s'y trompe sans cesse ; elle accueille ce qu'elle devrait craindre , elle néglige ce qu'elle devrait soigner ; elle cède d'une main à l'esprit de parti, ce que de l'autre elle refuse à la liberté de conscience ; ses concessions , comme ses coups , ses faveurs et son indifférence portent souvent à faux , et ne servent qu'à troubler encore plus

les idées des peuples, ici en excitant des méfiances, là en irritant des sentimens respectables. D'autre part, il est certain que ni l'impunité, ni la violence ne ramèneraient, en ce point, dans la société, l'ordre et la paix. La révolution s'est refusé peu de chose en ce genre, et elle n'a point réussi, et elle a entraîné une réaction qui dure encore, et peut-être que celle-ci en prépare à son tour une autre qui aura aussi ses hontes et ses périls. Je ne sais quand se résoudra enfin ce grand problème; il échappe presque complètement à l'empire de la force. Ce que je ne crains pas d'affirmer, c'est que tout ce qui fait de la religion un instrument de contre-révolution, tout ce qu'elle accorde ou obtient par-là, tout ce qui porte les peuples à penser que le gouvernement la considère et la traite sous ce point de vue, est également fatal à la religion et au gouvernement. L'autorité ne peut faire un pas vers l'ancien régime sans compromettre aussitôt l'influence ecclésiastique dans ce qu'elle a de plus auguste. Elle paraît alors asservie à l'esprit de parti, unie à des desseins justement redoutés, et devient suspecte ou même odieuse à ceux qu'elle ne subjugue point. Parmi tant de maux que peut faire l'alliance de la contre-révolution et du pouvoir, celui-là n'est pas le moindre.

J'arrive à la dernière, et peut-être aussi la plus puissante des forces de l'ancien régime, à celle qu'il exploite incessamment, et dont l'emprunt fait tout son crédit. Ce sont les terreurs qu'inspire encore la révolution à un grand nombre de bons Français dont les vœux ne repoussent point le système constitutionnel, dont les intérêts se rattachent à l'ordre nouveau et se refusent à la contre-révolution, mais qui, l'esprit frappé des excès de l'anarchie, et détestant par-dessus tout l'immoralité, le cynisme, les fureurs révolutionnaires, reculent avec effroi devant tout ce qui les rappelle, et se rallient à tout ce qui les combat. Je crois cette force très-considérable et très-respectable. Je la regarde comme un des meilleurs alliés, un des plus fermes soutiens que puisse avoir un bon gouvernement ; et bien qu'elle soit difficile à manier parce qu'elle est craintive, tout ministère national qui ne saura pas l'acquiescer en lui donnant sécurité, aura manqué, à mon avis, une grande part de sa tâche, et perdu, non-seulement un point d'appui, mais aussi un moyen d'action. C'est le tort de beaucoup de patriotes de méconnaître, dans la nation, la présence de cette force ; et souvent ils ont fait plus que la méconnaître, il l'ont insultée ; en l'insultant ils l'ont aliénée ; elle a la con-

science de sa droiture ; elle sait qu'elle ne veut ni l'oppression, ni la servitude, ni le privilège. Elle a pu accuser plusieurs de ceux qui l'attaquaient d'avoir eux-mêmes pratiqué, en d'autres temps, ce dont ils lui imputaient le dessein. Elle a rencontré peu d'orateurs et peu d'écrivains qui se rendissent ses organes, fissent connaître tout ce qu'elle pense, et se chargeassent de prendre, en son nom, l'offensive sur ses adversaires. Sa nature n'est pas de parler, ni de se produire. Mais elle écoute, elle juge, elle vote ; et, à cette heure, le ministère fonde sur elle tout son espoir.

Si cette force formait à elle seule le parti ministériel, si, comme sous Buonaparte, l'ancien régime, sans espoir et sans voix, ne se joignait à elle que secrètement et en n'élevant nulle autre prétention, si le besoin de l'ordre enfin se trouvait seul en face du besoin de la liberté, je craindrais, je l'avoue, que la France ne s'y méprît encore, et que les terribles souvenirs de la révolution n'eussent encore assez de puissance pour déterminer les Français à chercher l'ordre et le repos dans quelque'un de ces systèmes de gouvernement qui ne le donnent que sans honneur et pour un jour.

Mais il n'en est point ainsi, et c'est là l'erreur de tant d'honnêtes citoyens qui, ne vou-

lant pas l'ancien régime, s'éloignent cependant du parti national. L'ancien régime est là qui a repris toutes ses prétentions avec une lueur d'espérance ; il est derrière eux , autour d'eux ; c'est lui qui leur a ouvert ses rangs ; c'est lui qui parle , qui agit , qui a des besoins pleins d'ardeur et des perspectives où il s'élançe. Comme le ministère, ils sont tombés dans le mouvement de la contre-révolution ; comme le ministère, elle les abuse et les entraîne. Tout ce que j'ai dit jusqu'à présent, tout ce qui démontre que la contre-révolution domine les ministres, en dépit de leurs efforts, est également applicable à ces alliés des ministres. Le temps n'est plus où les intérêts anciens n'attendaient rien et vivaient résignés, où l'on pouvait repousser les idées libérales et obéir à ses craintes, sans compromettre les intérêts nouveaux. Ce qui était assoupi s'est réveillé ; la lutte suspendue s'est rengagée. La contre-révolution est maintenant en attaque ; et comme c'est elle qui veut détruire, comme c'est elle qui est ingouvernable pour la charte, on ne peut s'allier à elle sans subir son joug, car elle ne s'abdiquera point par égard pour ses nouveaux alliés. Et non-seulement elle les trompe, elle trompe aussi sur leur compte leurs concitoyens. Ils croient ne réclamer que

l'ordre, et, aux yeux de tout ce qui ne les a pas suivis, c'est l'ancien régime qu'ils adoptent et qu'ils servent. De toutes parts, on leur suppose des intentions qu'ils n'ont point; et, quand on ne les dit pas livrés à la contre-révolution, c'est de servilité envers les ministres qu'on les accuse. Dans le parti national, ils sont très-propres à soutenir le gouvernement, à réprimer les tentatives de l'anarchie; alliés au parti de l'ancien régime, ils ne sont plus que ses instrumens. Ils ne veulent que le repos, la justice, et ils ne paraissent que des transfuges; ils se compromettent pour une cause qui n'est pas la leur; ils perdent, dans cette nouvelle position, une bonne part de leur crédit et de leur force. Des gens qui veulent, comme eux, la stabilité, se séparent d'eux; d'autres, qui ne la veulent pas, profitent de leur fausse démarche pour les calomnier et les insulter. Loin de porter ainsi au pouvoir tout le secours qu'ils lui avaient promis et dont il a besoin, ils se discréditent avec lui; loin de l'aider à vaincre la faction qu'ils redoutent, ils le livrent, et se livrent eux-mêmes, à celle qu'ils ont tort de ne pas redouter. Je ne sache rien de plus douloureux que cette dissolution des alliances naturelles, cette dépravation des forces utiles, cet égare-

ment d'intérêts conservateurs attirés et emportés dans le tourbillon des intérêts destructeurs. Et ce n'est pas seulement dans leurs espérances d'ordre et de repos que s'abusent les hommes dont je parle : il en est beaucoup parmi eux qui sont surtout dominés par le désir d'obtenir enfin un gouvernement religieux et moral, ami de l'honnêteté et adversaire de la licence. La révolution a blessé en eux ce sentiment, et ils espèrent mieux du parti qui l'a combattue. Vain espoir, trop démenti par l'expérience des temps qui ont ressemblé aux nôtres ! C'est une opinion commune que les hommes de la contre-révolution sont et seront toujours ignorans, inhabiles, incapables d'exercer le pouvoir avec quelque fermeté et quelque science. On se les figure tous issus d'une race décrépite, qui ne possède plus ni courage ni talent. Bizarre aveuglement de l'esprit de parti ! Que la lutte qui nous agite se prolonge avec ses incertitudes ; qu'elle continue d'évoquer toutes les forces de l'ancien régime et de lui offrir quelques chances, et l'on verra ce parti produire ou gagner des hommes habiles, audacieux, qui voudront courir sa fortune, et ne manqueront, pour l'exploiter, ni de résolution ni d'adresse. La cause nationale se vantait aussi, en Angleterre, de posséder seule tous les es-

prits exercés, tous les caractères fermes ; elle était fière de ses longs triomphes et de toute l'énergie, de tout l'art politique qu'elle y avait montré ou acquis ; mais lorsque le parti de la cour eut repris haleine et retrouvé quelque espoir, le talent ni la hardiesse ne lui manquèrent plus. De profonds politiques, de grands orateurs, des caractères entreprenans s'y formèrent ou s'y rallièrent. Les Shaftesbury, les Lauderdale, les Arlington, les Danby, les Buckingham n'étaient point des hommes médiocres ; et le ministère de *la Cabale*, si fatal à son pays, est peut-être un de ceux qui ont déployé le plus d'activité, d'opiniâtreté, de ruse savante dans le maniement des affaires des peuples. Et que de progrès ont déjà faits en ce genre, parmi nous, les hommes de l'ancien régime ! Déjà ils ont donné beaucoup de preuves de tactique, de prudence et de fermeté ; déjà ils ont appris à se dissimuler, à attendre, à recruter des alliés, à voiler leur faiblesse native, à employer avec fruit leur expérience et leur force. Je suis donc très-loin de partager en ceci l'opinion commune ; je n'ai point le bonheur de compter sur la mollesse éternelle et l'incorrigible inhabileté de nos adversaires ; mais je ne partage pas non plus l'espoir de ceux qui se promettent, de ce côté, une politi-

que plus religieuse et plus morale. Je pense, au contraire, et les faits disent avec moi, que les partis du passé, les partis voués aux systèmes rétrogrades, qui essaient de reconquérir l'arbitraire ou le privilège, ne peuvent enfanter et n'enfantent en effet que les plus immoraux et les plus pervers des gouvernemens. On me permettra de citer encore l'histoire d'Angleterre ; plus on y regarde, et plus on y découvre d'importantes révélations. Là aussi beaucoup d'honnêtes gens, dégoûtés de la licence révolutionnaire et de la corruption qui s'était introduite dans le long parlement ou dans les serviteurs de Cromwell, s'étaient flattés que le parti des Torys ramènerait dans le gouvernement l'ordre, la droiture, le respect de tout ce qui est sacré. Les Torys saisirent le pouvoir, et ils fournirent les plus intrigans, les plus licencieux, les plus dépravés des ministères. Ils persécutaient les non-conformistes au nom de l'église nationale, et une impiété profonde était en eux. Ils vantaient sans cesse les anciennes mœurs, l'ancienne gravité morale de la vieille Angleterre, et une immoralité dégoûtante trahissait leur mensonge. L'esprit national était contre eux, et, pour le surmonter, ils donnèrent à la corruption parlementaire une régularité, une étendue jusque-là ignorées. Clarendon lui-même les en

accuse, et Robert Walpole ne fit que marcher sur les traces du comte de Danby. C'est qu'il est de l'essence d'un parti dont la cour et une vieille aristocratie sont le foyer, de pousser plus loin et plus vite que tout autre dans une politique perverse et licencieuse. Il profite d'abord de tout l'avantage que lui donnent les excès populaires ; il loue et rallie les penchans honnêtes, les besoins réguliers ; il exploite les idées d'*ordre*, de *religion*, de *morale*. Mais elles ne sont pour lui que des forces de circonstance, des nécessités de situation : rendu bientôt à sa vraie nature, il les dédaigne, les méconnaît, les outrage, sans cesser de les invoquer, et offre ainsi ce mélange de dépravation et d'hypocrisie, le plus fatal des exemples comme le plus honteux des jongs (1).

Lorsque j'entends des hommes pieux, de vertueux bourgeois, des amis sincères de tout ce qui est honnête et pur, se promettre, de la direction politique maintenant suivie, le retour

---

(1) Je pourrais citer mille mots, mille exemples dans lesquels se révèle déjà parmi nous ce caractère du parti que je combats. Je n'en rapporterai que trois. On comprendra sans peine que je ne puis et ne dois nommer les personnes, ni même les indiquer en aucune façon. Un homme qui avait manifesté un grand zèle pour les intérêts de la religion, était à dîner avec plusieurs ecclésiastiques respectables. On le louait de ses pieux efforts ; on s'ap-

des sentimens ; des idées ; des habitudes, des mœurs qu'ils chérissent avec tant de raison, je me sens saisi, je l'avoue, d'une douleur véritable, car rien n'est plus triste que de rencontrer sur ses pas une noble attente qui sera infailliblement trompée.

Je sais bien sur quoi elle se fonde aujourd'hui. Les ministres actuels sont des hommes estimables et à qui ce que je viens de dire ne saurait être imputé. Je le pense ; aussi n'est-ce point eux que j'en accuse, c'est le système qui recèle tout cela dans son sein. S'il prévaut, s'il a le temps de fournir sa carrière, tout ce qu'il recèle sera mis au jour. Nous verrons d'autres ministres puisés bien plus avant dans la contre-révolution ; et de même qu'ils poursuivront plus clairement ses intérêts, de même ils feront éclater son esprit et sa tendance. Et il en viendra enfin qui professeront des croyances dont ils se moqueront, qui étaleront des principes

---

plaudissait que la religion eût rencontré un tel défenseur. *J'ai quelques droits à la reconnaissance de la religion*, dit-il en riant, *car on sait bien que je n'en use pas.* Un autre, sollicité de remplir quelquefois ses devoirs de catholique, répondait : *Non pas, je me bats bien pour la messe, mais je n'y vas jamais.* Un autre soutenait qu'il ne fallait, au fait, pour gouverner la France, que *des potences et des filles.* Des plaisanteries importent peu par elles-mêmes ; mais quand elles offrent l'alliance du cynisme et de l'hyprocrisie, elles ont quelque chose de très-significatif.

dont ils se joueront , qui n'auront en eux-mêmes rien de sérieux , rien de sincère , qui suppléeront à la force par l'astuce ou la violence , qui , ne pouvant compter sur les suffrages , s'appliqueront à les corrompre , qui , ne possédant pas l'opinion publique , essaieront de l'asservir ; et ils finiront , je l'espère bien , par avoir pour adversaires tous les désirs , tous les sentimens , toutes les volontés qui aujourd'hui se promettent un tout autre avenir. Mais d'ici là , que de temps perdu ! que de mal accompli !

Cette perte de temps , ce mal immense , il faudra bien les imputer alors à la vaine tentative de gouverner la contre-révolution , et la France par elle. J'ai examiné l'ancien régime sous ses diverses faces ; je l'ai interrogé dans ses principaux élémens. Je lui ai demandé ce qu'il voulait , ce qu'il pouvait faire en faveur de la charte , du trône , de l'ordre , de la religion , de la morale , enfin de tous nos intérêts les plus légitimes et les plus précieux. Je ne crois pas m'être mépris , et j'ai trouvé dans ses réponses , sinon la ruine absolue , du moins le péril , le péril grave de tout ce que nous respectons , de tout ce que nous avons droit et besoin de fonder. J'ai vu la contre-révolution condamnée à détruire précisément ce qu'on lui demande

d'affermir. Je l'ai vue obligée, pour démolir la révolution, de compromettre encore le trône que, déjà une fois, elle a perdu pour empêcher la révolution. J'ai recherché si la religion gagnait quelque chose à son alliance, et la religion m'a paru n'y puiser qu'un fâcheux discrédit. J'avais entendu dire que d'honnêtes gens espéraient par-là une politique plus sincère et plus morale ; l'avenir de la politique contre-révolutionnaire ne s'est montré à moi que chargé d'immoralité et de mensonge. Et cela, j'ai cru le démêler, non-seulement dans les conséquences qu'on peut induire du présent, mais aussi dans les exemples que nous a transmis le passé. En toutes choses, l'ancien régime m'a semblé l'allié le plus funeste, l'instrument le moins approprié et le plus dangereux que puisse adopter un ministère qui ne veut pas rétablir l'ancien régime. Comment donc se fait-il que de tels résultats soient méconnus par d'autres que l'ancien régime et ses défenseurs avoués ? Il est évident que la contre-révolution, ingouvernable en elle-même, est surtout ingouvernable au profit de la charte. Serait-il vrai que la révolution, gouvernable en elle-même, ne puisse être gouvernée au profit de la légitimité ?

## CHAPITRE VII.

## De la légitimité.

**J**E voudrais m'abstenir de toute discussion métaphysique. Je ne crois ni au droit divin, ni à la souveraineté du peuple, comme on les entend presque toujours. Je ne puis voir là que les usurpations de la force. Je crois à la souveraineté de la raison, de la justice, du droit : c'est là le souverain légitime que cherche le monde et qu'il cherchera toujours; car la raison, la vérité, la justice ne résident nulle part complètes et infaillibles. Nul homme, nulle réunion d'hommes ne les possède et ne peut les posséder sans lacune et sans limite. Les meilleures formes de gouvernement sont celles qui nous placent plus sûrement et nous font plus rapidement avancer sous l'empire de leur loi sainte. C'est la vertu du gouvernement représentatif.

Quand un homme s'est prétendu l'image de Dieu sur la terre et a réclamé à ce titre l'obéissance passive, il a fondé la tyrannie. Quand un

peuple s'est compté par têtes, et a proclamé la toute-puissance du nombre, il a fondé la tyrannie. De ces deux usurpations, la première est la plus insolente, la seconde est la plus brutale.

Un double phénomène me frappe dans l'histoire. Les gouvernemens qui ont aspiré à concentrer en eux-mêmes tous les droits, qui ont établi leur despotisme sur la prétention de leur divinité, à peine arrivés au but de leurs efforts, sont devenus stériles et n'ont jamais tardé à décheoir. Tel a été le sort de la monarchie de Louis XIV. D'autre part, les gouvernemens qui se sont présentés au nom de la force, qu'elle vint du dedans ou du dehors, qui n'ont allégué en leur faveur que d'être le gouvernement de fait, ont été long-temps en proie à une agitation profonde, à une faiblesse véritable. Ils se sentaient peu enracinés dans les croyances morales, ils éprouvaient que leur titre à la soumission était aussi plein d'insolence. Le droit divin dit aux hommes : « Vous êtes mon héritage » ; l'usurpation leur dit : « Vous êtes ma conquête. » Les hommes ne se résignent point à être légués ni conquis ; dans l'un et l'autre cas, ils sont possédés, et le vrai droit est méconnu.

Aussi les pouvoirs nouveaux, les pouvoirs

de fait se sont-ils toujours hâtés de rechercher une autre origine, de se présenter sous un autre aspect. Ils succédaient à des pouvoirs qui se disaient et qu'on avait crus légitimes. Il a fallu qu'ils devinssent légitimes à leur tour et se fissent croire tels; ils n'ont été justes et sûrs qu'après y avoir réussi.

C'est qu'il ne suffit point à la société que le droit se rencontre dans les citoyens; elle a besoin qu'il réside encore dans le gouvernement. C'est peu que chaque homme possède et revendique ses libertés comme un droit légitime, si le pouvoir qui commande aux hommes n'exerce aussi un droit légitime à leurs yeux. Si au pouvoir seul appartient le droit, la société a disparu; si le droit manque au pouvoir et ne se retrouve plus que dans les individus épars et isolés, la société est dissoute. L'idée du droit entraînant nécessairement celle d'une relation, il faut que les droits soient réciproques pour qu'ils se fondent et se limitent les uns par les autres. Où manquerait la réciprocité, le droit, dans celui qui le posséderait seul, dégènerait infailliblement en tyrannie. Où existe, au contraire, la réciprocité, les droits subsistent ensemble et se rattachent bientôt au principe supérieur dont ils dérivent, à l'idée et au sentiment du devoir. Que le droit

et la légitimité soient donc partout, alors seulement la société est stable et le pouvoir régulier.

L'hérédité des trônes n'a d'autre objet que de mettre le droit sur le trône afin qu'il soit partout. A ce titre seul l'hérédité est légitime ; mais à ce titre aussi, elle devient une véritable légitimité, et de ce caractère qui fait sa force, découlent en même temps tous ses avantages.

Il faut bien que ces avantages soient grands, car tous les pouvoirs et tous les partis les ont recherchés avec ardeur. J'ignore ce que recèle l'avenir ; il a beaucoup de secrets sans doute, et bien impossibles à entrevoir ; mais jusqu'à présent, dans les sociétés qui ont duré longtemps, et où la légitimité a poussé ses racines, elle n'a pu être abolie ; elle a changé de place, de condition, de nom propre ; elle a survécu à tous ces changemens. Les temps qui avaient vu sa ruine ont vu sa résurrection, les hommes qui l'avaient renversée l'ont rétablie, les pouvoirs qu'elle condamnait s'en sont emparés ; elle donne à la vie sociale, dans le passé et dans l'avenir, cette étendue, cette perpétuité qui est un des plus profonds besoins de notre nature. Comme superstition, la légitimité a pu et dû périr ; comme institution, elle est très-forte et très-précieuse.

Mais les institutions, quelles qu'elles soient, ne s'improvisent point. On ne fait pas plus un roi légitime qu'un peuple libre. L'idée et le sentiment du droit qui, dans l'un et l'autre cas, sont le vrai principe de l'institution, et en procurent seuls l'énergie, n'y pénètrent pas en un jour. Toutes choses, à leur origine, sont plus ou moins l'œuvre de la force, et la force les dénature alors même qu'elle les crée. Le germe du droit se souille et s'altère sous la main des passions et des dérèglements de la force. Il faut que le temps s'en saisisse, le dégage, le féconde, et fasse enfin sortir le droit, brillant et pur, de cet alliage grossier où l'avaient enveloppé l'erreur et la violence. Partout, cela est certain, la légitimité a commencé par l'usurpation, comme la liberté par l'anarchie. Mais aussi à leur commencement, elles n'étaient ni la légitimité ni la liberté.

Lors donc qu'on a sous sa main une légitimité véritable, que le temps a faite, qui, pour avoir été suspendue, n'est cependant pas détruite, qui a été et est propre à redevenir l'institution dont je viens de parler, il y aurait, certes, un étrange aveuglement à ne pas l'accueillir, à ne pas tenter les plus grands efforts pour profiter de tous ses avantages, à s'imposer enfin la tâche de recommencer ce qui existe,

de recréer soi même, et avec mille périls, et seulement pour l'avenir, ce qu'on peut conserver et accommoder au présent. Un jeune homme qui cherche, ce me semble, dans des études sérieuses, la nourriture d'un talent distingué, M. Thierry s'applique à découvrir dans notre histoire, tous les débris, tous les monumens, toutes les preuves de nos anciennes libertés. Il croit sans doute rendre à la liberté nouvelle un service important en la rattachant au passé, en lui rappelant son berceau, en prolongeant nos institutions et nos droits jusque dans leur première origine : il a raison. La liberté est forte d'avoir vécu; elle se fortifie par ses souvenirs, et la société, pour croire à elle-même, a besoin de n'être pas d'hier. Ce que M. Thierry juge utile à la liberté, l'est également à toutes les institutions, à tous les élémens de l'ordre social; il leur est bon de ne pas se voir naître; ou plutôt c'est seulement quand elles ont duré, quand le temps leur a appartenu, que les institutions sont ce qu'il faut qu'elles soient.

Ainsi fermement persuadé que la légitimité des trônes est une institution excellente, et que, pour être cette institution, la légitimité doit être ancienne, car autrement elle n'est pas, je me demande par quel malheur la révolution

serait condamnée à méconnaître ou à repousser un tel bien.

Et d'abord il est évident qu'en elle même, et considérée à part des circonstances, la légitimité est une institution neutre, qui n'est point inséparablement liée à telle ou telle forme de gouvernement, à tel ou tel état de la société. Elle a vécu à Constantinople avec le despotisme, en France avec le régime féodal, en Angleterre avec le système représentatif. Elle s'accommode aux temps, aux nécessités, aux situations. On l'a vue demander ou prêter sa force, là, aux communes, ici, à l'aristocratie, tantôt à l'infailibilité du pape, tantôt à l'indépendance d'une église nationale. De sa nature, elle n'a besoin que d'être reconnue et de subsister. Quelles que soient les lois politiques ou l'état intérieur du pays, si cet état et ces lois peuvent produire et soutenir un gouvernement régulier, la légitimité y prend sa place sans effort, et y joue son rôle avec tous ses avantages. Cela est si vrai qu'elle a été invoquée et adoptée par tous les peuples d'Europe, dans les situations les plus diverses, aux époques les plus distantes, même après des bouleversements où elle s'était vue enveloppée, et qui avaient apporté d'ailleurs dans la société les plus notables changemens.

Les obstacles qu'elle peut rencontrer aujourd'hui parmi nous, ne tiennent donc point à sa nature. Les craintes qu'elle excite ne découlent point de son essence. Celles qu'on ressent pour elle ne trouvent point, dans l'état nouveau de l'ordre social, un fondement légitime. Cependant ces obstacles sont réels ; ces craintes ne sont point hypocrites. Je ne veux rien dissimuler.

Selon moi, voici le fait.

La révolution et la contre-révolution se disputent maintenant la légitimité. La première l'adopterait sans répugnance et même avec joie si elle la sentait bien clairement, bien fortement, sa propriété et sa conquête. La seconde qui se voit mourir si la légitimité se sépare d'elle, s'efforce de la ressaisir, de la retenir, de l'enchaîner à sa destinée. Que la légitimité s'ouvre devant la révolution comme un port assuré, et celle-ci y entrera à pleines voiles. Elle est, pour la contre-révolution, une dernière planche dans le naufrage.

Il est tout simple qu'en ce débat la révolution se montre plus craintive, et la contre-révolution plus ardente. Par une fatale erreur, quand la lutte a commencé, la légitimité n'a pas su se séparer de l'ancien régime. Elle s'est laissé engager dans une cause qui n'était pas la sienne ;

et la révolution alors en attaque, alors appelée à détruire, l'a atteinte des coups dont l'ancien régime s'est trouvé abattu. Ce fut un grand mal pour la révolution comme pour la légitimité. Ce mal dure encore. A la présence des Bourbons se rattachent les souvenirs de l'ancien régime. Les peuples le craignent. L'ancien régime s'en targue. La guerre civile, l'absence, ont nourri les préventions réciproques. Les factions qui ne sont point la France, mais qui ont eu sur elle pouvoir ou crédit, s'appliquent à les exploiter. Elles jouent, à l'égard de la nation, le même rôle que la contre-révolution à l'égard de la légitimité. Elle s'efforcent de lui persuader qu'elles soutiennent sa cause, et que sa cause est liée à la leur. De là les méfiances populaires, leur crédulité, leur animosité, leur obstination. De là l'incertitude de tant de bons citoyens qui veulent le bien du pays, sont étrangers aux sentimens haineux, ne méconnaissent point les avantages de la légitimité, mais ne peuvent se donner pleinement à elle s'ils ne la voient se donner ainsi à la France. Et ce n'est pas tout que d'en avoir reçu la charte, il faut pour ainsi dire l'en recevoir sans cesse, à toute heure, par l'esprit du gouvernement, ses actes, son langage. La charte est une position que le roi a prise. C'est la bonne position, la position nationale. Mais

a lui assurer, pour un temps, le pouvoir qu'il est si près de saisir, je changerais de conduite sans changer pour cela de principes. Je serais de ceux qui réclameraient des élections partielles et fréquentes, pour rompre une majorité factice et dangereuse, pour déjouer un mauvais système de gouvernement. Les institutions ne sont rien par elles-mêmes; ce n'est point pour elles-mêmes qu'on les veut; elles ont un but déterminé, une utilité pratique; ce sont des moyens d'attaque ou de défense; et lorsque le pouvoir, qui est le centre et le moteur de toutes les institutions, a été envahi par des adversaires, une seule chose est urgente, c'est de le reconquérir.

Aussi pensé-je que, les choses en étant venues où elles en sont aujourd'hui, la question étant ainsi posée entre ceux qui revendiquent la légitimité pour la France nouvelle, et ceux qui la redemandent pour l'ancien régime, les premiers ne doivent avoir qu'une pensée, qu'un but, c'est le renversement du système qui prévaut depuis sept mois. Les ministres disent que cela ne se peut sans mettre en péril le trône légitime et la paix de la France. Ils doivent le dire. Voyons s'ils ont raison.

## CHAPITRE VIII.

Que le ministère actuel ne saurait subsister.

C'EST, de notre temps, la prétention de chaque ministère d'être non-seulement le seul bon, mais le dernier possible.

Le régime représentatif a cependant pour objet, tout le monde en convient, de prévenir les grandes secousses politiques, en réduisant à des questions ministérielles les divers systèmes de gouvernement. Il enrégimente les partis, les discipline, les cantonne, et place le trône au-dessus de leurs combats.

Bien fous seraient les peuples qui ne sentiraient pas cet immense avantage de telles institutions, et ne se hâteraient pas d'en profiter. Rien n'est plus douloureux qu'un changement de dynastie. La guerre civile, avec ses horreurs, l'accompagne presque toujours; et s'opérât-il d'abord sans résistance, il entraîne infailliblement, et pour de longues années, l'agitation de l'état, la discorde des citoyens, des complots, des révoltes, l'oppression des fai-

bles, la tyrannie des forts, et toutes ces iniquités, tous ces maux que l'ordre constitutionnel a mission de repousser. La révolution de 1688 s'est faite en Angleterre sans combat; mais pendant soixante ans, elle a corrompu ses auteurs et persécuté ses adversaires. Les Annales britanniques de cette époque sont pleines d'injustices révoltantes et de déplorables infortunes. Toute idée de devoir à part, cela vaut la peine d'être évité.

Les Anglais eux-mêmes le reconnaissent. Aussi prirent-ils grand soin de renfermer leurs agitations dans l'arène des ministères. Sous le règne de la reine Anne, les Jacobites avaient des chances et voulaient les faire valoir. Alors aussi la nation redoutait le papisme et les tentatives de son parti. Les Torys furent ministres et excitèrent beaucoup d'alarmes. Plusieurs d'entre eux favorisaient des espérances anti-nationales. La reine elle-même semblait quelquefois propice à leurs vues. Mais les défenseurs des intérêts nouveaux se conduisirent avec sagesse et habileté. Leurs attaques ne dépassèrent point les ministres; ils les renversèrent, et seulement alors le système représentatif commença à devenir un gouvernement régulier.

Nous avons bien plus de raisons que les Anglais de tenir une conduite si prudente. Et d'a-

bord le parti de la contre-révolution est beaucoup moins fort chez nous que ne l'était, en Angleterre, celui du papisme et de la cour. La preuve en est dans la prodigieuse inégalité des résistances. Le long parlement eut à soutenir une guerre civile de six années, et plus d'une fois incertaine. En France, au lieu de faire la guerre civile, l'ancien régime a émigré. Le règne de la révolution avait d'ailleurs été beaucoup plus court en Angleterre qu'en France, et elle y était moins profondément établie. Qu'on regarde ce qui s'est passé à la fin du règne de Charles II et sous Jacques II, et qu'on se demande si de telles choses sont maintenant possibles, si la contre-révolution pourrait jamais exercer un tel empire. La chambre même de 1815 n'en a pas approché. Bien donc que ce parti soit redoutable, il l'est beaucoup moins que ne l'était, sous les Stuart, le parti analogue, et nous possédons contre lui une force très-supérieure. Nous n'avons donc nul besoin de courir, pour le vaincre, les chances de ces grands bouleversemens qui coûtent toujours si cher, même aux vainqueurs.

Ce n'est pas tout. Le long parlement et Cromwell n'avaient pas légué à l'Angleterre des factions semblables à celles qui s'agitent encore parmi nous. Malgré les excès des *fanatiques in-*

*dépendans*, ils ne ressembloient pas aux jacobins, ils n'avaient rien fait de pareil au régime de la terreur. A Cromwell n'avait pas survécu non plus un parti puissant, bien lié et dévoué au régime militaire. Cromwell lui-même n'était plus, et l'on ne voit nulle part que son fils ait jamais été un point de ralliement ou seulement d'espérance. Une secousse nouvelle n'exposait donc point les Anglais aux périls qu'elle attirerait sur nous. Leur avenir, en pareil cas, n'était point comme le nôtre, couvert de ténèbres et semé d'abîmes. La société n'avait point été bouleversée, et sa constitution était forte. Les juges de paix, les juges, les schériffs, les grands jurys conservaient toute leur autorité pour maintenir l'ordre dans les momens de trouble. Le parlement ancien, accrédité, profondément enraciné dans le pays, était toujours là pour mettre fin à une trop longue incertitude. Nous ne possédons encore aucune de ces garanties puissantes, dont la vertu subsiste au sein même des révolutions, et contraint bientôt toutes choses à reprendre un cours régulier. Nous serions en proie à ces hasards obscurs que ne saisit point la prévoyance humaine, et que le plus ferme courage ne saurait dompter. Les dangers seraient grands et les moyens de défense faibles. Une multitude de bons citoyens

déjà si découragés par tant de vicissitudes, s'écarteraient des affaires publiques avec une tristesse impuissante. Ils essaieraient de se sauver eux-mêmes, bornant leur patriotisme à ne point mal faire, et livrant le terrain aux brouillons, aux aventuriers, à tous ces esprits désordonnés et inquiets qui ne savent ni supporter ni donner les bonnes lois. Et peut-être, pour échapper à cette dissolution sociale, le plus intolérable des maux, finirions-nous par invoquer encore je ne sais quel despotisme plein de honte dans le présent, et qui frapperait l'avenir de stérilité.

Et qui sait même si ce fatal asile nous resterait encore ? L'Angleterre ne craignait point l'Europe, non-seulement parce qu'elle était l'Angleterre, mais aussi parce que l'Europe n'était point ce qu'elle est aujourd'hui. Beaucoup d'hommes éclairés expriment de vives alarmes à l'aspect de ces coalitions nouvelles, qui semblent se proposer de jeter sur l'Europe un grand réseau, et de contrôler tout ce qui s'y passe. J'examinerai tout à l'heure les conséquences de ce système et jusqu'où s'étend sa force. Mais puisqu'il existe, il faut ne l'oublier jamais pour n'avoir jamais à le craindre. S'en épouvanter, et cependant n'en tenir nul compte, serait une conduite aussi peu patriotique que peu sage. Il

est vrai que les souverains se regardent maintenant comme solidaires; il est vrai que nous sommes le principal objet de leur surveillance; il est vrai qu'aucun grand désordre intérieur ne peut survenir chez nous qui ne provoque leur intervention. Et en même temps, et par cela même, il est vrai que la prudence nous est commandée avec la fermeté, que l'esprit d'ordre est avec l'esprit de liberté le plus sûr garant de notre indépendance, que nous pouvons tout réclamer, tout repousser, si rien n'est bouleversé chez nous, que tout est hasardé au contraire si nous nous hasardons nous-mêmes dans un avenir irrégulier et incertain.

Enfin nous avons, sur l'Angleterre du dix-septième siècle, cet avantage réel que nous possédons déjà la plupart des institutions et des garanties qu'elle cherchait alors. La charte nous a donné d'un seul coup presque toutes les armes dont nous avons besoin, et que les Anglais n'ont obtenues que par deux ou trois révolutions successives. Je ne crois point la charte parfaite; mais certes il y a pleinement de quoi ressaisir le pouvoir sur nos adversaires, et de quoi le garder malgré leurs attaques. Les élections vont nous apprendre jusqu'à quel point la sincérité de l'instrument électoral a pu être altérée. J'ai peine à croire qu'elle le soit assez

pour que la vérité succombe. S'il n'en est rien, si le vœu national l'emporte, rien n'est perdu; nous sommes encore maîtres de la charte et de tout ce qu'elle contient en faveur de notre cause.

Nous avons donc, dans notre situation présente, d'une part toutes les raisons imaginables, et, de l'autre, tous les moyens nécessaires pour réduire à des questions ministérielles les débats qui nous agitent. Il ne s'agit donc point de renverser ce qui est, de porter atteinte à la légitimité. Nous voulons ce qui est, au profit de ce qui est, et non de ce qui n'est plus. Nous réclamons pour l'ordre nouveau, cette même légitimité pour l'ancien régime prétend usurper. Ce n'est pas nous qui la repoussons, ce sont nos ennemis qui veulent nous l'arracher, et qui la compromettent pour leur compte, quand, pour le nôtre, nous aspirons à l'affermir. On nous parle sans cesse de desseins factieux, de vues anarchiques. Oui sans doute, il y a de cela, nous le savons comme vous; mais vous vous en faites une arme contre la France, et nous demandons que la légitimité cherche dans la France son bouclier contre de tels périls. Vous les exploitez; nous voulons les faire évanouir. Vous aggravez un mal au profit d'un autre mal; nous pensons que ni l'un ni l'autre

mal ne sont incurables. Vous accusez les masses des dispositions que vous propagez vous-mêmes dans leur sein ; nous repoussons votre accusation comme votre ouvrage. Vous nous traitez toujours d'imprudens ; souffrez que nous vous traitions d'insuffisans. C'est une dure alternative , j'en conviens , que d'avoir à choisir entre l'inhabileté de quelques hommes, et l'aveuglement d'un peuple. Mais permettez-nous de désespérer de vous plutôt que de la France , et laissez-nous croire , quand le présent est si peu sûr avec vous , que l'avenir ne serait pas sans ressources si vous n'en étiez plus chargés.

Quel est l'avenir de ce ministère lui-même qui semble si persuadé qu'à lui se rattachent nos dernières espérances ? Les élections en décideront ; elles donneront la majorité à l'opposition ou au ministère. Qu'arrivera-t-il dans l'une ou l'autre hypothèse , et laquelle est la plus probable ?

La majorité ministérielle s'est formée , pendant la session dernière , de l'ancien côté droit , de cette classe de royalistes à demi-constitutionnels qu'on appelle le centre droit , et des hommes qui dépendent directement des ministres , et acceptent pleinement cette dépendance. Le dernier de ces élémens d'une majorité si mince est , dit-on , peu accrédité

dans les collèges électoraux, et en recevra peu de renforts. La doctrine des ministres sur la servitude légale des fonctionnaires publics a été trop bien constatée pour que ceux-ci puissent la renier d'avance. Les élections se diviseront donc, dans le parti ministériel, entre le centre droit et le côté droit proprement dit.

C'est le centre droit que préfèrent les ministres. On assure que, dans leurs instructions électorales, ils ont prescrit à leurs agens d'appuyer surtout les candidats de cette nuance, à défaut de ceux-là, les candidats du côté droit, et de repousser tous les autres; mais les électeurs qui partagent les opinions du centre droit ne sont, presque nulle part, en majorité dans les collèges. Leur nombre est même, à peu près partout, très-inférieur à celui des hommes du vrai côté droit. Trois élections successives l'ont clairement démontré. L'espérance d'obtenir des députés du centre droit repose donc uniquement sur la modération et la docilité présumées du parti de la contre-révolution. Dans les élections comme dans la chambre, les ministres ne sont rien, ne peuvent rien, si la contre-révolution n'est sage, timide, sans passion, si elle ne s'abdicque elle-même au profit du ministère.

Que la contre-révolution fasse un tel sacrifice pour un moment, dans une occasion donnée, avec l'espoir d'en obtenir un grand avantage, cela se conçoit et même s'est vu; mais qu'elle le fasse constamment, au jour décisif, pour le seul maintien d'un état provisoire qui n'est rien pour elle s'il n'amène l'état définitif auquel elle aspire, qu'elle se dévoue enfin aux ministres avec tout le renoncement de l'amour pur, en vérité ce serait bien plus merveilleux que la contre-révolution vaincue par le ministère; ce serait la contre-révolution elle-même, se détruisant de plein gré et de ses propres mains. Il n'en est point, il n'en sera point ainsi : la contre-révolution, je le répète, n'a accepté les ministres actuels qu'en attendant, et elle ne peut long-temps attendre. Les bonnes chances ne lui reviennent pas si souvent qu'elle tarde tant à les saisir. Aussi déjà de toutes parts éclate-t-elle en plaintes contre le ministère; et ce ne sont pas seulement des journaux censurés qui se révoltent; déjà, dit-on, il a grand'peine à prévenir les attaques publiques et directes de quelques-uns des principaux chefs du parti. Celui-ci le menace d'un livre; celui-là proclame qu'il n'en faut plus rien espérer. Dans les départemens, l'ancien régime annonce hautement l'intention de porter ses

propres candidats et de ne point adopter ceux des ministres. A Rouen , on ne veut pas sacrifier M. de Bouville à M. Duvergier de Hauranne. A Poitiers , on refuse de renoncer à M. le Baron Canuel. A Vannes , on s'obstinera pour M. de la Boessière. A Nantes , on n'abandonnera point M. Hombert de Sesmaisons. Au Mans , M. de Louvigny et M. Piet paraîtront préférables à M. de Laboullerie (1). Vainement M. de Villèle , M. Corbières et les hommes prudents de ce côté de la chambre feront des représentations , donneront des conseils ; on leur répondra ce qu'on disait en 1815 à l'un d'entre eux : *Croyez-vous que nous venions ici pour vous faire ministres ?* 1815 s'efforcera de se reproduire tout entier avec ses hommes aussi bien qu'avec ses prétentions et ses maximes. Et comment voulez-vous que la contre-révolution agisse autrement ? Se laissera-t-elle encore une fois prendre pour dupe ? elle a ses affaires qui ne sont point celles de M. de Richelieu , ni de M. de Latour-Maubourg. Si les ministres ne les font pas à son gré , il faut bien qu'elle les

---

(1) On vient de m'assurer que le ministère avait obtenu, du parti contre-révolutionnaire de la Sarthe, qu'il renoncerait à M. de Louvigny, et porterait M. de Laboullerie avec M. Piet et M. de Boisclairaux. Le déplacement de M. Pepin de Bellisle, envoyé à La Rochelle, a été, dit-on, le prix de cette concession.

fasse elle-même. Que lui importe d'avoir renversé le ministère précédent et changé la loi des élections , si elle n'atteint pas à son but ? C'est son but qu'elle poursuit , et toutes les victoires possibles , tous les ministres du monde ne sont , pour elle , que des moyens d'y arriver. Elle a combattu , en 1815 , M. de Richelieu qui la combattait : elle ne votera point , en 1820 , par pure complaisance pour M. de Richelieu qui ne la satisfait pas. Or , il ne la satisfait pas , cela est certain. Nous nous plaignons , et avec raison , qu'il fait beaucoup trop pour elle. Elle se plaint qu'il ne fait pas assez , et elle a raison aussi. C'est donc folie aux ministres que d'espérer , dans les collèges électoraux , l'adhésion du parti à leurs candidats ; il poussera les siens partout où il se croira quelques chances , et , presque partout , ce seront les amis des ministres qui se joindront à lui. Le plus fort absorbe le plus faible ; cela est de droit.

Et si en résultat la contre-révolution obtenait , dans les collèges électoraux , un triomphe qui la mît en état de parler haut dans la chambre , que deviendrait le ministère ? Pense-t-on qu'elle perdît son temps à le soutenir ? Elle le briserait sans hésiter comme elle voulut le briser en 1815 ; et il faudrait alors que les ministres lui cédassent le terrain , ou fissent encore ,

devant leurs alliés d'aujourd'hui, une retraite un peu embarrassée.

Que si, au contraire, le parti national obtient la majorité dans les élections, et par là dans la chambre, si les ministres n'ont plus assez de leurs propres boules pour faire passer leurs lois, quelle chance leur reste? A part la retraite, je n'en vois qu'une, c'est celle des coups d'état.

Je frémis d'appeler cela une chance. Je ne fais à aucun des ministres l'injure de supposer qu'elle entre dans ses calculs; je les crois engagés dans une détestable route; mais de l'inhabileté à la violation de tous les sermens, d'un mauvais système de conduite au bouleversement du pays, de l'imprudence à la démence, la distance est telle que je ne me permettrai jamais, en ce genre, de regarder comme probable ce qui ne sera pas accompli. Cependant on a parlé de coups d'état; beaucoup d'esprits s'en montrent encore préoccupés. Il faut donc s'y arrêter comme à l'une des chances de l'avenir, sans que, je le répète, je soupçonne qui que ce soit parmi les dépositaires du pouvoir, d'en avoir, je ne dirai pas conçu la pensée, mais seulement entrevu la possibilité.

Il s'est fait bien des coups d'état dans le monde; et, ce qui est plus grave, il y en a qui

ont réussi. La force joue un si grand rôle dans les affaires humaines, qu'elle y a, plus d'une fois, régné presque seule, au moins pour un temps. Mais sans discuter la légitimité possible de tels actes, ni même leur utilité ou leur péril en général, j'ai un fait à rappeler. Les coups d'état sont la massue d'Hercule; Hercule seul la peut manier. Mais la massue d'Hercule en des mains débiles et contre les géants, cela n'a jamais bien tourné à qui a voulu s'y jouer. La révolution a procédé par violences, par coups d'état, et je le déplore; elle en a déjà subi la peine. Mais la révolution était forte; elle avait en main une puissance matérielle et morale dont elle abusait d'une façon terrible; mais enfin elle l'avait. Que l'ancien régime nous montre où il prendrait cette redoutable énergie. *Des jacobins sans peuple*, a dit le général Foy, *quelle misère!* La révolution a fait des coups d'état contre l'ancien régime; et, par la main de Buonaparte, elle en a fait sur elle-même. Mais l'ancien régime faisant des coups d'état contre la révolution, ce serait là un ridicule ineffable si nous étions assez heureux pour qu'ici bas la démence fût impossible.

Que les ministres regardent autour d'eux, qu'ils considèrent quels obstacles ils rencontrent, quels embarras ils éprouvent pour gou-

verner, avec l'alliance de l'ancien régime, un pays qui, dans le fait, ne reçoit de leur administration aucun mal matériel vraiment douloureux ; et qu'ils se demandent s'il y a là une force suffisante pour remettre tout en question, soulever tous les esprits, agiter toutes les existences, et marcher quelques jours d'un pas assuré au milieu de ce bouleversement !

C'est maintenant l'avantage de notre situation que la force a fait son œuvre et n'aspire plus qu'à en jouir. La paix la contente et la justice lui suffit. Que la faiblesse accepte la paix, et ne tente pas l'œuvre de la force ; elle y pérorait, sans autre fruit peut-être que de rendre encore la force criminelle.

J'écarte donc les coups d'état de l'avenir des ministres. S'ils ne peuvent vaincre par les voies régulières, ils ne poursuivront point, par le désordre, l'absurde espoir d'une victoire impossible. Ils ne chercheront point, dans la cour, l'appui que les chambres leur auront refusé. Ils ne demanderont point à des ordonnances ce qu'ils n'auront pu obtenir des lois. Ils ne mettront point le trône en guerre avec le pays, et la tyrannie aux prises avec la sédition. Ils ne justifieront point les imputations qu'ils repoussent avec raison comme calomnieuses. Ils n'infligeront pas aux bons citoyens

l'affreuse nécessité de l'inaction et du silence à la vue des périls les plus graves, et peut-être des plus funestes événemens. Ils se retireront, et il sera démontré que l'alliance de la contre-révolution est mortelle à qui prétend soutenir la monarchie selon la charte.

Cette retraite des ministres actuels est le but vers lequel il faut tendre. Obtenue, elle décide une grande question, la question qui nous agite depuis six ans. Elle prouve, d'une part, l'impossibilité d'emprunter le secours de l'ancien régime; de l'autre, celle d'adopter une politique incertaine et flottante. Le terrain se trouve ainsi déblayé, et les choses ramenées à leur position naturelle. Une secoussé fondamentale, quel qu'en fût le résultat, mettrait la révolution elle-même en péril, car elle y ferait des fautes, elle y commettrait des excès; et les fautes se paient toujours, les excès ont toujours de tristes conséquences. Les peuples n'ont, à cet égard, aucun privilège sur les ministres. Pas plus que le pouvoir, ils ne se trompent ni ne s'égarent impunément. Contenue au contraire dans les limites constitutionnelles, la solution de ce débat nous assure ce dont nous avons besoin aujourd'hui, et nous remet en possession de l'avenir. Elle impose au ministère quelconque qui surviendra la loi d'être un

ministère national, d'accepter toute sa mission, d'obliger l'ancien régime à se perdre dans la France nouvelle. La lutte ne sera point terminée ; mais enfin la position qui domine tout nous sera rendue. Nous aurons reconquis la garde de la charte et de la légitimité.

Quels sont les moyens d'y parvenir ? Les élections et la conduite du parti national dans les chambres. Il me reste à les considérer sous ce point de vue.

La chambre des députés est maintenant coupée en deux partis ; cent vingt-cinq de ses membres ont voté contre l'introduction du privilège dans notre système électoral : ce sont-là les hommes de la France. Je suis loin de nier que, parmi les autres, il s'en trouve qu'il est nécessaire et possible de rallier. Les partis sont exclusifs, je le sais ; mais ils ne deviennent capables de gouverner que lorsqu'ils renoncent à cette manie. *Qui n'est pas pour moi est contre moi*, disait Pompée, et Pompée fut battu ; *qui n'est pas contre moi est pour moi*, disait César, et César demeura vainqueur. Et ce ne fut pas seulement après le succès, c'était aussi pendant la lutte que César tenait ce langage. Il savait qu'avec la fantaisie de s'épurer, on ne gagne point en intensité ce qu'on perd en étendue : c'est la folie qui se concentre ; la raison se ré-

pand, et fait des conquêtes. Cependant, comme le parti national ne possède pas aujourd'hui le pouvoir, il lui importe beaucoup, sans se montrer intolérant, de ne porter à la chambre que des hommes d'opinions sûres et d'une fermeté connue. On cherchera à gagner le suffrage de beaucoup d'honnêtes citoyens qui ne veulent pas de la contre-révolution, en faveur de certains candidats dont on fera valoir les vertus privées, la bonne réputation, la sincérité, la droiture. Ce sont là des titres, mais il faut quelque chose de plus. On rencontre en France beaucoup d'hommes honorables, que des causes diverses, tantôt la piété, tantôt la crainte des agitations politiques, mettent, pour ainsi dire, contre leur intérêt et leur vœu, à la portée du parti de l'ancien régime, qui exploite, pour s'en emparer, les scrupules de leurs croyances ou la timidité de leur caractère. Dans les temps ordinaires, ce sont de bons députés; aujourd'hui, ils seraient probablement faibles et incertains. Nous ne sommes plus aux jours des ménagemens et des complaisances; nous avons besoin d'esprits arrêtés, et qui sachent bien ce qu'ils veulent, et le veuillent avec courage. Les électeurs qui se proposent de servir la cause nationale doivent donc y regarder, et ne pas croire qu'il suffît d'être un honnête homme

pour remplir maintenant à la chambre les devoirs d'un bon citoyen.

Les périls les plus opposés, comme les excès les plus contraires, se provoquent et se correspondent. A la manie de s'épurer, aux dépens de leur intérêt, les partis joignent celle d'accepter tout ce qui s'offre à eux, au profit de leur passion. Méfians et rigides en un sens, ils sont aveugles et complaisans dans l'autre ; au moment même où ils écartent des gens qui pourraient les servir, ils en accueillent qui doivent leur nuire, et ne s'aperçoivent pas qu'une recrue fâcheuse fait sortir des rangs, à l'autre extrémité de la ligne, trois ou quatre hommes très-précieux à garder. Ainsi, dans la session dernière, l'élection de M. Grégoire a repoussé vers le centre droit plusieurs députés dont ce n'est point la place, et qui siègeraient volontiers ailleurs si tous leurs sentimens ou leurs intérêts légitimes leur semblaient en sûreté. Aujourd'hui de telles fautes ne seraient pas moins graves ; c'est sur le centre droit que s'appuie le ministère ; c'est vers ce point qu'il essaiera de ramener tous les hommes que pourront atteindre ses raisonnemens ou son action. Et le nombre est grand de ceux qui prennent l'alarme en voyant reparaître des noms jadis si menaçans et qui rappellent des souvenirs encore si terri-

bles. « Retranchez les *ultra*, répète-t-on chaque jour, et vous n'aurez plus d'*ultra-libéraux* à redouter. » De même, on doit dire : « Laissez-là les hommes décriés, les vieux jacobins, et les *ultra* obtiendront bien moins de crédit. » Cette continuelle fluctuation d'un parti à l'autre, que nous observons depuis cinq ans, ne saurait être pleinement évitée. Il y a des gens qui ont reconnu la nécessité de nos institutions et se refusent à en accepter la réalité ; hors de la charte écrite, ils savent qu'il y a péril ; mais la charte vivante les effraie : le temps seul peut guérir ces terreurs, car il faut que la charte vive ; mais elles ne sont pas les seules, ni même les plus communes. Concevrait-on que dix-huit mois du régime de la terreur et quatre ou cinq ans de la plus folle anarchie n'eussent pas laissé, dans l'âme des meilleurs citoyens, des sentimens qu'un nom propre soulève, et qui, en se soulevant, rappellent toutes les idées qu'on y attachait alors ? Il faut, pour résister à cette impression et mesurer de telles craintes, un degré de fermeté d'esprit assez rare. Rien n'est donc plus malhabile, plus contraire au triomphe des intérêts nouveaux, que de les produire sous une telle physionomie. Les jacobins ont fait la guerre à toute autre chose qu'à l'ancien régime et au trône ; ils l'ont faite

aux honnêtes gens, à la propriété, à la liberté, au bonheur domestique, à la morale, aux droits et au repos de tous. Ressusciter un jacobin qui n'a point publiquement changé de nature, qui, depuis lors, vivait obscur et oublié, c'est donner lieu de croire que cette guerre fatale recommence. Les faits s'attachent aux noms; les temps passés vivent dans quelques syllabes. La terreur est dans le mot *Barrère*, comme la Saint-Barthélemy dans le mot *Catherine de Médicis*; et un honnête homme s'épouvante aujourd'hui de voir reparaitre en pouvoir un jacobin, comme un protestant devait s'épouvanter, en 1580, de retrouver en crédit quelque'un des meurtriers de la ligue.

Je cherche d'ailleurs et ne découvre pas sous quel rapport on peut se promettre quelque avantage de la résurrection et du concours de tels alliés. La révolution croirait-elle donner ainsi une preuve de sa force? mais à coup sûr elle gagne et prouve plus de force en produisant de bons et honorables citoyens fermement dévoués aux intérêts nouveaux, qu'en tirant de l'oubli quelque membre ou quelque serviteur du comité de salut public. Les premiers ont certainement en France beaucoup plus d'hommes qui leur sont analogues et se rallient à eux, que ces tristes fauteurs d'oppression et d'anarchie. Les

amis de la révolution penseraient-ils qu'il faut l'accepter tout entière, sans exception d'aucun homme, d'aucun acte? J'affirme que, s'il en est qui se croient de cet avis, il n'en est pas un qui pût y persister jusqu'au bout et en admettre toutes les conséquences : il y a tel nom, tel fait qui ferait reculer d'horreur et d'effroi les plus fougueux esprits de nos jours. Les écrivains libéraux, en défendant la révolution, n'ont-ils pas toujours soin de récuser ses erreurs et ses crimes? ne protestent-ils pas sans cesse qu'elle est enfin sortie de ces voies désordonnées et sanglantes? Et il faut bien qu'ils parlent ainsi, car à ce prix est le triomphe. La révolution a eu le sort de toutes les grandes secousses sociales; en marchant au bien, elle a déchaîné le mal sur sa route. Mais si le mal devait s'attacher à ses pas, si elle avait contracté avec lui une éternelle alliance, elle se verrait tôt ou tard abandonnée, et n'arriverait point à son but. Qu'elle se hâte donc de le rejeter; ce qui la souille la discrédite; elle s'affaiblit en se glorifiant dans le scandale; et certes il n'est pas un homme sensé qui, au scandale, ne préfère le succès.

C'est le succès qu'il faut chercher, le succès complet, assuré, tel que l'avenir soit à nous. La contre-révolution voudrait bien que le parti

national se compromet par des fautes graves ; et l'écrit de M. Chopin d'Arnouville , sur l'élection de M. Grégoire , en fournit la preuve. Elle se réjouira de toutes les démarches qui inspireraient des craintes , de tous les écarts qui donneraient des prétextes ; elle les provoquera , elle y aidera , si elle en a les moyens : c'est l'art des faibles d'empoisonner et de rendre suspecte la force qu'ils ne peuvent vaincre. Déjà , dit-on , on a cru reconnaître , dans les conseils violens et l'hostilité déclamatoire de quelques hommes , la trace d'un ennemi caché. Je ne crois point qu'en 1789 les gentilshommes fissent brûler leurs châteaux pour calomnier le peuple ; mais je sais bien que les émeutes , les folies , même les crimes de la révolution ont été souvent , pour d'aveugles sectateurs de l'ancien régime , un sujet de joies et d'espérances insensées. Les malheureux en ont été cruellement punis ; mais nous l'avons été nous-mêmes , et nous devons en avoir assez appris pour éviter que des fautes analogues attirent sur nous de semblables maux.

Et non-seulement des élections scandaleuses prêteraient force à l'ancien régime et au ministère actuel , au lieu de les vaincre , mais encore elles rendraient beaucoup plus difficile la formation d'un ministère national. La tâche

de ce ministère, quel qu'il soit, sera grande et laborieuse. Le temps des compositions, des demi-mesures, des secours empruntés et reçus de côtés divers, est passé; les partis et les hommes se classeront désormais plus nettement, plus obstinément qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici; et je doute fort qu'on voie encore les différens articles d'une loi successivement adoptés par trois ou quatre majorités différentes. Si donc le parti national ne s'organise d'une manière compacte et ne se conduit avec habileté, s'il ne rallie tout ce qu'il doit rallier, et ne désavoue ce qui le dénature, il se trouvera hors d'état de soutenir le ministère qui se sera formé en son nom et par son influence; il le livrera et se livrera lui-même à leurs communs ennemis. Quel est cependant, je le demande, le véritable but de tous nos efforts, le vœu réel de tous les bons citoyens? n'est-ce pas que le pouvoir soit remis partout, et sûrement, en des mains qui l'emploient à garantir tous nos droits, à protéger tous nos intérêts, à faire prévaloir, sur tous les points, la cause de la charte? Pourquoi la France aspire-t-elle à un ministère national? n'est-ce pas pour que les départemens aient de bons préfets, les arrondissemens de bons sous-préfets, les communes de bons maires, les contribuables de bons per-

cepteurs, les justiciables de bons juges; pour que nos soldats soient commandés par des officiers français; pour que nos affaires au-dehors soient dirigées par des ambassadeurs capables et dévoués à l'ordre nouveau; pour que l'autorité enfin, partout où elle pénètre et s'exerce au nom du pays, agisse selon le vœu du pays et avec l'intelligence de ses besoins? C'est là ce que souhaite et cherche la France, ce qui peut seul satisfaire les campagnes comme les villes, les paysans comme les bourgeois, et les citoyens qui touchent de plus près aux affaires publiques, comme ceux qui s'en tiennent le plus éloignés. Il faut à la France constitutionnelle quelque chose de plus que les plaisirs d'une opposition populaire; il lui faut un gouvernement qui soit le sien, qui lui inspire confiance et lui donne sécurité. La contre-révolution qui a de la tactique, comme il arrive aux minorités, a toujours fort bien compris que, pour arriver à son but, son premier soin devait être de saisir partout le pouvoir, pour l'employer et le constituer ensuite selon son intérêt. Que le parti national sache à son tour que ce qui lui importe ce n'est pas de démolir le pouvoir, mais de le posséder. Sans doute il faut une opposition pour surveiller et contrôler un ministère, même le plus national;

mais quand la situation ministérielle où sont placées les forces réelles, est envahie par l'ennemi, rien n'est plus urgent, je le répète, que de la reconquérir.

L'état du ministère actuel offre beaucoup de chances de succès. Placé entre l'ancien régime qu'il ne satisfait ni ne peut satisfaire, et le parti national qu'il a abandonné, il ne possède nul point d'appui solide, nuls alliés sûrs. Le terrain manque sous ses pieds et déjà lui-même sent qu'il chancelle. Bien qu'aucune division publique n'ait éclaté parmi les ministres, il est impossible qu'ils soient tous également décidés à poursuivre jusqu'au bout la périlleuse carrière où ils sont engagés. Si quelques-uns sont d'une nature confiante et téméraire, d'autres ont donné des preuves de réserve et de prudence. MM. Siméon et Portal, par exemple, sortis des rangs de la France nouvelle, comptent peu, j'en suis convaincu, sur la force et la sagesse de leurs nouveaux amis. Ils observent, je n'en doute pas, avec inquiétude le mouvement qui les emporte, et ont, plus d'une fois, regretté peut-être de s'y être associés. Une telle coalition ne saurait être ni étroite ni forte; et plus le péril deviendra grand, plus le moment de la crise approchera, moins elle op-

posera de résistance aux causes de dissolution qui la travaillent. M. de Richelieu lui-même dont le cœur est droit et désintéressé, qui sait fort bien qu'il connaît peu la France, et qu'il a trop long-temps vécu loin de nous pour bien comprendre nos besoins, nos sentimens, nos idées, hésiterait beaucoup, je crois, à risquer obstinément les destinées de la patrie d'après des opinions dont il n'est peut-être pas sûr. Il n'est rentré au ministère que dans l'espoir de contenir la contre-révolution et de sauver le trône. Si les faits lui démontrent que la contre-révolution n'est pas gouvernable, et qu'en s'alliant à elle, le trône se trouve bien plus compromis, j'ai peine à supposer qu'il se refuse à l'évidence, et persévère dans une entreprise devenue impossible par un régime légal.

Mais si les élections achèvent d'ébranler ce ministère déjà chancelant et réduisent la contre-révolution aux abois, si elle est vaincue par ses propres armes, si elle voit la France nouvelle près de ressaisir l'empire, elle se réfugiera dans son dernier asyle; elle fera valoir, elle invoquera peut-être l'intervention de l'étranger. Je ne veux point qualifier une telle conduite; je la prends comme un fait qu'en 1818 la contre-révolution n'a pas craint d'a-

vouer. Elle se flatte aujourd'hui que l'état de l'Europe lui assure de ce côté quelque espérance. Il faut la suivre dans ce sinistre retranchement ; il faut savoir ce que la France peut avoir à craindre de l'Europe , ce que l'Europe pourrait redouter , en France , du triomphe du parti national.

## CHAPITRE IX.

De l'état actuel de la France envers l'Europe, et de l'Europe envers la France.

EN 1814, l'Europe est venue chez nous. Tous y sont venus, les gouvernemens avec les armées, les souverains avec les généraux. Et non-seulement ils y sont venus, mais ils ont été appelés à y délibérer sur nos destinées. Sous quel aspect s'est offerte à eux la France et qu'en ont-ils pensé ? La puissance des intérêts nouveaux leur a paru telle, que de leur sécurité seule ils ont espéré la paix. Principes, situations, individus, tout ce qui forme la France de la révolution, c'est là ce qu'à leur avis on devait absolument soigner, ménager, satisfaire. Et cette force était si grande à leurs yeux, la nécessité de s'y accommoder leur semblait si impérieuse qu'ils ont douté un moment que la restauration fût possible. Et il a fallu que des généraux de la révolution, des ministres de la révolution, des hommes de la France nouvelle, M. de Talleyrand, M. Dessolles, M. de Pradt et

plusieurs autres leur persuadassent que cela se pouvait, que la légitimité était bonne pour fonder la monarchie constitutionnelle, seul moyen d'établir en France l'ordre et le repos. Et l'Europe entière a jugé que le gouvernement de la charte, pacte d'alliance entre la légitimité et la révolution, était indispensable pour terminer la révolution et raffermir la légitimité.

En 1815, une secousse violente a remis en question ce que 1814 avait décidé. L'Europe est revenue. Elle ne pouvait être exempte de méfiance et d'irritation. A peine a-t-elle revu la France, que la même force a dominé les pensées des souverains et de leurs conseillers. Le mouvement contre-révolutionnaire éclatait ; les intérêts nouveaux étaient menacés. Ils ont vu là un péril immense, le vrai péril. Et leur influence s'est employée aussitôt à repousser l'invasion de l'ancien régime, à en représenter les dangers, à recommander le maintien de l'ordre constitutionnel. Toutes les fois que les chefs de l'Europe ont vu et jugé sur le terrain, l'alliance de la contre-révolution leur a paru fatale au trône et à la paix du monde. Et il n'a pas été au pouvoir du 20 mars d'imposer silence aux faits.

Qu'est-il arrivé qui ait dû changer l'opinion

de l'Europe ? que s'est-il passé qui ait pu lui donner lieu de croire que le triomphe des intérêts nouveaux menaçait tous les trônes, que le roi de France devait s'allier à l'ancien régime, et se mettre en lutte avec la France de la charte ?

Je ne sais qui lira cet écrit. Peut-être quelque hasard le fera-t-il tomber en des mains puissantes. Quoi qu'il en soit, je dirai tout ce que je pense. Les grands du monde entendent rarement des paroles sincères, et quelle que soit la faiblesse humaine, elle éviterait bien des fautes si la vérité lui arrivait plus souvent.

Depuis 1815 la France n'a pas été exempte d'agitations. De grandes secousses ont ébranlé le midi de l'Europe. L'Espagne a changé les formes de son gouvernement. Naples a suivi son exemple. Le Portugal secoue en ce moment un joug étranger. On dit que le nord de l'Italie offre des chances de trouble. Tout cela est grave. Parlons d'abord de la France.

Si l'Europe, en jugeant que le gouvernement constitutionnel nous était nécessaire, a cru que, pour le fonder, c'était assez de l'écrire, et que la promulgation de la charte suffirait à terminer la révolution, elle a compté, je l'avoue, sur un avenir trop facile, et trop présumé de la raison des peuples. L'Europe a vu

la révolution ; et par l'inutilité de ses efforts pour la dompter , elle a pu mesurer son énergie. Une puissance si formidable , et qui a été poussée à de tels excès , ne s'apaise ni ne se règle en un jour. Il faut , pour la rassurer , autre chose que des promesses , et c'est peu de deux ou trois années pour lui apprendre à vivre en paix. L'habileté , la persévérance et le temps y sont indispensables. Je ne l'ai point dissimulé ; la révolution nous a légué des besoins anti-sociaux , des causes d'anarchie , et le Buonapartisme n'est point enfermé à Sainte-Hélène avec son auteur. La politique la plus simple a dû prévoir ce résultat infaillible des faits antérieurs. Il nous reste là des ennemis , et il faut les vaincre ; tous les hommes sensés en sont d'accord.

Mais quand on a constaté un mal , que faut-il faire ? Chercher le remède. Et quand on a constaté le remède , il faut encore savoir s'en servir , et s'en servir tant que le mal dure. Un ecclésiastique très-pieux et très-éclairé disait qu'en traitant avec les consciences , ce serait folie de prétendre à les réformer tout d'un coup , qu'il faut sonder la plaie morale , y appliquer le topique qui convient , l'y maintenir avec soin , et le laisser agir. Les gouvernemens n'ont pas un autre secret. Lors donc que l'Europe a reconnu , dans la charte , le topique

adapté à la révolution, elle a déclaré en même temps que tout ministère qui ne voudrait pas ou ne saurait pas mettre en pratique le gouvernement de la Charte, serait incapable de conduire et de guérir la France. Et ce n'est pas seulement sur les tentatives contre-révolutionnaires que l'Europe a porté un tel arrêt, c'est aussi sur l'inhabileté ou l'insuffisance des tentatives constitutionnelles.

Si donc l'Europe avait pensé que, de 1815 à 1820, les ministres qui ont gouverné la France avec l'appui des intérêts nouveaux, ne possédaient pas pleinement la science constitutionnelle, et commettaient des fautes graves, rien de plus simple. Je concevrais qu'elle eût redouté de la révolution, insuffisamment ou maladroitement dirigée, quelque nouvel écart. Elle aurait eu grand tort, je crois, d'intervenir, même en ce sens, d'une manière positive et directe; mais enfin elle fût demeurée fidèle au système de politique adopté par elle en 1814 et 1815, en présence des faits, et quand elle était dans la situation la plus favorable pour bien comprendre les nécessités et les événemens.

Mais, à en juger par ce qui se dit et paraît, ce n'est point là ce que fait maintenant la politique européenne. Après quatre années d'essais constitutionnels, la France ne lui a pas semblé

toute rassurante, ni la révolution parfaitement calme et pure. Aussitôt elle a oublié ce qu'elle avait vu, pensé, conseillé, fait elle-même en 1814 et après le 20 mars; elle a approuvé la marche rétrograde du ministère actuel vers l'ancien régime, et son alliance avec notre vieille aristocratie. Elle ne prêche plus la nécessité de satisfaire, mais celle de réprimer. Tout est changé à ses yeux; ni le danger, ni le salut, ni le mal, ni le remède, ne sont plus où elle les avait aperçus d'abord. Enfin elle semble se donner à elle-même le démenti le plus formel, et j'ajoute, le moins fondé.

Je ne suppose pas que des hommes si graves se prêtent légèrement à de telles métamorphoses, ni qu'à une époque antérieure ils manquassent de sincérité dans leurs opinions et dans leurs conseils. Un tel changement de vues ne peut s'expliquer que par le changement des choses mêmes. Depuis 1814, les nécessités et l'état de la France ont-ils en effet changé?

Quand la charte fut rendue, elle contenait, comme elle les contient encore, l'adoption du système représentatif, les élections, les débats publics des chambres, la liberté de la presse, enfin tous nos droits et toutes les formes de notre gouvernement. En pensant que la charte

c'est-à-dire, tout ce quelle contient était bon et nécessaire, les diplomates européens ne se sont pas promis sans doute que toutes les élections seraient toujours ministérielles, ou même convenables, que nulle parole violente ne retentirait à notre tribune, que la liberté de la presse ne ferait éclore nul mauvais journal, nul méchant pamphlet. Ils n'ont point rêvé une telle utopie. L'esprit d'opposition, les discours amers, les écrits licencieux, des élections scandaleuses même, tout cela a dû entrer dans leur prévoyance; et c'est malgré tout cela qu'ils ont eu raison de croire à la nécessité de la charte, et du gouvernement qu'elle instituait.

Qu'avons nous vu de plus? Certes, depuis le 20 mars qui ne changea point l'opinion de l'Europe, rien de pareil au 20 mars n'est survenu. Des choix qu'on doit blâmer ont été faits; de mauvais livres ont été publiés; de mauvais sentimens se sont laissés entrevoir; des désirs coupables n'ont pas craint de se montrer. Qu'y avait-il là d'imprévu et qu'on ne dût attendre?

On a ourdi des conspirations; des tentatives séditieuses ont éclaté. Qu'on me permette de répéter ce qui a été dit cent fois; c'est toujours au moment où la contre-révolution a paru me-

naçante, où le pouvoir s'est laissé croire incertain, que nous avons eu à déplorer ces désordres. Les années les plus constitutionnelles ont été aussi les plus régulières et les plus paisibles. 1816 a eu ses conspirations, et en a légué une à 1817. 1820 les a vues recommencer. N'y a-t-il donc là aucune révélation ?

Prétendrait-on que les conspirations, les essais de bouleversement sont inhérens aux pays libres ? Je pourrais dire qu'alors il ne fallait pas approuver la charte. Mais j'aime bien mieux nier le fait. On conspire partout et beaucoup plus contre les mauvais gouvernemens que contre les bons. L'Asie a vu plus de complots et de révolutions que l'Europe, et Constantinople y a été plus sujette que Paris. La dernière moitié du dix-septième et le dix-huitième siècles sont pour nous, à cet égard, une cause de grande erreur. Par un concours de circonstances très-singulières, et que je ne puis exposer ici, la France et une partie de l'Europe ont vécu tranquilles, et même heureuses, à cette époque, sous l'empire du pouvoir absolu. L'exemple est unique ; et quand on y regarde de près, on voit bientôt qu'on n'en saurait conclure ce qu'y cherchent certains esprits. La vraie conclusion de ces deux siècles, c'est la révolution, que ni le pouvoir des rois, ni le

bonheur même des peuples, n'ont pu empêcher ; et il faut bien qu'elle en dût résulter, car elle s'est faite. S'est-on flatté, je le demande encore, que la révolution s'apaiserait tout d'un coup au son de quelques promesses, ou même à la voix d'un congrès ? Il n'est donné qu'à Dieu seul de calmer ainsi les flots par la vertu de sa parole ; et les plus puissans rois, si sa sagesse ne les inspire, demeurent sans force contre les orages qu'il envoie sur eux. La contre-révolution, faible et vaincue, a bien conspiré en Angleterre contre Guillaume III et George I<sup>er</sup>. En France elle a conspiré, et les jacobins aussi, contre Buonaparte. Ni Guillaume III, ni George I<sup>er</sup>., n'ont succombé ; et tant que Buonaparte a paru satisfaire aux besoins nationaux, il a surmonté les complots de l'ancien régime, comme ceux des jacobins. Lorsqu'un système de gouvernement raisonnable en soi, et conforme aux intérêts généraux du pays, a été adopté, les conspirations, loin d'en détourner, ne sont qu'une raison de plus d'y persévérer, et d'y chercher le remède contre les conspirations elles-mêmes.

J'interroge vainement ce qui s'est passé en France depuis cinq années ; je n'y vois rien qui justifie, pour la politique européenne comme pour la politique française, ce chan-

pour obscurcir ses leçons? Le voile fatal est-il retombé sur les yeux du pouvoir? N'en sait-il pas plus aujourd'hui, ne possède-t-il pas plus de lumières et de prudence qu'il ne faisait en 1789?

Je ne puis assez m'étonner, je l'avoue, qu'après avoir vu, dans la révolution française, la nécessité du gouvernement représentatif, et, dans la restauration, le péril des espérances de l'ancien régime, la politique européenne ait eu besoin des révolutions d'Espagne et de Naples pour être avertie sur l'état actuel des peuples. Et je m'étonnerais bien davantage si, au lieu de la confirmer dans la sagesse que l'épreuve de la France semblait lui avoir enseignée, ces épreuves nouvelles la replongeaient dans l'aveuglement où elle avait vécu d'abord.

Se pourrait-il que les changemens qui éclatent ou s'annoncent chez nos voisins fussent si différens de notre révolution qu'on n'en dût pas porter le même jugement, ni les attribuer aux mêmes causes, et leur adapter les mêmes remèdes? N'y aurait-il en effet nulle conclusion à tirer de ce qui s'est passé chez nous, et les conseils de notre expérience seraient-ils là sans application? Cela seul pourrait expliquer que la politique européenne changeât de vues

et de conduite. Examinons de plus près ces événemens.

Un peuple a été soudainement envahi par l'étranger. Cet étranger lui a enlevé, par surprise, son roi, lui en a imposé un autre, lui a fait, pendant six ans, une guerre acharnée; ce peuple a résisté : ni la surprise, ni la défaite, ni l'occupation, ni l'inexpérience de la guerre, ni ses plus cruelles épreuves, ni ses plus longues incertitudes, rien n'a dompté son obstination ou rebuté son courage. Sans roi, sans lois, sans armées, sans généraux, il s'est constamment défendu, cherchant dans le réveil de quelques institutions de liberté une ombre de gouvernement, et revendiquant toujours son monarque avec son indépendance. Son indépendance lui a été assurée; son monarque a repris le trône. Qu'est devenu ce peuple? où est-il? a-t-il quelque part à ses affaires? est-il de quelque chose dans ses propres destinées? l'écoute-t-on? est-il heureux, honoré, calme, libre?... Je ne veux pas rappeler ce qui est passé. Les défenseurs de l'Espagne ne languissent plus sur les bords de la Tamise; les hommes qui ont sauvé l'honneur de leur pays et le trône de leur roi ne sont plus bannis des conseils du roi et du pays. L'oppression ne pèse plus sur le patriotisme; l'espérance est rendue

à ceux qui, dans le malheur, ne connurent pas le désespoir.

Je le dirai sans détour : si jamais une révolution s'est expliquée d'elle-même, c'est celle d'Espagne ; si jamais on a pu prédire des désordres, des réactions, des vengeances, des folies, c'est en parlant de l'Espagne qu'on a dû le faire. Je dirai plus : ces prédictions, l'Europe entière les a portées. On les a chuchotées dans les conseils des rois, comme elles ont retenti dans les écrits des libéraux. Personne n'a cru à la durée de l'état de choses qui régnait en Espagne, pas plus les diplomates prudents que les audacieux républicains. Tout le monde a pensé, tout le monde a dit que, tôt ou tard, une secousse serait inévitable, et que cette secousse s'opérerait au milieu du trouble, du sang, par la démence et la fureur. Eh bien, en ceci, on s'est trompé, jusqu'à présent du moins, et c'est déjà quelque chose. Le roi d'Espagne règne ; les chefs du parti patriote ne lui parlent et ne parlent de lui que dans un langage convenable et respectueux ; l'insulte est réprimée, la confiance est prêchée. Des ministres, des députés sont revenus de l'exil ou des galères, ne recommandant que l'oubli du passé, agissant avec prudence, et parlant de tout avec modération. Des tentatives séditeuses ont été commencées ;

elles avaient pour chefs, ambitieux ou égarés, des hommes que leurs actes récents devaient rendre populaires : elles ont été réprimées, et les cortès ont prêté au gouvernement le plus ferme appui. Et les décrets de cette assemblée qui se rapportent aux souvenirs du passé, aux *afrancesados*, aux *perses*, enfin, aux dissensions civiles, tendent évidemment à les abolir par la justice, non à les perpétuer par la vengeance. Je n'ai garde d'engager l'avenir. Les entreprises les mieux entamées éprouvent quelquefois de rudes échecs, et se dénaturent bien souvent avant de s'accomplir. Je ne doute pas qu'il n'y ait en Espagne beaucoup de germes de malheur et de trouble. Je n'ose espérer qu'ils seront partout et toujours étouffés. Il n'en est pas moins vrai que, jusqu'à ce jour, la seule prédiction qui n'ait pas été trompée est celle de la révolution elle-même; et c'est précisément de ce qu'on a prévu qu'on affecte de s'étonner et de s'effrayer; et on s'en effraye, bien qu'elle n'ait encore entraîné aucune des fatales conséquences qu'on avait jugées inséparables de l'événement.

Qu'oppose-t-on à de tels faits? On étale, avec complaisance, les vices de la constitution espagnole; on les explique, on les démontre, on fait des livres pour les mettre dans tout leur

jour (1). Oui, sans doute, ces vices sont réels; ils sont grands, plus grands peut-être que ne le soupçonnent ceux qui s'en prévalent; mais certes, ce n'est pas de leur part qu'un tel reproche devait être attendu, et ils ont eux-mêmes, depuis long-temps, pris soin de le

---

(1) Rien n'est plus remarquable en ce genre, que le petit ouvrage intitulé *De la constitution des cortès d'Espagne* (in-8°. de 107 pages, Paris, 1820), par M. de Haller, et que l'auteur a traduit lui-même de l'allemand. M. de Haller triomphe dans l'énumération des vices de la constitution espagnole; et, pour les démontrer, il emprunte indifféremment ses preuves, tantôt au droit divin, tantôt aux théories politiques modernes. Il va même jusqu'à dire que l'œuvre des cortès était radicalement illégitime, car cette assemblée ne se composait point de *représentans élus ou munis de pouvoirs par la nation*, phrase qui implique bien un peu la souveraineté du peuple; tant il est vrai que l'esprit de parti ne répudie aucune arme, et ne prend pas même la peine de regarder quelles sont celles dont il se sert. Mais dans l'écrit de M. de Haller, ce qui est plus grave que ses critiques, bonnes ou mauvaises, de la constitution de 1812, c'est sa colère contre les constitutions en général, et le conseil positif qu'il donne aux princes, de révoquer toutes celles qu'on a pu ou pourra leur arracher. Voici ses paroles: « à qui avez-vous promis ces constitutions? qui a reçu cette promesse? qui avait le droit de la recevoir au nom du peuple entier? si elles ne sont que le produit de votre libre volonté, vous pouvez les révoquer comme toute autre loi, les changer, les interpréter selon les intérêts de votre couronne inséparables de ceux du peuple, etc., etc. » (pag. 80). Ainsi, premier précepte du parti aux rois, : *ne jurez pas*; second précepte : *si vous avez juré, parjurez-vous*. Nous savions tout cela; mais il est bon qu'on l'imprime de temps en temps.

discréditer. Quoi ? ces hommes nous ont répété sans cesse que les constitutions écrites n'étaient rien , ne signifiaient rien , que les mœurs des peuples , l'habileté des gouvernemens , les sentimens , les habitudes faisaient seules les constitutions , et que les plus mauvaises devenaient excellentes quand l'état du pays en corrigeait les défauts , ou quand le pouvoir savait les manier ; et maintenant , parce qu'on a imprimé , à Madrid , sur un papier , quelques fausses doctrines , ou même des dispositions vicieuses , l'Espagne est perdue ! rien de bon ne s'y peut faire ! rien de sage n'en peut sortir ! Depuis quand donc les chartes écrites ont-elles pris , aux yeux de ces hommes , cette importance ? d'où leur est venue cette idée subite qu'elles décidaient irrévocablement du destin des peuples ? qu'ils y pensent : ils disent aussi que tous les anciens états d'Europe ont des constitutions , et qu'elles sont très-bonnes. Or il en est qui ont été écrites autrefois et dont les parchemins subsistent encore dans les chancelleries. Si on les soumettait au plus léger examen , je doute qu'elles le soutinssent à leur honneur ; on y trouverait , cela est certain , et des principes absurdes , et des réglemens impraticables. Que sait-on même si la souveraineté du peuple n'est pas écrite quelque part dans les vieux papiers

où sont rédigées quelques transactions constitutionnelles ? elle a été professée en Angleterre, en Suède , et je soupçonne que le roi de Danemarck pourrait bien tenir son pouvoir absolu de la souveraineté du peuple soulevé contre la tyrannie des barons. On admire cependant ces constitutions, et je pense aussi qu'elles ont pu produire de bons effets. Pourquoi donc traiter celle des cortès avec une sévérité si empressée ? Quant à moi qui lui reconnais de graves défauts, et qui n'ai pas cependant pour les chartes écrites le même dédain que nos adversaires, je me permettrai de leur emprunter quelque chose de leurs anciennes opinions ; je dirai , comme ils l'ont dit tant de fois et avec tant d'orgueil , que les mœurs des peuples , l'état de la société , la bonne conduite d'un gouvernement peuvent corriger les vices des institutions , en atténuer les fâcheux effets , et donner le loisir d'attendre qu'on sache ou qu'on puisse les réformer. Je souhaite de tout mon cœur qu'il en arrive ainsi à l'Espagne ; elle a adopté , sur des points importans , des doctrines dangereuses , des erreurs révolutionnaires : si elle les évite dans l'application , et s'en détrompe un jour dans la théorie , elle déjouera les espérances de ses ennemis , et leur prouvera qu'ils avaient raison jadis d'attacher,

au bon sens des peuples et au véritable esprit de liberté, plus d'importance qu'à ce qui est écrit dans un livre, ou même sur un parchemin.

Je le répète ; j'ignore ce que réserve à l'Espagne l'avenir ; je la connais trop peu pour en bien juger. Je vois encore beaucoup de raisons de craindre, et n'afficherai point une confiance follement passionnée ; mais il est certain que, de tous les événemens de ce genre, celui-là est, jusqu'ici, le moins violent et le moins irrégulier. La *grande charte* des Anglais a coûté plus cher et entraîné plus de désordres avant d'être obtenue du roi Jean, qu'il n'en a fallu à l'Espagne pour poser les fondemens de la monarchie constitutionnelle.

Je n'oserais tenir, sur la révolution de Naples, un langage absolument pareil. Ce n'est pas qu'elle se soit opérée, dans le royaume de Naples proprement dit, avec de grands déchiremens et de coupables excès. Là, comme en Espagne, on s'est hâté de contenir et de régulariser le mouvement. Il n'a point attaqué l'existence du trône ni troublé sérieusement la paix publique ; mais le caractère de ce peuple, tel du moins qu'il nous a été connu, ses antécédens, ses dispositions ne donnent pas les mêmes garanties. Sa situation en Italie rend la secousse

plus périlleuse. Les désordres de la Sicile sont un fâcheux incident. Enfin l'état antérieur du gouvernement n'a pas paru motiver et ne faisait pas prévoir, comme pour l'Espagne, un tel événement. En ce genre, ce qui est inattendu, ce qui ne se rattache pas à des causes grandes et claires, demeure douteux jusqu'à la conclusion. On dit que la révolution de Naples a été faite, non par un parti contre un autre parti, mais par des hommes de partis divers qui se sont réunis dans un but commun; cette circonstance serait heureuse; on ajoute que l'aristocratie et le peuple sont animés d'un sentiment plus ferme et plus sincère que beaucoup de gens ne le supposent : je désire qu'il en soit ainsi. La liberté est si bonne et si belle, elle est si évidemment aujourd'hui la seule source possible de justice et de repos, que rien n'égalerait le bonheur de la voir s'établir, sans se souiller, dans les lieux mêmes où elle semblait moins attendue.

Quant au Portugal, bien que le résultat ne soit pas encore atteint, sa situation est beaucoup plus simple : il poursuit le même but que l'Espagne, avec cet avantage qu'il n'a pas à s'affranchir d'un autre joug que celui de l'étranger. Il n'y a pas huit ans que c'était là le cri de l'Europe. Rois et peuples, ministres et soldats,

tous réclamaient l'indépendance nationale ; tous s'indignaient contre l'oppression des baïonnettes étrangères , des administrations étrangères ; et , même dans la France alors victorieuse , les esprits éclairés et généreux rendaient hommage à la justice de ce sentiment. Les souverains ont fait d'admirables proclamations pour l'échauffer dans le cœur des peuples , et les peuples ont eux-mêmes provoqué les souverains à revendiquer la dignité de leur pouvoir. Nulle puissance , nulle coalition n'ont hérité de Buonaparte ce privilège de l'injustice dont elles l'ont dépouillé. Les Anglais ne sont pas plus nationaux en Portugal que ne l'étaient les Français en Prusse ; et si l'Autriche entreprenait de changer , par la force , le gouvernement napolitain , celui-ci pourrait faire traire les déclarations sorties naguères de la chancellerie de Vienne , contre une intervention bien moins directe de l'étranger : il est difficile de faire mieux. Je sais fort bien que la raison et la justice ne décident pas seules de telles questions. Cependant , il est bon de les avoir pour soi , surtout lorsque tous , à très-peu de distance les uns des autres , ont eu besoin de les réclamer. La force a beau faire ; la vérité s'accrédite en passant rapidement de main en main ; et la force elle-même , quand

elle s'en est servié, en demeure un peu embarrassée. Grâce au ciel, c'est une chose rare, même dans le mal, que l'audace et l'habileté de Buonaparte.

Buonaparte seul, ou les héritiers du buonapartisme, s'il en était, pourraient concevoir la pensée d'employer la violence à dépouiller des peuples étrangers de l'indépendance qui leur a été rendue et de la liberté à laquelle ils aspirent. Ce serait une œuvre vraiment impériale que la tentative d'enchaîner ainsi l'Europe sous le joug d'un système uniforme et stationnaire. Buonaparte a tenté cette œuvre, et il était un homme des temps nouveaux, et il était seul, et il a échoué après quinze ans des plus puissans efforts. Je suis loin de croire qu'un pareil dessein entre aujourd'hui dans la tête d'aucun monarque ni d'aucune coalition de gouvernemens. Tous en ont ressenti et publiquement reconnu l'iniquité; et en même temps qu'ils ne veulent point ce que Buonaparte voulait, ils savent bien que ce que Buonaparte n'a pu accomplir, ne leur serait pas moins impossible.

Quel motif les engagerait donc à abandonner le système qu'ils avaient annoncé en 1814, et à ne plus se montrer qu'hostiles envers cet esprit nouveau qu'ils traitaient alors avec plus de douceur? Des armées sont intervenues dans le

gouvernement ; des concessions ont été arrachées par la force ; c'est l'argument qu'on fait valoir , et auquel on semble tout rapporter. Je n'aime pas plus qu'un autre la politique des soldats , et fût-elle bonne , je ne serais pas encore pleinement rassuré. Heureux aussi les peuples dont les souverains ont reconnu et accompli les vœux , sans que la violence influât sur leur décision ! C'est le plus beau spectacle et le plus grand bienfait qui puissent être donnés au monde. Mais le monde en a joui rarement , dans les temps même où il l'eût reçu avec le plus de joie ; et là aussi il pourrait bien y avoir quelque rêve d'une autre Utopie. Est-il un état libre et florissant dont l'histoire n'offre l'exemple de concessions ainsi obtenues , soit par la guerre , soit par les traités qui la suivent ? Ces guerres sont douloureuses , je le sais , et quand elles éclatent , le droit se range rarement tout entier sous un seul drapeau. Telle est l'infirmité des choses humaines que la justice et la vérité ne s'y rencontrent que morcelées et mises en pièces , pour ainsi dire , par des forces ennemies qui s'en disputent les fragmens. Mais , en déplorant cette condition de la terre , il faut savoir s'y résigner , et accepter le bien , même quand sa source n'est pas absolument pure ; car d'où le bien découle-t-il pur ? Que de peuples

n'auraient pas prodigué la rébellion si les gouvernemens ne leur avaient mesuré la liberté avec une imprudente avarice ! et puisqu'on est si frappé du péril de la force armée réclamant des constitutions , que ne l'est-on également des circonstances qui viennent d'accompagner des événemens ainsi provoqués ? Est-ce un général qui s'est servi de sa troupe pour usurper le pouvoir ? Est-ce une troupe qui a élevé son général pour se partager les dépouilles de l'empire ? On nous parle des prétoriens , des janissaires. Mais les prétoriens et les janissaires ont détrôné et proclamé des empereurs et des sultans. On ne les a pas vus humilier leurs armes devant le sénat , ni s'empresser de redemander les comices. Il y a, dans ce qui se passe de nos jours , quelque chose de bien nouveau et qui se refuse aux plus apparentes analogies. On dirait que les armées elles-mêmes sont sous la main d'une puissance supérieure qui les domine et s'en sert là où des instrumens plus appropriés à ses desseins ne savent ni les comprendre , ni les accomplir. N'est-ce donc rien encore que la rapidité, on pourrait dire la tranquillité avec laquelle se sont opérés des changemens si graves ? Pourquoi si peu de résistance ? D'où vient cette subite adhésion des peuples ? Enfin que l'on considère cet immense progrès

de la raison publique qui, au milieu du trouble même des premiers momens, se montre surtout frappée de la nécessité de maintenir l'ordre, de prévenir les réactions et les vengeances, qui, au lieu d'attaquer les anciennes dynasties, loin de les repousser, de les insulter, leur demande de se mettre à la tête de l'ordre nouveau, de le consacrer en s'y unissant, et se hâte ainsi de retenir la légitimité dont elle paraît comprendre tous les avantages. Il y a, dans cette seule circonstance, et dans les idées et les sentimens qu'elle suppose, un degré de sagesse bien supérieur à ce qui s'est manifesté autrefois en de telles occasions. Je le répète, l'avenir ne saurait être garanti; mille causes funestes peuvent empoisonner le présent; mais à coup sûr de telles révolutions ne sont ni celles de l'Orient, ni celles du Bas-Empire

Qu'on les redoute cependant, qu'on veuille les prévenir, je le conçois, et il n'est pas un ami sincère de la liberté qui regretterait de les voir s'opérer d'une façon plus calme et plus libre; mais quand l'heure est venue, je ne sais qu'un moyen de les empêcher, c'est de les accomplir : le pouvoir qui se refuse à la nécessité ne sait pas tout ce qu'il risque, ni tout ce qu'il perd. Les gouvernemens d'Europe n'en veulent-ils qu'au jacobinisme, à l'anarchie, aux erreurs

et aux sentimens subversifs de l'ordre social ; la victoire leur est facile : ce n'est pas au pouvoir , ce n'est pas à la légitimité qu'en veulent les peuples. Ils ont besoin d'être gouvernés avec justice , dans l'intérêt de la majorité , et de telle sorte que des carrières soient ouvertes à l'activité des esprits et des existences ; et ce besoin qu'ils ont eu toujours , maintenant ils s'en rendent compte ; et non-seulement ils s'en rendent compte , mais ils savent qu'ils ont droit à le voir satisfait ; et non-seulement ils savent qu'ils ont ce droit , mais ils sentent qu'ils possèdent la force de le réclamer. Le besoin , le droit , la force , aujourd'hui tout cela marche ensemble , tout cela est clair , avéré pour tous ceux dont l'imprévoyance ou un aveugle intérêt n'offusque pas la vue : est-ce tout cela que les gouvernemens d'Europe appellent révolutionnaire ? est-ce à la liberté régulière , à l'égalité de la justice qu'ils refusent leur assentiment ? est-ce là ce qu'ils voudraient réprimer , non-seulement chez eux , mais en France , en Espagne , dans toute l'Europe ? S'il en est ainsi , je l'avoue , l'avenir est très-sombre : les trônes ont beaucoup à risquer , les peuples beaucoup à souffrir ; le jacobinisme , le despotisme , la guerre civile , la guerre étrangère , tous ces fléaux ont des chan-

ces, et le monde, avant de retrouver le repos, peut subir les plus terribles épreuves.

Je n'aime pas les prédictions menaçantes. Je ne me prévaudrai point de tout ce qui pourrait, dès aujourd'hui, révéler le résultat définitif de pareils bouleversemens; c'est bien là cependant une des raisons qui conseillent aux chefs des peuples une conduite prudente. Il ne suffit pas de prétendre, il faut encore pouvoir; et que servirait même de commencer la guerre avec avantage si elle doit finir par des revers? La prévoyance sied surtout aux souverains, car ils forment une race permanente qui occupe une situation unique; ils ont besoin, plus que tous les autres hommes, de ménager l'avenir, afin qu'il ne les trouve pas en désaccord avec lui. Dans sa lettre à M. de Berstett, M. de Metternich pense qu'il importe par-dessus tout au pouvoir de *conserver intact tout ce qui est*; seulement ainsi, dit-il, on peut espérer de *recouvrer quelque chose de ce qu'on a perdu*. J'avoue que le soin d'arranger *ce qui est* de manière à demeurer en possession de *ce qui sera* me paraîtrait d'une politique plus habile; et, si je ne me trompe, la conquête de l'avenir a bien autant de valeur que la garde du passé.

Mais c'est du présent qu'il s'agit; c'est dans le présent que je veux me renfermer. La sainte

Alliance ne s'est pas proposé sans doute d'arrêter le développement du genre humain, et d'encadrer pour toujours les sociétés européennes dans les formes qu'elles avaient lorsqu'elle fut signée. Une telle vue serait directement contraire aux pieux sentimens du souverain qui s'est montré le principal auteur de ce traité solennel, car elle attenterait aux droits de la Providence elle-même. On peut considérer la sainte Alliance et la coalition qui en résulte sous un double aspect, l'un religieux et moral, l'autre appartenant à une politique plus temporelle. D'une part, les rois de l'Europe, l'empereur Alexandre surtout, frappés des excès et des maux de notre révolution, effrayés du déchaînement des passions violentes et de l'immoralité qui s'y sont associées, se sont promis de mettre l'Europe à l'abri des conséquences de nouveaux et semblables bouleversemens : ils se sont coalisés dans un dessein d'ordre et de paix. D'autre part, les anciennes aristocraties, qui croient leurs intérêts menacés par les tendances modernes, se sont hâtées d'entrer dans ce plan des souverains, espérant se couvrir ainsi de leur égide, et se dispenser de tout sacrifice en se portant les alliées du pouvoir. Ces deux élémens de la sainte Alliance méritent d'être considérés chacun à part.

Quant au premier, tant qu'il ne s'écartera pas de son but, tant qu'il ne se laissera pas subordonner à d'autres vues, il est louable et pieux. Presque toutes les coalitions ont eu pour objet l'iniquité et la guerre : il serait beau d'en voir une qui ne voulût que le maintien des bonnes règles et de la paix. Je ne suis point de ceux qui pensent que les rois et les peuples doivent vivre étrangers les uns aux autres, ou ne s'allier que pour le combat. Ce sont là les temps de barbarie. Mais si leur union détruisait leur indépendance intérieure, si elle enlevait aux nations et aux trônes leur liberté et leurs droits, ce ne serait plus un gage de paix, ce serait un pacte de tyrannie qui, pour porter un nom nouveau et plusieurs signatures, ne serait ni moins intolérable, ni moins odieux. C'est beaucoup que d'aspirer à jouer ici-bas le rôle de la sagesse divine. Qui possède sa science et sa vertu ? Nul souverain n'a jamais montré une telle prétention. Ils ont déclaré en même temps qu'ils voulaient la paix, et qu'ils respectaient l'indépendance des peuples ; toutes les paroles, tous les actes émanés du gouvernement de l'empereur Alexandre ont confirmé cette déclaration ; il l'a renouvelée récemment encore au sujet de l'Espagne : rien n'indique donc qu'il pût jamais approuver un emploi de la force que

nulle agression n'aurait provoqué. A part les périls d'une telle entreprise, elle serait en opposition formelle avec les sentimens qu'il n'a cessé de professer.

Tout ce qu'on doit donc désirer, c'est que jamais ces sentimens pieux, cet amour de l'ordre et de la paix, ne deviennent, à leur insçu, les instrumens de craintes moins respectables, de desseins moins purs. J'ai vu un temps où l'esprit de désordre se promettait quelque chose de ce que l'empereur Alexandre avait, disait-on, des idées libérales. Ce prince a déçu un tel espoir, et ne s'est point fait un aveugle artisan de révolutions. Il ne serait pas moins déplorable que l'esprit d'oppression, la haine des institutions justes et libres, se pussent flatter, en le trompant, d'obtenir son concours. Si l'état des divers pays de l'Europe lui était faussement représenté, si on s'appliquait à lui faire voir le mal où il n'est pas, et le remède où il est moins encore, l'erreur où il pourrait être induit serait d'autant plus affligeante, qu'elle serait plus sincère, et entraînerait des conséquences plus graves. Du reste, en refusant de se prononcer tout d'un coup sur les événemens de Naples, et en provoquant la réunion d'un congrès, l'empereur de Russie vient de prouver qu'il voulait considérer mûrement toutes

choses, et ne point se décider au gré de l'impatience des partis.

Que si de la politique morale, on descend à la politique temporelle, elle donne les mêmes conseils. C'est maintenant, comme toujours, l'intérêt commun des diverses puissances de l'Europe d'empêcher qu'aucune d'elles n'acquière une prépondérance excessive. Les terreurs qu'ont excitées la domination de la maison d'Autriche, et celle de Louis XIV, et celle de l'Angleterre, et celle de Buonaparte, sont très-légitimes. Le pouvoir absolu ne vaut pas mieux dans les rapports des nations, que dans leur régime intérieur. Il y tue également le repos et la liberté : or, tel est maintenant l'état du monde, que nulle grande guerre n'y peut éclater, qui n'amène très-probablement ce résultat justement redouté. Serait-ce l'Autriche, la Russie, l'Angleterre qui en sortiraient avec un excès d'influence et de force ? Je l'ignore, et les chances de cet avenir sont trop diverses pour qu'on puisse les démêler. Mais quant à ce fait général, que les avantages ne se répartiraient pas également et appartiendraient presque tous à l'une ou à l'autre des grandes puissances que je viens de nommer, il est indubitable. L'assujettissement de Naples rendrait l'Autriche maîtresse de l'Italie. La défaite du

Portugal et de l'Espagne les livrerait peut-être à l'influence anglaise. Si les peuples attaqués résistaient avec bonheur, l'Angleterre et l'Autriche en souffriraient beaucoup plus que la Russie ; il y a péril pour tous, même dans le succès.

N'est-ce pas, au contraire, un nouvel élément d'ordre et d'équilibre que la renaissance de l'Europe méridionale depuis long-temps presque anéantie ? C'est quelque chose de monstrueux, dans la constitution européenne, que la nullité de l'Italie et de l'Espagne. Si ces états avaient vécu, s'ils avaient été florissans et libres, Buonaparte n'eût pu tenter contre le nord de l'Europe ses ambitieux desseins. De là aussi seraient venues des résistances. Là il eût rencontré des obstacles, et les peuples menacés, des secours. C'est parce que sur ses derrières il n'avait rien à craindre, ni à ménager, qu'il a pu se jeter en avant avec tant d'impétuosité. Et n'est-ce pas une circonstance analogue qui fait en partie la force de la Russie ? contenue du côté de l'Asie elle serait moins menaçante pour l'Allemagne. Plus il y aura en Europe de Puissances réelles et capables d'intervenir dans les affaires, moins l'Europe aura à redouter la domination exclusive d'un peuple ou d'un souverain.

L'intérêt des grandes aristocraties européennes serait-il autre que celui des trônes et des peuples ? Je l'avoue , si elles ne sentent pas la nécessité de s'accommoder aux temps , si elles ne reconnaissent pas qu'une nouvelle aristocratie s'est formée qui les entoure , les presse , leur demande place , si elles ne savent entrer en partage avec ce tiers état conquérant qu'ont fait surgir les siècles et le travail , elles sont sérieusement menacées. Mais elles ont à choisir entre deux conduites : qui les oblige à tenir celle qui les perd ? L'aristocratie anglaise a su s'allier avec la nation ; le privilège s'est fait le patron du droit , et cette aristocratie a survécu aux révolutions comme aux changemens de dynastie. Elle a été glorieuse et forte. L'aristocratie française s'est isolée : libre jadis , elle n'a pas su respecter le trône ; asservie au trône , elle n'a pas su respecter le peuple : elle a péri. Quel mauvais génie pousserait les grands seigneurs , les grands propriétaires du reste de l'Europe à suivre son exemple pour courir les chances de son sort ? Pourquoi se persuaderaient-ils que la cause de notre ancien régime est maintenant la leur ? Ils n'ont pas fait les mêmes fautes , ils n'ont pas subi les mêmes échecs. Quelle imprudence pour eux qui vivent encore , de s'attacher à des

morts ! Quelle force l'alliance de la contre-révolution peut-elle leur fournir ? Elle ne fait que les signaler, les décrier d'avance, quand ils possèdent encore, chez eux et en eux-mêmes, de quoi prévenir le péril. C'est bien la peine d'adopter un drapeau, non-seulement offensif, mais vaincu ! L'Europe ne se souvient-elle donc plus de l'émigration ? N'a-t-elle pas déjà mesuré sa présomption avec sa faiblesse, l'aveuglement de ses prétentions et celui de ses espérances ? Que les aristocraties européennes ne saisissent-elles, au contraire, le moyen de salut qui leur est offert ? Déjà l'Espagne, bien que constituée, à ce qu'il semble, sur les bases les plus populaires, se montre, à cet égard, prudente et réservée ; on ne voit pas que l'aversion de l'ancienne noblesse possède le peuple ni les députés ; les discussions des cortès, et notamment celle qui vient d'avoir lieu sur les majorats, n'ont point ce caractère ; déjà même en France, les partisans de l'ancien régime le reconnaissent et y applaudissent, croyant, bien à tort sans doute, qu'il y a là pour eux quelque sujet d'espoir (1). Mais l'aristocratie de la Prusse, de la Saxe, de l'Autriche, n'est point dans la même position que l'ancienne aristocratie

---

(1) Voyez le journal des Débats du 25 septembre dernier.

française ; elle n'a pas besoin de faire une révolution pour reconquérir ce qu'elle n'a pas perdu ; il lui suffit de se conduire de façon à prévenir les révolutions qui lui feraient tout perdre. Que notre ancien régime s'efforce de rattacher sa cause à toutes celles qui lui offrent quelques points de contact , cela est simple ; il parle à toutes les aristocraties d'Europe le même langage qu'il parlait , en 1789 , au roi de France , qu'il adresse encore à tous les rois. A l'en croire , il n'est pas un trône , pas une supériorité sociale qui ne soient engagés à le défendre , c'est-à-dire à périr avec lui. Mais à moins du plus déplorable vertige , l'Europe aristocratique doit voir qu'elle n'est pas réduite à cette condition , et qu'il serait insensé de se lier aux faibles , quand on peut s'accommoder avec les forts.

Qu'on y regarde. Pour qui sait reconnaître et juger les faits , il n'y a , dans l'état actuel de la France et des peuples qui ont reçu ou se sont donné des institutions libres , nul motif légitime , nul intérêt bien entendu , qui puissent porter les souverains , ou même les aristocraties de l'Europe , à entrer en guerre avec l'ordre nouveau et à renouer , avec la contre-révolution française une dangereuse alliance. Il n'y a point là de solidarité ; une

conduite imprudente , aveugle , pourrait seule la faire naître ; et si par malheur une telle conduite était adoptée , la solidarité , après avoir redoublé les angoisses , ne sauverait pas , en définitive , ce qu'elle aurait d'abord compromis. Que serait-ce donc si je parlais des méfiances et des antipathies qu'exciterait nécessairement , chez des peuples déjà ébranlés , la vue d'un tel système de gouvernement et de semblables coalitions ? N'y a-t-il en Allemagne rien qui fermente ? et ce qui fermente s'apaisera-t-il si la direction de la politique extérieure imprime à la politique intérieure un caractère d'hostilité et de refus ? Pourra-t-on promettre encore des constitutions , même les plus imparfaites , lorsqu'au dehors on poursuivra l'esprit constitutionnel , lorsqu'on s'unira à ses ennemis ? Les peuples cesseraient alors de croire aux paroles et n'attendraient plus rien des retards ; l'espérance se laisserait , et la patience ne serait plus que l'œuvre de la force matérielle , c'est-à-dire du plus insuffisant et du plus fragile de tous les moyens de gouvernement.

Je ne puis croire que la politique européenne soit assez peu sage pour allumer un tel incendie , quand il est en son pouvoir de le prévenir.

Du reste, la situation du parti national en France est simple, et sa conduite tracée. Il possède les garanties et les institutions dont il a besoin, et si elles sont momentanément tombées en des mains peu fermes ou peu sûres, il a tous les moyens d'en reconquérir la jouissance et la garde. Deux choses lui sont donc à la fois commandées et possibles : l'une, de n'inspirer à l'Europe aucune crainte légitime, l'autre, de n'en rien craindre lui-même. Sans doute la France ne doit pas être un foyer de sédition et d'anarchie. Le roi de France et le peuple français y sont aussi intéressés que tous les rois et tous les peuples. La licence, le scandale, la révolte, ne nous valent pas mieux au dedans qu'au dehors, et notre liberté n'y gagnerait pas plus que notre indépendance. Nous voulons un gouvernement régulier, le seul où les nations soient heureuses, où les individus vivent libres. Nous savons que la légitimité nous est bonne contre les terreurs réelles ou feintes de l'étranger, aussi bien que contre les divisions intestines. Il est du devoir des patriotes de ne fournir à leurs ennemis extérieurs ou intérieurs, ni raisons valables, ni prétextes spécieux. Nous sommes assez forts pour repousser le secours de l'imprudence et de la violence; elles nous compromettraient au lieu de nous servir. Les

affaires d'un pays libre ne se mènent point comme les révolutions, par le désordre, les essais hasardeux, l'esprit de trouble et d'aventure. Il y faut de la prévoyance, du sang-froid, de la suite, et cette force qui résulte d'une organisation publique et bien entendue, non l'ardeur aveugle qui se répand en menées sourdes, en projets divers, en espérances tumultueuses et impatientes. Si la politique européenne ne repousse que la démence et l'anarchie, nous sommes d'accord avec elle; nous savons comme elle que là ne sont ni le bonheur ni la liberté. Nous ne courrons point après les fautes qui nous rendraient suspects aux hommes sages, et, s'il s'en commet, nous travaillerons à les réparer. De fausses théories, de mauvais sentimens, de coupables desseins peuvent se glisser sous de beaux noms dans le parti français : quand et où cela n'est-il pas arrivé? Il faut les dénieler, les combattre et les vaincre. Je le répète, nous en avons besoin, fussions-nous seuls en Europe, et à plus forte raison quand l'Europe veille sur nous.

Avec cette conduite et à ce prix, nous devons, nous pouvons ne rien craindre; on ne viendra pas nous disputer un repos que nous saurons maintenir, une liberté dont nous saurons user; on s'accoutumera à ne pas prendre

pour des secousses révolutionnaires les agitations naturelles du régime constitutionnel. L'étranger, à tort ou à raison, intervient toujours dans un gouvernement faible et indécis, et son intervention aggrave toujours le mal qui l'a attirée ; elle excite les méfiances, ouvre aux soupçons les plus bizarres un champ illimité, soulève à la fois les plus absurdes alarmes et les mécontentemens les plus légitimes. L'étranger est-il sincère ? il manque alors absolument son but, car il affaiblit ce qu'il veut fortifier, il irrite ce qu'il veut calmer. Peut-on douter de sa bonne foi ? le danger devient plus grand et le remède plus difficile. Ce serait folie à un gouvernement de prétendre s'isoler du reste de l'Europe ; mais qu'il soit honoré et respecté de ses peuples, il aura assez fait pour ne pas subir l'influence de ses voisins ; et si cette influence aspirait à devenir illégitime, si, dans la paix ou par la guerre, elle menaçait les droits du trône ou ceux du peuple, on verrait alors ce que peuvent, dans leur union, les gouvernemens qui tiennent à leurs peuples, les peuples qui tiennent à leur gouvernement.

Une seule et dernière conclusion me reste à tirer. Cette sécurité que l'Europe réclame sur le compte de la France, et cette liberté que la France a droit de réclamer en Europe, un mi-

nistère national peut seul les procurer, et nul ministère national ne peut chercher ses alliés dans le parti qui a toujours invoqué, à l'appui de sa faiblesse, le secours de l'étranger. Ici donc, comme partout, ce parti ne peut rien pour la France ni pour l'Europe; il met en péril et le repos qu'on nous demande et l'indépendance que nous demandons. Ici, comme partout, les intérêts du trône et du peuple, de la légitimité et de la France nouvelle, de la liberté et de la paix, sont inséparables, sont les mêmes. Et la France et l'Europe, et le peuple et le trône, et le présent et l'avenir, ont un égal besoin que ces intérêts demeurent enfin reconnus et victorieux.

## CHAPITRE X.

De l'influence des chambres sur la chute et la formation des ministères.

**J**E ne me propose pas de traiter la question indiquée par le titre de ce chapitre ; c'est celle du gouvernement représentatif tout entier : je veux seulement offrir, à ce sujet, quelques réflexions qui s'appliquent aux circonstances actuelles, et me semblent nécessaires pour compléter ce que je viens de dire sur notre situation.

Tout gouvernement a des ennemis et rencontre des obstacles : pour les surmonter, c'est peu de s'appeler le gouvernement, il faut l'être en effet ; et, pour l'être, il faut posséder quelque part un point d'appui, recevoir de telle ou telle source une force qui donne vie au pouvoir, et lui fournisse les moyens de soutenir la lutte avec avantage. L'autorité ne se fonde point en l'air ; elle ne peut vivre de sa propre substance : isolée, vainement elle paraît avoir en main les revenus publics, une administration, une armée, tous les instrumens d'action ; ils s'arrê-

tent, se dissolvent et lui échappent si elle ne peut faire circuler dans ces machines un principe de vie qui ne leur est point inhérent, et doit venir d'ailleurs.

La plus puissante de toutes les forces, le plus solide de tous les points d'appui, ce sont sans contredit les besoins et les intérêts nationaux, le vœu présent et réel de la majorité des citoyens. Quand le pouvoir a compris ces intérêts et s'en est porté le garant, quand il a entendu ce vœu et se montre habile à l'accomplir, qu'il soit aux mains d'une assemblée, d'un ministère ou d'un homme, il est fort, et peut affronter ses ennemis.

Qui a donné au cardinal de Richelieu, à Louis XIV et à Buonaparte, la force de dompter, ceux-là une grande aristocratie, celui-ci une révolution terrible? Ils avaient compris que la société aspirait au repos, qu'elle repoussait surtout le trouble, la violence et cette multitude de petites tyrannies locales sous lesquelles elle avait gémi; ils se chargèrent de répondre à ce besoin public; ils furent les hommes de leur temps, et le temps leur prêta ses vœux, ses instincts, ses tendances, ses idées. Ainsi poussés et soutenus, ils triomphèrent de toutes les résistances.

Quand des assemblées ou des conseils ont eu

la même force que ces hommes, elles l'ont due à la même cause.

Le gouvernement représentatif est institué pour concentrer et manifester ces nécessités, ces tendances sociales, et en remettre la force aux mains de ceux qui sauront les reconnaître et les satisfaire.

C'est donc le but et le résultat de l'existence seule des chambres, qu'elles travaillent sans cesse à former le gouvernement qui convient au pays, et que le gouvernement, formé par elles, puise à son tour dans leur sein son énergie et sa stabilité.

En pareil cas, si un homme survient qui, par la seule supériorité de son génie, comprend les besoins des peuples, et soit capable d'y répondre par le pouvoir, que cet homme ne s'inquiète pas des assemblées. Fausses, il les domptera ; sincères, il en fera son instrument.

Si cet homme ne se rencontre point, s'il ne se produit pas de lui-même et par la vertu de sa nature, le gouvernement représentatif le cherchera jusqu'à ce qu'il l'ait trouvé ou créé ; et ce gouvernement sera plus ou moins calme, plus ou moins facile, selon qu'il réussira plus ou moins complètement dans cette recherche ou cette création.

Contester aux chambres une influence déci-

paniques ; il sait épier un adversaire confiant , et miner par la sappe ce qu'il ne pourrait emporter d'assaut. Contre de tels moyens, c'est peu d'être au fond le plus fort ; il faut encore que la force se concentre, se régularise, se manifeste dans toute sa supériorité, et agisse avec suite, avec opiniâtreté, avec ensemble. C'est dans les chambres que peut s'opérer cette organisation de la puissance nationale. C'est là que les intérêts publics viennent éclater dans toute leur évidence, et parler avec toute leur autorité. Et ce n'est pas trop de leur présence certaine, ce n'est pas trop de leur action bien réglée pour mettre les ministres les plus sincères en état d'accomplir ce que demande le pays.

Et comme ce que le pays demande, il doit nécessairement l'obtenir, rien n'importe plus que de le lui assurer par des moyens réguliers, de peur qu'il ne le cherche par d'autres voies. J'ai entendu déplorer plus d'une fois l'influence des chambres, comme déjà excessive. Quoi ! les influences constitutionnelles, légales, publiques, sont-elles parmi nous si nombreuses et si puissantes qu'on soit si pressé de s'en effrayer ? Je serais bien plus enclin à déplorer leur rareté ou leur faiblesse, et l'autorité des chambres me paraît aujourd'hui le plus sûr instrument de du-

rée et de repos. Qui oserait affirmer que , dans les cinq ans qui se sont récemment écoulés , sans le gouvernement représentatif , sans cette tribune où le présent vient se soulager , et où l'avenir se laisse entrevoir , sans l'action des chambres sur les affaires et sur le public , nous ne serions pas déjà tombés en proie aux plus déplorable désordres ? Par où l'autorité eût-elle été avertie , et la contre-révolution contenue ? Quelle satisfaction eût été donnée , quelle espérance se fût offerte aux alarmes et aux besoins des peuples ? Si nos intérêts avaient partout des garanties et des protecteurs , s'ils possédaient divers organes pour s'exprimer ou se faire respecter , je concevrais , sans les partager , les craintes dont je parle. Mais les chambres sont maintenant le seul lien qui unisse la société et le pouvoir , et les contiennent l'un par l'autre. Affaiblissez leur influence ; la société et le pouvoir s'éloignent , s'isolent , ne se connaissent et ne se pénètrent plus. Est-il un état plus périlleux , plus près de devenir fatal ? Et pourquoi donc l'ancienne société française s'est-elle dissoute ? pourquoi la révolution l'a-t-elle brisée avec si peu d'effort ? n'est-ce pas parce que tous les liens qui unissaient jadis le gouvernement et les peuples s'étaient dissous eux-mêmes ? États généraux ,

états provinciaux, parlemens, libertés municipales, tout cela avait péri ou n'existait plus qu'en apparence; rien de tout cela n'influa plus en réalité sur les destinées de la patrie. Le trône et le pays se sont-ils bien trouvés de cet abaissement de toutes les forces légales, de cette disparition de toutes les influences régulières? Nous ne regrettons point que cela soit tombé; nous pensons que les chambres et le gouvernement représentatif valent beaucoup mieux que l'ancien système; mais on ne contestera pas du moins qu'ils en tiennent la place, et que cette place doit être occupée.

Que les chambres l'occupent donc dans toute la plénitude de leurs droits; que les résultats naturels de leur présence soient acceptés; on y gagnera beaucoup en sécurité et en crédit. C'est par les chambres que les erreurs publiques peuvent être dissipées et les passions publiques contenues; c'est là que les esprits les plus préoccupés viennent apprendre à connaître les difficultés des choses; c'est là que les caractères les plus fougueux viennent subir la contradiction et se modérer, ou se discréditer s'ils ne se modèrent; c'est là que les prétentions de coterie, les espérances de faction, les confiances de parti viennent se soumettre

à l'épreuve de la publicité et du débat. Il n'est pas, j'en suis convaincu, un seul député qui ne sorte de chaque session avec plus de lumières, de raison, d'expérience qu'il n'y en avait apporté; il n'est pas une session qui n'ait fait faire à la France des progrès réels dans l'intelligence de ses affaires, de sa situation et de ses véritables intérêts. N'est-ce donc rien que de tels effets? Et, s'ils sont déjà visibles, de quel droit redouterait-on déjà l'influence qui les a produits?

Pour moi, je l'avouerai, loin de la redouter, je crois très-désirable qu'elle s'étende et s'affermisse. Elle peut seule dompter la contre-révolution, et nous sauver de l'anarchie en nous procurant, par l'ordre actuel, cette sécurité, cette liberté que nous avons droit et besoin d'obtenir.

Aussi tous les efforts des hommes éclairés et des bons citoyens doivent-ils tendre, selon moi, d'une part à maintenir, de l'autre, à développer ce système tutélaire. Par l'effet des circonstances, le gouvernement représentatif nous a été donné tout autrement qu'il ne s'est introduit chez les peuples qui le possèdent. En Angleterre et en Amérique, l'arbre est sorti de ses racines; l'édifice s'est élevé sur d'anciens fondemens. Non-seulement les habitudes et les mœurs, mais encore les institutions élémen-

taires qui se lient au régime représentatif, l'ont précédé et produit. Les cours de comtés, les grands jurys, la police des juges de paix et des constables, les élections de villes, de corporations, toute cette organisation délibérante et active de la société a marché de front avec le parlement. Les progrès du système représentatif ont été successivement amenés par les intérêts et les idées des peuples. Chaque besoin nouveau a provoqué un développement des institutions supérieures. Chaque développement est arrivé à son jour et à mesure qu'il devenait nécessaire ou possible. Il est vrai de dire que, dans cet enfantement bien plus que séculaire, la société a souvent lutté et beaucoup souffert. Nous voyons aujourd'hui l'édifice dans son ensemble, et nous oublions tout ce qu'il a coûté de douleurs et d'efforts. Nous sommes tentés d'attribuer à la sagesse humaine cette marche progressive qui a été le fruit de la seule nécessité. Mais enfin tel est le fait et il faut le reconnaître. Pour nous au contraire le gouvernement représentatif nous est arrivé d'en haut. Il s'est superposé sur un pays qui l'implorait et ne l'avait pas créé. Aussi en avons nous reçu les grands linéamens, les formes générales, avant d'en posséder les élémens primitifs et plus inaperçus. Je ne pense pas qu'au fond ceci

soit très-fâcheux ; et peut-être quand nos institutions se seront complétées et affermies , s'apercevra-t-on qu'à tout prendre nous les avons payées moins cher que nos voisins. Tel a été d'ailleurs pour nous le cours naturel des choses. Mais il en résulte , dans le présent , cet inconvénient que nous nous jugeons plus avancés que nous ne sommes. L'apparition subite du système représentatif , avec ses principaux caractères , nous abuse sur sa réalité. Il nous semble complet et fort parce qu'il est là , devant nous , tel à peu près qu'on trouve son image dans les livres ; et nous lui demanderions volontiers d'être déjà pour nous tout ce qu'il doit être , quand nous avons encore si peu fait pour lui. La conquête de la liberté est quelque chose de plus laborieux , et la science n'en est pas si simple. Chaque année nous apportera la révélation de quelque lacune et la demande de quelque effort. Déjà le besoin de certaines améliorations s'est fait avouer. La session dernière a vu augmenter le nombre des députés et fortifier ainsi la chambre élective. Le temps nous indiquera encore , dans nos institutions , bien des vides à remplir , des changemens à opérer , des impossibilités à faire disparaître. Et l'on peut assurer d'avance que le but de ces réformes , le résultat de ces

progrès seront toujours d'unir plus étroitement le gouvernement et les chambres, de fondre les grands pouvoirs l'un dans l'autre, et de leur donner par-là plus d'unité, plus de consistance, avec plus de nationalité. Le cours seul des événemens amènera la société à se constituer de telle sorte que, par son intervention dans les affaires, elle produise le gouvernement qui lui convient; et en même temps, et par les mêmes influences, le pouvoir sera poussé à se constituer lui-même de manière à remplir toute sa mission et à satisfaire aux besoins de la société. S'il est vrai que l'initiative des lois doive être communiquée aux chambres et s'exercer dans leur sein, que l'action du système représentatif soit encore entravée par des obstacles qui la dénaturent, que les conditions d'âge pour l'éligibilité soient trop élevées, que le renouvellement intégral soit préférable aux élections partielles et annuelles, ces vérités se feront faire place à mesure qu'elles deviendront des nécessités. Je me propose d'examiner un jour, sous le point de vue de cet avenir, l'état présent de notre établissement constitutionnel, en le considérant et dans ses principes, et dans son application la plus positive. Les événemens font les institu-

tions , et les institutions , à leur tour , exercent sur les événemens un empire très-réel. L'étude des institutions elles-mêmes , des lois naturelles qui leur sont inhérentes et déterminent leur tendance , est donc d'un grand intérêt dans un pays libre ; et , loin de demeurer étrangère aux réalités , elle se lie intimement à la pratique des affaires , en dévoilant clairement la contexture et le jeu des ressorts actifs du pouvoir.

Plus on avancera dans cette étude , plus le cours des choses rendra la vérité claire et puissante , plus on reconnaîtra , j'en suis convaincu , que le seul moyen de fonder ensemble le trône et la charte , l'ordre et la liberté , c'est d'accepter et de constituer avec régularité , et dans toute son étendue , l'influence des chambres sur le gouvernement.

Aujourd'hui , et au milieu de la lutte si vive de la France nouvelle et de la contre-révolution , c'est de cette lutte elle-même que nous devons surtout nous occuper. Tout doit être subordonné au besoin de la soutenir avec succès ; et bien que les lois n'y soient point inutiles , les actes et la pratique journalière du gouvernement y sont plus efficaces que les lois. Ce fut peut-être en 1819 l'erreur des hommes qui provoquaient avec sincérité un

grand développement de nos institutions , de croire trop tôt que l'ancien régime était hors de combat et l'ordre nouveau en pleine possession du pouvoir. Ils voulaient lui en garantir la bonne et régulière jouissance ; ils pensaient que la révolution devenue maîtresse devait cesser de se conduire d'une façon révolutionnaire ; et en cela ils avaient raison . Mais peut-être la condition fondamentale d'un tel progrès n'était-elle pas encore accomplie ni le point de départ assez sûr. Peut-être fallait-il prévoir qu'on ne pouvait toucher un peu fort à l'établissement constitutionnel sans l'ébranler , et sans courir le risque d'ouvrir quelque porte à la contre-révolution toujours en embûche. Je ne pense point que les essais dont je parle aient déterminé , en aucune manière , les événemens qui sont survenus. Ces événemens avaient des causes bien antérieures et bien autrement puissantes , qui les provoquaient indépendamment de toute méditation constitutionnelle. L'ancien régime n'était pas assez vaincu pour laisser échapper les élections de 1819, et le déplorable attentat du 13 février, sans essayer d'en retirer quelque avantage. Maintenant il a fait son effort. Si les élections qui s'approchent portent contre lui leur arrêt , sans doute il ne renoncera point ; mais peu de

chances lui seront laissées ; et nous en aurons beaucoup pour ressaisir la garde de ce qui appartient légitimement à la France nouvelle, le trône et la liberté.

1

2

## NOTE PREMIÈRE.

LE lecteur trouvera probablement ici , avec intérêt , le tableau de cette singulière situation tracée par lord Clarendon lui-même dans ses *Mémoires particuliers sur sa vie* , ouvrage peu connu , et qui contient beaucoup de détails curieux.

« Dans la précédente session du parlement , dit Clarendon , lord Ashley , par indifférence en matière de religion , et lord Arlington par affection pour les catholiques romains , avaient engagé le lord garde du sceau privé , qui penchait vers les presbytériens , à proposer au roi de tolérer la liberté de conscience. Ils se fondaient sur deux motifs : premièrement « la probabilité de la » guerre avec la Hollande , quoiqu'elle ne fût pas encore » déclarée ; et , dans ce cas , l'inconvénient et le danger » qu'il y aurait à persécuter pour cause de religion. Ils » établissaient , en second lieu , que les non-conformistes » de toutes les sortes avaient été tellement effrayés du » dernier bill contre les conventicules , et de la chaleur » que manifestait le parlement pour tout ce qui avait rapport à l'église , qu'ils se trouveraient heureux de pouvoir acheter , à un prix raisonnable , la liberté de sui-

» vre leur conscience. Ainsi , en supposant que le parle-  
 » ment consentît à donner au roi le pouvoir d'accorder,  
 » à ceux en qui il reconnaîtrait des dispositions pacifi-  
 » ques, la permission de suivre, sans s'exposer aux pei-  
 » nes portées par les lois, la religion la plus conforme à  
 » leur croyance, il en devait résulter pour le roi un bon  
 » revenu annuel, et dans le royaume s'établiraient so-  
 » lidement la concorde et la tranquillité. » Ils avaient  
 dressé un état dans lequel était calculé ce que chaque  
 catholique romain pourrait consentir à payer annuelle-  
 ment pour le libre exercice de sa religion, et ainsi des  
 autres sectes. D'après leur estimation, le revenu résultant  
 de cette mesure se serait en effet élevé chaque année  
 à des sommes considérables.

» Le projet et les argumens dont il était appuyé plurent  
 fort au roi, qui désira que ses deux ministres préparas-  
 sent le bill; ce qu'ils firent en effet très-promptement. Il  
 était court, et on n'y faisait aucune mention des avan-  
 tages que le roi pouvait en retirer, si ce n'est celui « d'as-  
 » surer la paix et la tranquillité, et d'être entièrement  
 » le maître de suivre son propre jugement dans le  
 » choix des permissions à accorder; » ce qui fut égale-  
 ment approuvé. Et, quoique jusqu'alors la chose eût été  
 conduite avec beaucoup de secret, pour empêcher qu'elle  
 ne parvînt à la connaissance du chancelier et du trésorier,  
 qu'on était bien sûr de n'y pouvoir jamais faire

consentir, le roi résolut de la leur communiquer; et, comme le chancelier était alors malade de la goutte, ce fut à *Worcester-House* que s'assembla le comité ordinaire, et l'on y appela le garde du sceau privé et lord Ashley, qui, jusqu'alors, n'avaient pas fait partie de ces réunions.

» Le roi informa le comité du sujet de cette conférence, et fit lire le projet de bill. Ceux qui en avaient eu l'idée développèrent leurs motifs comme ils le jugèrent à propos; leur principal argument était « qu'il ne pouvait y avoir aucun danger à se confier au roi, dont le zèle pour la religion protestante était si bien connu qu'il ne tomberait en l'esprit de personne qu'il pût vouloir user du pouvoir qui lui serait confié, autrement que pour le bien et l'avantage de l'église et de l'état. » Le chancelier et le trésorier, comme on l'avait prévu, combattirent très-vivement le projet de bill, et employèrent un grand nombre de raisonnemens pour en dissuader le roi, « comme d'une chose qui n'obtiendrait jamais l'assentiment des deux chambres, ni peut-être d'aucune des deux, mais qui les disposerait toutes deux, ainsi que le peuple en général, à le soupçonner d'affection pour les papistes; ce qui ne serait bon ni pour lui ni pour eux; » ajoutant « que tout le monde savait bien qu'il n'était pas disposé à favoriser aucune des autres factions. » Mais les discours de ceux qui

soutenaient l'opinion opposée prévalurent, et sa majesté déclara « que le bill serait présenté à la chambre des » pairs, comme venant d'elle-même et en son propre » nom ; et qu'il espérait que sa volonté ayant été si clairement manifestée à toutes les personnes alors présentes, aucun de ses serviteurs ne parlerait contre, » mais qu'en cas de dissentiment ils s'absenteraient ou » garderaient le silence. » A quoi les deux lords répondirent « qu'il ne s'absenteraient point à dessein ; et que, » dans le cas où ils se trouveraient présents, ils espéraient » que sa majesté voudrait bien les excuser, s'ils ne pouvaient s'empêcher de parler selon leur conscience et leur » jugement. » Ce qui parut déplaire à sa majesté, mais fut beaucoup plus agréable à ceux qui avaient dressé le plan que ne l'aurait été l'adhésion des deux ministres.

» Peu de jour après le chancelier étant toujours hors d'état de sortir de sa chambre, le bill fut présenté à la chambre par le lord garde du sceau-privé, comme par l'ordre du roi et approuvé par lui ; en conséquence il obtint une première lecture. Lorsqu'il eut été lu le trésorier parla contre, déclarant « qu'il ne pouvait être » ni adopté, ni même pris assez en considération pour » obtenir une seconde lecture, attendu que c'était un » projet formé contre la religion protestante et en faveur des papistes ; » ajoutant à cela des réflexions piquantes contre ceux qui avaient parlé pour la mesure.

Beaucoup d'évêques parlèrent dans le même sens, appuyant le rejet d'une grande quantité de solides argumens. Cependant on fit observer que, « comme il était » avoué que le bill avait l'assentiment particulier du » roi, ce serait une chose inouïe que de lui refuser une » seconde lecture. » Et, pour qu'il n'y eût pas de danger de surprise, ce qui pourrait arriver si on le lisait dans une chambre peu nombreuse, il fut déclaré « qu'on » le lirait une seconde fois, à jour nommé, à dix heures » du matin, ce qui satisfait tout le monde.

» Pendant cet intervalle on prit beaucoup de peine pour résoudre individuellement différentes personnes à l'approuver, et quelques-uns des évêques furent vivement repris de s'être opposés à la prérogative royale; on leur fit même entendre « que s'ils s'obstinaient dans leur op- » position, ils auraient lieu de s'en repentir. » Ils répondirent à cet avertissement, comme l'ordonnaient la sagesse et la probité, et n'en furent nullement ébranlés. On ne dit pas hautement, mais on insinua « que le bill avait été revu; » quelques-uns dirent, « dressé par le chan- » celier, » et on affirmait qu'il ne serait pas contre. Ce bruit était propagé en confidence, et obtenait ou non quelque crédit, selon que le chancelier était plus ou moins connu des personnes auxquelles parvenait une semblable assertion; en sorte qu'il se crut obligé de faire positivement connaître son opinion. Le jour fixé pour la seconde lecture,

il alla, souffrant et avec difficulté, occuper sa place dans la chambre. Là, après la seconde lecture, il était naturel qu'il proposât le renvoi du bill à un comité. Plusieurs évêques, et d'autres, parlèrent avec violence contre le bill, comme tendant à saper la religion.

» Le lord trésorier, avec tout le poids qui accompagnait d'ordinaire ses discours, en fit voir les funestes conséquences, démontrant « que ce n'était au fond qu'un projet pour obtenir de l'argent aux dépens de la religion, projet qu'il ne croyait point partagé ni même connu du roi, mais appartenant seulement à ceux qui l'avaient formé, et sur lequel pouvaient avoir été trompées des personnes bien intentionnées. »

» Le lord garde du sceau privé, soit qu'il eût observé la contenance de la chambre, soit qu'il ne voulût pas risquer sa réputation dans une pareille entreprise, avait abandonné la partie dès le premier jour, et ce jour-là il n'éleva pas la voix. Mais le lord Ashley tint ferme; il parla souvent, et avec une harmonie de langage et de prononciation qui attirait l'attention. Il dit « qu'il était bien malheureux pour le roi qu'une chose si importante pour lui, une prérogative que peut-être on devrait regarder comme inhérente à sa couronne, indépendamment de toute déclaration du parlement, ne trouvât d'appui que dans des hommes de peu de puissance comme lui qui ne servait S. M. que de loin,

» tandis que les grands officiers de la couronne jugeaient  
 » convenable de s'y opposer ; ce qui l'étonnait d'autant  
 » plus que personne ne connaissait mieux qu'eux l'iné-  
 » branlable fermeté du roi dans sa religion , et de quelles  
 » tentations elle avait triomphé ; en sorte qu'il ne pou-  
 » vait être jugé indigne à cet égard d'une confiance  
 » même beaucoup plus grande que celle qu'on lui mar-  
 » querait par l'adoption du bill. »

» Le chancelier n'ayant pas été présent aux débats du  
 premier jour , avait d'abord jugé convenable de garder  
 le silence ; mais voyant que la chambre paraissait désirer  
 de connaître son opinion , il se leva et dit : « que per-  
 » sonne ne pouvait mieux que lui , s'il était nécessaire  
 » ou à propos de le faire en ce moment , rendre témoi-  
 » gnage de la fermeté du roi dans sa religion , et de ses  
 » lumières sur la constitution et les fondemens de l'église  
 » d'Angleterre , ayant été plus que personne témoin des  
 » nombreux assauts qu'il avait eu à soutenir à cet égard ,  
 » et des nombreuses victoires qu'il avait remportées ; et  
 » que , par conséquent , si la question était de savoir à  
 » quel point on devait se fier au roi relativement à  
 » l'objet dont il s'agissait , il n'hésitait pas à déclarer  
 » qu'il le croyait plus digne de cette confiance qu'homme  
 » du monde. Mais il n'y avait rien dans le bill qui  
 » pût donner lieu à cette question , au moyen de la-  
 » quelle on avait confondu toutes les notions de religion,

» et créé un chaos politique destiné à bouleverser la re-  
 » ligion et le gouvernement ; il s'agissait de savoir , non  
 » pas si le roi méritait qu'on lui confiât un pareil dépôt,  
 » mais si le dépôt était digne du roi. Ce n'était pas une  
 « chose sans exemple que de voir les rois, pour échapper  
 » à la gêne et aux importunités que leur attireraient les  
 » droits et les pouvoirs remis entre leurs mains , se dé-  
 » pouiller volontairement d'une portion de leur autorité  
 » et la remettre à des personnes de leur choix. Il trou-  
 » vait donc déraisonnable et illicite de confier au roi un  
 » pouvoir dont personne n'imaginait qu'il voudût user  
 » par lui-même , et qui cependant l'exposerait chaque  
 » jour , à toutes les heures , à des importunités qui  
 » lui seraient d'autant plus fâcheuses que , doué d'un  
 » naturel plein de bonté et de générosité , il ne connais-  
 » sait rien de plus pénible que la nécessité de refuser. »

» Quelques passages du discours de lord Ashley ayant  
 paru au chancelier renfermer contre lui des personna-  
 lités désobligeantes , celui-ci dans la chaleur du débat  
 laissa échapper imprudemment quelques expressions que  
 long-temps après on a eu soin de rappeler pour en faire  
 usage contre lui. S'appliquant à faire sentir combien ce  
 bill était étrange et illimité , il avait dit : « que c'était  
 établir le *ship money* (1) dans la religion , et que , s'il

---

(1) *Taxe sur les vaisseaux* , établie et levée arbitrairement par Charles 1<sup>er</sup>. , et qui avait été l'ône des causes de la guerre civile.

» passait , le docteur Goffe ou tout autre apostat de l'é-  
 » glise d'Angleterre pourrait y être nommé évêque ou  
 » archevêque puisqu'il serait dispensé de tout serment ,  
 » signature ou observation des statuts. » On fit un repro-  
 che au chancelier d'avoir choisi deux exemples aussi  
 odieux , et ses ennemis en prirent l'occasion de plusieurs  
 gloses et commentaires à son désavantage. Il arriva que  
 dans ce débat le duc d'York parut très-prononcé contre  
 le bill , ce qui fut imputé au chancelier et contribua  
 à amasser sur sa tête des charbons ardents. A la fin ,  
 très-peu de voix s'étant élevées en faveur du bill , bien  
 qu'il y eût dans la chambre , outre les lords catholiques,  
 un grand nombre de personnes disposées à y consentir,  
 on convint qu'on ne poserait pas la question sur le ren-  
 voi , ce qui était la manière la plus polie de le rejeter ,  
 et qu'on le laisserait de côté pour n'y plus revenir.

» Le roi fut excessivement troublé du mauvais succès  
 de ce bill ; on l'avait assuré qu'il passerait malgré l'op-  
 position à laquelle on s'attendait ; et il se trouvait que ,  
 comme on l'avait prévu bien qu'il n'eût pas voulu le croire,  
 le bill n'avait produit d'autre effet que de renouveler l'ani-  
 mosité contre les catholiques romains. Ceux qui épiaient  
 toutes les occasions de rendre de pareils offices eurent  
 alors un beau champ pour exercer leur malice contre le  
 chancelier et le trésorier , « que leur seul orgueil avait  
 » portés à faire montre de leur pouvoir et de leur crédit

» en détournant la chambre de donner au roi la satisfaction qu'elle était disposée à lui accorder. » et S. M. écouta sans marquer de mécontentement. Deux ou trois jours après, il les fit appeler tous deux ensemble dans son cabinet, et on crut généralement à la cour que c'était pour les dépouiller de leurs emplois; eux-mêmes le crurent et s'y attendaient; cependant ils n'ont eu ensuite aucune raison de croire que cela ait jamais été son intention. Il leur parla d'affaires toutes différentes, sans faire aucune mention de ce qui s'était passé; mais il les congédia d'un air moins ouvert que celui qu'il avait d'ordinaire avec eux, et ils ne purent douter qu'il n'eût changé sur leur compte de façon de penser.

» Lorsque le jour suivant le chancelier alla seul chez le roi, ayant été admis dans son cabinet, comme il remarqua « que les regards de S. M. paraissaient exprimer » du mécontentement contre lui; » le roi, plus en colère que le chancelier ne l'avait jamais vu, lui répondit : « que ses regards étaient ce qu'ils devaient être, qu'il » était très-mécontent de lui, et trouvait qu'il s'était » très-mal conduit à son égard; que lui roi avait mérité » autre chose de sa part, et ne se serait nullement attendu qu'il se comportât comme il l'avait fait à la » chambre des pairs, sachant de S. M. elle-même quelle » était son opinion. Et qu'il semblait ainsi que cette opinion n'était pas pour lui d'une assez grande autorité,

» quand elle différait de son propre jugement, pour qu'il  
 » voulût s'y soumettre contre sa raison.

» Le chancelier, avec la confiance d'un honnête homme, entra en discussion sur le fond du sujet, et assura S. M. « que la seule proposition de bill lui avait été très-  
 » préjudiciable, et que les personnes affectionnées à son  
 » service dans les deux chambres en étaient extrêmement  
 » troublées et affligées; que, de ceux qui le lui avaient  
 » conseillé, l'un ne connaissait nullement la constitu-  
 » tion de l'Angleterre, et ne passait pas pour bien in-  
 » tionné en faveur de sa religion, et que l'autre était si  
 » bien connu de S. M., que rien n'était plus surprenant  
 » que de voir qu'elle l'eût regardé comme capable de lui  
 » donner un bon conseil. » Il reprit la matière même du  
 bill, exposa quelques argumens qu'on n'avait pas encore  
 employés, et qui parurent faire impression. Le roi  
 écouta avec patience tout ce que lui dit le chancelier,  
 mais il ne parut pas que son opinion en fût changée, et  
 il se contenta de répondre « qu'il n'y avait plus à en  
 » parler puisque la chose était faite; mais que, quand on  
 » aurait eu tort de présenter le bill, le chancelier devait  
 » se conduire autrement qu'il n'avait fait, » puis il parla  
 d'autre chose.

» S. M. ne retira aucunement sa confiance au chan-  
 celier dans ce qui concernait son ministère, et parut lui

conserver toujours les mêmes bontés; mais dès ce moment il ne jouit plus auprès d'elle du même crédit qu'il avait eu jusqu'alors. »

(*The life of Edward Earl of Clarendon etc., written by himself*, tom. 3, p. 258 — 266.)

## NOTE II.

CE fut le samedi, 3 juin, qu'eurent lieu les désordres dans lesquels MM. Leseigneur, Benjamin Constant, Casimir Périer, Kératry et plusieurs autres députés du côté gauche furent poursuivis, insultés, menacés, maltraités même. Le *Moniteur* des 4 et 5 juin garda le silence le plus absolu, et ce fut seulement le mardi 6, lorsque des désordres en sens contraire lui eurent rendu la parole, qu'il s'exprima comme on peut le voir dans les articles suivants :

« Les scènes tumultueuses qui avaient eu lieu samedi ont occupé la chambre des députés. Les ministres ont fait connaître que toutes les mesures convenables pour faire respecter le caractère des membres de la chambre avaient été prises, et qu'on ne pouvait attendre que du résultat des informations judiciaires qui avaient été ordonnées, la punition des coupables. Cependant le gouvernement prévoyant qu'elles pourraient avoir des suites, avait fait les dispositions nécessaires pour empêcher que la tranquillité publique ne fût de nouveau troublée. Un grand nombre d'étudiants en droit et en médecine se

sont rassemblés sur le quai d'Orsay; la gendarmerie les a dissipés; ils se sont réunis de nouveau sur la place Louis XV, où ils se sont livrés à de bruyantes clameurs. Les troupes ont dissipé ce rassemblement. Alors cette jeunesse turbulente s'est retirée par les boulevards vers le faubourg Saint-Antoine. Cette démarche indiquait des espérances coupables autant qu'insensées. Elle rappelait la marche suivie dans ces jours désastreux, où les habitants égarés de ce faubourg populeux servaient d'auxiliaires aux factions. Mais les temps sont bien changés; la population laborieuse et active de cette intéressante partie de la cité, occupée à ses travaux, attachée à ses devoirs, se distingue par le meilleur esprit, par l'amour de l'ordre et du roi. Loin de prêter le moindre appui aux ennemis de l'ordre, elle a concouru à rendre leurs efforts impuissans. La gendarmerie les a atteints : trente-cinq ont été arrêtés; les autres se sont enfuis, et le calme a été entièrement rétabli. On s'est à peine aperçu, dans la plus grande partie de Paris, de ce qui se passait. La population est demeurée étrangère au mouvement de quelques jeunes égarés. On n'a à regretter aucun accident grave. »

Ainsi nul détail, nul nom propre, nulle observation sur les menaces adressées à des députés du côté gauche. Voici le second article qui suivait celui-là :

« Le vif intérêt qui s'attache à la discussion qui

occupe depuis si long-temps la chambre des députés a toujours été en croissant. Depuis plusieurs jours il y a eu constamment, au moment de la sortie des députés, un assez grand nombre d'individus rassemblés devant le péristyle du palais Bourbon, et qui, tous attirés par le désir de connaître le résultat de la séance, partageaient plus ou moins l'exaltation que l'on n'a que trop cherché à produire au dehors.

» Le 31 mai, quelques jeunes gens qui faisaient partie de ces groupes, reconnurent parmi les députés sortans M. de Chauvelin, que l'état de sa santé obligeait à se faire porter dans une chaise à porteurs. Ils l'entourèrent, et le saluèrent par des cris de *vive Chauvelin! vive le député fidèle!* auxquels ils mêlèrent le cri de *vive la Charte!* Ces jeunes gens étaient en petit nombre. Les spectateurs, que cette scène pouvait au moins étonner, n'y prirent aucune part. Les journaux en rendirent compte, et dès le jour suivant le concours des curieux fut doublé, ainsi que le nombre des jeunes gens évidemment venus dans l'intention de renouveler la scène de la veille. Aussi-tôt qu'ils aperçurent M. de Chauvelin, ils l'accueillirent par les mêmes cris, et se rangèrent au nombre de cent ou cent cinquante autour de sa chaise à porteurs; ils l'accompagnèrent ainsi jusque chez lui. Cette espèce de cortège traversa la place Louis xv, et suivit le boulevard et la rue Caumartin. Personne ne s'y joignit sur

la route ; et ce spectacle ne parut exciter que l'étonnement et un sentiment bien marqué de tristesse chez ceux auxquels il ne rappelait que trop de pénibles souvenirs.

» Jusque là l'ordre public n'avait pas été positivement troublé ; et , dans un moment surtout où l'opinion se montre si ombrageuse contre toute mesure préventive , l'autorité avait dû s'abstenir de toute intervention ostensible et se borner à une surveillance active : toutefois elle ne se dissimulait pas que l'éclat que venait de recevoir la manifestation d'une opinion serait un appel à l'opinion opposée , et que le nombre des individus qui prenaient part à ces mouvemens allant toujours croissant , on pourrait en craindre de graves désordres. Elle doubla sa surveillance. En effet , le lendemain l'affluence autour de la chambre était plus considérable. Au moment où M. de Chauvelin sortit , quelques cris le saluèrent comme les jours précédens ; mais aussitôt des groupes se mirent à crier *vive le Roi!* des spectateurs répondirent par le cri de *vivent le Roi et la Charte!* d'autres groupes composés presque exclusivement de jeunes gens de vingt à vingt-deux ans , faisaient entendre le cri seulement de *vive la Charte!* plusieurs rixes particulières furent prévenues par la présence des officiers de paix et de la gendarmerie. Tout se passa , de part et d'autre , en cris et en inculpations plus ou moins vives. Les cris de *vive le Roi* couvrirent évidemment tous les autres. Tout

se termina sans que l'on eût à déplorer le moindre accident.

» Cependant ce qui venait de se passer avait changé les devoirs de l'autorité. Les désordres qui avaient eu lieu, les désordres bien plus graves que l'on pouvait craindre, lui commandaient d'employer tous les moyens dont elle dispose pour les prévenir, ou du moins pour en arrêter les suites.

» Plusieurs commissaires de police et un grand nombre d'officiers de paix eurent ordre d'entourer le palais Bourbon; de forts piquets de gendarmerie furent mis à leur disposition pour faire respecter, s'il en était besoin, le caractère des membres de la chambre, pour dissoudre tous les attroupemens et prévenir les voies de fait qui pourraient résulter de la manifestation d'opinions opposées. L'événement ne tarda pas à justifier la nécessité de ces mesures de prévoyance. A l'issue de la séance de samedi dernier, des groupes qui s'étaient formés sur le pont Louis XVI et à l'entrée de la place Louis XV firent retentir les airs des cris de *vive le Roi!* d'autres y répondirent par des cris de *vive la Charte!* On assure qu'à travers ces cris, quelques cris évidemment séditieux ont été entendus.

» La gendarmerie avait ordre de dissiper les attroupemens. Pour y réussir elle fut obligée d'arrêter quelques-uns des plus obstinés. Leurs camarades voulurent

à plusieurs reprises les délivrer, mais la gendarmerie, avec son sang froid et sa prudence accoutumés, parvint à repousser toutes ces tentatives. Les nombreux spectateurs qui couvraient les deux terrasses des Tuileries mêlaient leurs voix à celles de ceux qui criaient *vive le Roi!* C'était sans doute un spectacle bien triste, de voir transformer en cri de guerre ce qui devrait être pour tous les Français un signe de paix et de ralliement. Cependant grâce aux sages précautions prises par l'autorité et à la prudence qui avait présidé à leur exécution, on n'avait jusque-là à regretter aucun malheur, aucun accident même qui eût quelque gravité.

» Mais un événement déplorable devait suivre ces scènes affligeantes. Ceux que la gendarmerie avait dispersés se retiraient par le quai et par la rue de Rivoli, et arrivaient ainsi sur la place du Carrousel, où les groupes se reformèrent. Des patrouilles de la garde eurent ordre de les disperser : tous obéirent, à l'exception d'une trentaine d'individus, dont l'exaltation paraissait être extrême, et du milieu desquels il sortait des cris très-coupables. Une des patrouilles ayant suivi un de ceux qui s'y faisaient remarquer par la plus grande véhémence, les autres parvinrent à le délivrer ; et, dans cette lutte, le soldat aux mains de qui on venait d'arracher le prisonnier, et qui avait été renversé à terre, blessa d'un coup de feu, en se relevant, le nommé Lallemand, étudiant

en droit, qui est mort quelques heures après des suites de sa blessure.

» Nous nous sommes bornés, dans cet article, au simple récit des faits. Nous n'y ajouterons aucune réflexion. Elles ne frapperont que trop évidemment tous les esprits. Il n'est pas d'ami de la paix, de propriétaire et de père de famille qui, s'il a été témoin des scènes d'hier, n'ait frémi des dangers auxquels la société entière serait exposée, si l'on parvenait à transporter dans les places publiques les discussions politiques qui doivent être renfermées dans le sein des chambres. Nous finirons par une remarque : c'est que la population de Paris n'a généralement pris part à ces événemens que pour en gémir : elle attend de la sagesse et de la fermeté du gouvernement qu'ils ne se renouvelleront plus. »

( *Moniteur du 6 juin 1820.* )

Le *Moniteur*, dans ce long article, passe encore plus légèrement, s'il est possible, sur les excès commis le samedi contre MM. Leseigneur, Kératry et autres. Le cortège qui accompagnait M. de Chauvelin lui paraît beaucoup plus grave que l'attroupement qui poursuivait avec des bâtons MM. Casimir Périer et Benjamin Constant. Voyons maintenant comment il a considéré et rapporté les désordres de Brest et les insultes commises envers MM. Bellart et Bourdeau.

« La ville de Brest a été le théâtre de quelques scènes tumultueuses assez graves pour attirer l'attention du gouvernement.

» Le 5 août à six heures du soir, M. Bellart était arrivé dans cette ville. Des placards injurieux furent affichés le soir même, et quelques jeunes gens se disposèrent à lui donner un charivari. A neuf heures et demie la foule était déjà considérable ; des cris se firent entendre, et bientôt cette foule passa des cris aux injures et des injures aux menaces. Des vociférations telles que *à bas Bellart ! à bas le traître ! à bas le côté droit ! qu'il parte à l'instant, sans quoi !...* furent proférées. Enfin, durant quelques instans, on put craindre pour la personne de ce magistrat. Le lendemain 6, M. Guilhem arriva dans la soirée, accompagné d'un cortège de gens à pied, à cheval ou en voiture. Ce cortège le conduisit jusqu'à sa maison aux cris de *vive Guilhem ! vivent les députés du côté gauche !* Une sérénade lui fut donnée, et peu d'instans après les scènes outrageantes de la veille se renouvelèrent vis-à-vis le logement de M. Bellart. Il paraît qu'il y a lieu de reprocher aux autorités civiles de n'avoir pas employé avec assez de fermeté les moyens que la loi met à leur disposition pour maintenir l'ordre public. Les forces militaires de la garnison, dont la discipline est parfaite, ont été malheureusement laissées dans l'inaction.

» Cette faiblesse a eu les suites qu'elle devait naturellement avoir. Les auteurs du désordre ayant appris que M. Bourdeau, membre de la chambre des députés et procureur général de la cour de Rennes, qui comprend dans son ressort la ville de Brest, devait s'y rendre, ont poussé l'audace jusqu'à annoncer publiquement qu'il y recevrait les mêmes outrages que son collègue. En effet, le séjour de ce magistrat arrivé le 16 août dans cette ville, a été marqué par les mêmes scènes et les mêmes scandales que celui de M. Bellart. La garde nationale, requise à la dernière extrémité par le maire, n'a répondu que très-imparfaitement à cet appel, et le petit nombre d'individus qui se sont présentés sous les armes, a fini par méconnaître la voix de ce magistrat; quelques-uns même se sont mêlés parmi les perturbateurs.

» Le gouvernement prendra sans doute les mesures nécessaires pour assurer la tranquillité publique et prévenir le retour de pareils désordres. En attendant une information judiciaire a été ordonnée : deux membres de la chambre ont été insultés et menacés évidemment à l'occasion des opinions qu'ils ont émises comme députés. Un procureur général a été insulté, outragé dans l'exercice de ses fonctions. Notre code a prévu les délits de ce genre, et les coupables n'échapperont probablement pas aux peines qu'ils ont encourues. »

( *Moniteur du 28 août 1820.* )

Je ne veux point commenter. Que l'on compare et qu'on juge si c'est là l'impartialité d'un gouvernement.

Et que serait-ce si ces derniers faits n'étaient pas tous exacts, si les reproches adressés à cette garde nationale de Brest, licenciée avec tant de fermeté et de promptitude, n'étaient pas mérités? Je ne suis point à portée de recueillir les élémens de ce débat, et d'exprimer une opinion positive. Mais on vient de publier, à Brest, une brochure écrite avec une rare modération, et dans les plus loyaux sentimens, qui contient une dénégation formelle des imputations dont la garde nationale de Brest a été l'objet; elle est intitulée : *A mes concitoyens*; avec cette épigraphe : *Frappe, mais écoute*, et signée de M. Roujoux, ancien officier d'artillerie, ex-major de la garde nationale de Brest, et qui commandait en personne le poste de garde nationale employé ce jour-là à Brest, pour maintenir la paix publique. Je répète que je ne puis garantir les faits; mais ils sont assez graves, et sont rapportés, par M. Roujoux, avec un ton d'impartialité et de sincérité trop évident, pour qu'il ne soit pas très-utile d'en répandre la connaissance. Voici, en résumé, tout ce que ce petit écrit contient d'important.

« J'avais l'honneur, dit M. Roujoux, de commander » le détachement de la garde nationale si gravement in- » culpé par des rapports que je m'abstiendrai de quali-

» fier, laissant à tout homme impartial à les juger sur  
 » la simple et véridique exposition des faits.

» *La garde nationale n'a été requise qu'à la dernière*  
 » *extrémité*, dit le Moniteur.

» Il est de notoriété publique que M. le maire, pré-  
 » voyant qu'il pourrait y avoir, dans la soirée, quelques  
 » rassemblemens, avait requis le commandant de la  
 » garde nationale d'ordonner à trois compagnies de se  
 » réunir à six heures sur le Champ de Bataille.

» Cette mesure avait été communiquée par le maire  
 » dans la matinée du 17, à M. Bourdeau lui-même, qui  
 » l'avait trouvée sage.

» *La garde nationale, selon le Moniteur, n'a répondu*  
 » *que très-imparfaitement à cet appel.*

» A l'organisation de la garde nationale, en 1816,  
 » l'effectif de chaque compagnie était de 70 hommes,  
 » les décès, les départs de Brest, les exemptions de ser-  
 » vice pour plusieurs employés de diverses administra-  
 » tions ont beaucoup diminué cet effectif. Les absences  
 » momentanées, les maladies, et d'autres motifs d'ex-  
 » cuse, ont empêché les gardes nationaux des trois com-  
 » pagnies commandées, de se rendre tous sous les ar-  
 » mes. Avant sept heures, 70 à 80 hommes des trois  
 » compagnies commandées étaient réunis sur le Champ-  
 » de-Bataille. Au départ du détachement, il y avait  
 » 106 hommes; plusieurs ont rejoint après le départ;

» et l'on peut dire, avec vérité, que la presque totalité  
 » des hommes qui font régulièrement le service, ont  
 » répondu à l'appel qui leur était fait.

» A sept heures, je me rendis chez M. le lieutenant  
 » de roi, commandant la place, pour prendre ses or-  
 » dres; il me donna le mot d'ordre, et me prescrivit  
 » de diviser mon détachement en quatre sections, et de  
 » les placer dans quatre rues qui forment le carrefour,  
 » vis à vis l'hôtel de Provence, où était logé M. Bour-  
 » deau.

» Au moment de partir, M. le maire fit connaître  
 » au détachement, en lui parlant à haute voix, qu'il  
 » l'avait appelé pour maintenir la tranquillité publique,  
 » et pour faire respecter la loi dans ses organes, et le  
 » prince dans les personnes investies de ses pouvoirs.

» A sept heures et demie, je fis former les quatre  
 » sections, et le détachement partit pour se rendre au  
 » poste qui lui était indiqué.

» En arrivant, je trouvai le carrefour et les rues ad-  
 » jacentes encombrés d'hommes, de femmes et d'en-  
 » fans qui nous avaient devancés, et faisaient retentir  
 » l'air des cris de : *Vive le roi! vive la charte!* A ces  
 » cris se mêlaient ceux : *A bas Bourdeau! à bas l'es-*  
 » *pion de l'opinion! à bas les mouchards!*

» L'instruction de la procédure a prouvé qu'aucun  
 » cri séditieux n'a été proféré.

» M. le maire, voyant que le détachement ne pouvait  
 » parvenir à maîtriser la foule immense qui assiégeait le  
 » carrefour, et que, comme il est consigné dans le pro-  
 » cès verbal de MM. les commissaires de police, les efforts  
 » de la garde nationale, réunis aux leurs, étaient impuis-  
 » sans, ce magistrat m'invita à congédier le détache-  
 » ment : mais je lui représentai que, placé par l'ordre  
 » du général au poste que j'occupais, je ne pouvais l'a-  
 » bandonner que sur un ordre émané de lui...

» Il n'est pas plus exact, il n'est pas plus juste de  
 » dire : *Quelques-uns des gardes nationaux se sont*  
 » *mélés parmi les perturbateurs.*

» Où est la preuve de cette inculpation ? sur quel  
 » fait peut-on l'appuyer ? Quelques-unes des autorités  
 » présentes sur les lieux, quelques-uns des agens de  
 » police ont-ils vu des gardes nationaux quitter leur  
 » rang, et se mêler parmi les perturbateurs ? les ont-ils  
 » entendus proférer un cri ? Le procès verbal de MM. les  
 » commissaires de police en fait-il mention ? Ne déclara-  
 » rent-ils pas au contraire que les efforts de la garde  
 » nationale, réunis aux leurs, ont été impuissans ?

» Et cependant il n'est que trop vrai que ces rapports  
 » mensongers ont été faits aux autorités réunies sur le  
 » Champ-de-Bataille. Dès neuf heures le calme était  
 » rétabli au carrefour. Ce fait est consigné dans  
 » une lettre que m'a écrite, le 4 septembre, M. le sub-

» stitut du procureur du roi, qui, rendant hommage à  
 » la vérité, déclare que voulant se rendre vers les neuf  
 » heures du soir à l'hôtel de Provence, où était descen-  
 » du M. Bourdeau, il le trouva cerné par un certain  
 » nombre de gardes nationaux qui lui refusaient le pas-  
 » sage, qu'il ne put l'obtenir qu'après m'avoir fait ap-  
 » peler; qu'entré dans le carré de la garde nationale,  
 » il le trouva entièrement dégagé de la foule, qui, assez  
 » grande à l'extérieur, était, ajoute-t-il, pacifique en ce  
 » moment; et c'était à dix heures, qu'on allait rappor-  
 » ter au Champ-de-Bataille que le désordre continuait  
 » avec fureur, que la garde nationale y prenait part, et  
 » que les ordres du maire et son autorité étaient mé-  
 » connus; on ajoutait qu'une compagnie de troupes de  
 » ligne s'étant présentée devant le front d'une compa-  
 » gnie de la garde nationale, j'avais ordonné de lui  
 » barrer le passage, et qu'après un colloque avec l'offi-  
 » cier qui commandait cette compagnie, il s'était re-  
 » tiré.

» Trompés par ces rapports et par le mouvement et  
 » les cris de quelques individus qui, voulant traverser  
 » le Champ-de-Bataille, avaient été repoussés par les  
 » grenadiers de Lot-et-Garonne, faisant partie de la  
 » force armée requise par M. le sous-préfet, MM les  
 » généraux et M. le sous-préfet se dirigent sur-le-  
 » champ vers le carrefour; ils trouvent le détachement

» tranquille au poste qui lui avait été assigné , le car-  
 » refour entièrement libre ; le maire , un de ses adjoints  
 » ( M. Keros ) et le commissaire de police se promenant  
 » au milieu du carré de la garde nationale , dont la  
 » contenance était celle de citoyens qui ne redoutaient  
 » rien , et n'avaient rien à redouter.

» La tranquillité étant parfaitement rétablie , M. le  
 » lieutenant de roi me donna l'ordre de faire rentrer  
 » mes troupes ; j'envoyai un officier en avant avec le  
 » mot d'ordre , et le détachement retourna sur le Champ-  
 » de-Bataille , où il rompit ses rangs dans le plus pro-  
 » fond silence.

» Telle est l'exacte vérité sur les faits reprochés par le  
 » *Moniteur* à la garde nationale de Brest. J'en appelle  
 » au témoignage de toutes les autorités civiles et mili-  
 » taires. »

Quant au fond des événemens , M. Roujoux ajoute :  
 « Le ministère public éclairé par l'instruction de la pro-  
 » cédure , a fait connaître la nature du délit , en ne pro-  
 » voquant contre les prévenus que des peines correction-  
 » nelles ; six jours de prison contre l'un des prévenus , un  
 » mois contre le second , et six mois contre le troi-  
 » sième ; tous trois étrangers à la garde nationale. »  
 Mais c'est avant cette instructicn « que , sur des rap-  
 » ports dont l'inexactitude est bien constatée , et a été  
 » reconnue par les autorités elles-mêmes , le *Moniteur*

» n'hésite pas à flétrir une ville qui , dans des circon-  
 » stances dont le souvenir sera toujours cher, a prodigué  
 » à un fils de France les témoignages du dévouement le  
 » plus sincère.

» Que nos regrets accompagnent dans leur retraite ces  
 » magistrats , frappés comme nous par la main du pou-  
 » voir ; que la conviction intime de notre dévouement  
 » au roi et à la charte , que la pureté de nos intentions  
 » tôt ou tard reconnue , adoucissent la sévérité du juge-  
 » ment porté sur notre conduite ; et lors même que nous  
 » ne sommes plus appelés à coopérer au maintien de la  
 » tranquillité publique , demeurons unis de cœur à ceux  
 » dont l'honorable mission est de défendre le trône , le  
 » roi , et le dépôt sacré qu'il a confié à la fidélité et au  
 » courage de tous les Français. »

FIN.

## ERRATA.

Page 52 , ligne 20 : habituel ; *lisez* , habituels.

Page 92 , ligne 26 : sacrifice , d'hommes ; *lisez* , sacrifices  
 d'hommes.

Page 161 , ligne 7 : resultats ; *lisez* , résultats.

Page 181 , ligne 18 : l'égalité ; *lisez* , légalité.

Page 195 , ligne 15 : des affaires des peuples ; *lisez* , des affaires  
 et des peuples.

Page 219 , ligne 15 : pour ; *lisez* , que.

Page 244 , ligne 27 : nont ; *lisez* , n'ont.